

(8)

26^{me} ANNÉE

JANVIER-MARS 1954

N° 1

ASSOCIATION
DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL



LIÈGE
H. VAILLANT-CARMANNE, S. A., IMPR. DE L'ACADÉMIE

44 PLACE SAINT-MICHEL, 4

1954

24563

L'Association des Amis de l'Université de Liège

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres. Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins, des membres adhérents dont la cotisation annuelle est fixée à 50 fr. au moins, des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège », Place du Vingt-Août, 7, à Liège.

Conseil d'Administration :

Président : M. A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Lg.

Vice-Présidents : MM. L. GRAULICH, Professeur à la Faculté de Droit, Ancien Recteur et J. LECLERCQ, Gouverneur honoraire de la Province de Liège.

Secrétaires : MM. R. CLÉMENS et A. BUTTGENBACH, Professeurs à la Faculté de Droit.

Treasorier : M. P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président du Conseil d'Administration de la Société royale Asturienne des Mines.

Membres : MM. L. CAMU, Vice-Président de la Banque de Bruxelles, Chargé de cours à la Faculté de Droit; F. CAPELLE, Administrateur-Délégué du Grand Bazar de la place St-Lambert; P. CLERDENT, Gouverneur de la Province de Liège; M. DEHALU, Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université de Liège; A. DELATTE, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; N. DESSARD, Administrateur-Délégué des Charbonnages de Wérisster; E. FRANKIGNOUL, Administrateur-Délégué de la S. A. des Pieux Franki; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; H. JANNE D'OTHÉE, Professeur à la Faculté des Sciences; L. LEPAGE, Administrateur-Délégué de la S. A. de l'Azote et des Produits chimiques du Marly; J. MERLOT, Ministre d'Etat; J. NAGELMACKERS, banquier à Liège; A. NEEF DE SAINVAL, Administrateur-Délégué de la S. A. John Cockerill; J. ROSKAM, Professeur à la Faculté de Médecine; E. WITMEUR, Professeur émérite à l'Université; le Président de l'Association Générale des Etudiants.

Commissaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur à l'Université et M. LEGRATE, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N^o 1507.13

ÉDITORIAL

Avec ce premier numéro de 1954, le Bulletin des Amis de l'Université de Liège entre dans sa vingt-sixième année d'existence.

D'importantes manifestations marqueront, en décembre, le vingt-cinquième anniversaire de l'Association, dont l'évolution sera retracée dans un prochain Bulletin. Les cérémonies auxquelles seront invités nos membres rassembleront autour de notre Alma Mater la foule toujours plus dense de ses fidèles anciens, soucieux de lui témoigner leur attachement et d'encourager l'action de notre Association.

Au moment où l'organisation européenne revient à l'avant-plan de l'actualité, nous remercions M. Frieden, Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Intérieur du Grand Duché de Luxembourg, qui nous autorise à publier le texte d'une conférence faite l'an dernier en notre Université et dont chaque auditeur se souvient. L'aspect spirituel, trop souvent négligé dans cet important problème, méritait d'être souligné et nul mieux que l'auteur ne pouvait mettre en lumière le rôle incombant à nos Universités dans la formation d'une conscience européenne.

Dans le cadre des enquêtes concernant l'emploi des universitaires dans divers secteurs d'activités, M. Delchevalerie présente les conclusions de ses travaux sur « Les universitaires dans l'industrie charbonnière belge ». Le Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires poursuit ses activités et l'on trouvera également, dans le présent bulletin,

outre l'étude du recrutement dans les administrations de l'Etat en 1952, les dernières statistiques annuelles relatives à la population des étudiants et aux résultats des examens à l'Université de Liège.

Enfin, dans « La vie universitaire dans le monde », M. Florkjn, exposant la situation de l'Unesco au début de cette année, nous fait part de la récente évolution de cette organisation et de ses réalisations au cours de l'exercice écoulé.

LA RÉDACTION.

L'aspect spirituel du problème européen et le rôle des Universités ⁽¹⁾

Lorsqu'en 1947 nous avons fait ensemble avec quatre représentants des Pays du Pacte à Cinq, sous la direction de M. A. Lohest, une tournée de conférences européennes en Belgique, nous avons rencontré à Bruxelles et à Liège plus d'indifférence que d'attention et d'enthousiasme. C'était, il faut le dire, l'époque où l'idée européenne n'était encore qu'un rêve, une utopie. Toutes les grandes réalisations politiques commencent par là. Il est utile, il est peut-être nécessaire qu'elles passent d'abord par le stade utopique, qu'elles aient leur période d'enfance et d'insouciance à l'abri de la politique, de ses résistances, de ses marchandages et compromissions.

Aujourd'hui, à peine sept ans après, l'idée européenne est entrée dans le stade positif, trop vite peut-être et trop brusquement. Je songe surtout à notre jeunesse universitaire qui, en ce moment, doit constater que l'idée Europe est devenue la proie des discussions techniques, juridiques, économiques et militaires. Elle voit des experts installés autour des tables de conférences discutant rapports et dossiers, elle entend les gouvernements et les partis politiques se disputer à qui fera le moins de sacrifices et le moins de concessions. Le spectacle n'est certes pas édifiant, il n'est pas fait pour enchanter et exalter notre imagination, pour échauffer nos sensibilités et emporter nos adhésions.

Mais, n'oublions pas, jeunes gens, que la trame de l'histoire politique et économique est tissée de menus fils qui s'entrelacent et s'entremêlent, lancés selon des règles paradoxales qu'aucun tisserand n'a encore définies et débrouillées.

Il faut dans cette matière discuter chiffres et statistiques, confronter et concilier les intérêts contradictoires et inconciliables, parler charbon et acier, pétrole et uranium, contingents et bataillons et agiter tant de questions sans panache et sans prestige moral ! Là est précisément une des sources profondes de la vie politique, un des grands moteurs de l'histoire humaine : l'intérêt. Reconnaissons-le et utilisons-le. Le temporel est nécessaire à tout, mais il ne suffit à rien de grand.

(1) Conférence faite à l'Université de Liège à l'occasion de la Semaine de l'Europe, le 5 mai 1953.

Ce qui, de tous temps, a décidé les peuples à consentir les sacrifices sans lesquels aucun des grands projets humains n'est viable, c'est une foi, c'est un esprit partagé par l'élite et par les foules. L'empire romain n'est pas sorti exclusivement des conquêtes, des pactes, des efforts d'organisation et d'administration, de la *disciplina romana*, il est dû encore à un sentiment de la *majestas romana*, à l'idée de la grandeur, de la beauté d'une mission, en un mot à une idée qui a hanté et inspiré l'élite de l'ancienne Rome, telle que Scipion l'a définie prophétiquement en parlant de la Ville fondée par les Dieux pour l'Éternité : *Urbem auspiciato deis auctoribus in aeternum conditam*; telle que Virgile l'a chantée dans les vers célèbres que récitaient les jeunes Romains du temps d'Auguste : A toi, Romain, la mission de mener les peuples et de leur octroyer la paix universelle. *Tu regere imperio populos, Romane, memento; Et pacem imponere orbi terrarum.*

De même la chrétienté, héritière sous bien des rapports de l'antique Rome, transposant sur le plan spirituel la noble ambition romaine de diriger les destinées de l'humanité, était bel et bien une organisation, une institution, une hiérarchie, mais elle était avant tout une foi et une idée. Bergson a parlé des deux sources de la morale et de la religion dont l'une jaillit sous la pression des faits et l'autre de la profondeur de l'âme. Il faut toujours en venir là : laisser nos juristes, nos économistes et nos gouvernements débattre leurs problèmes et tâcher de compléter leur travail par l'élément spirituel, si l'on veut que l'Europe vive et survive; elle doit devenir réalité vivante dans les sensibilités, dans les imaginations, dans la pensée.

On dit communément que faire l'Europe, c'est donner à la diversité des nations occidentales une unité ou plutôt c'est refaire et retrouver l'unité politique, économique perdue.

Les sceptiques et les pessimistes déclarent vaine et stérile une entreprise d'unification d'un monde aussi divisé et opposé que notre Occident. Ils signalent la force, la toute-puissance des oppositions d'intérêts, de coutumes, de traditions, de langues, et que sais-je.

Ils oublient qu'unité ne signifie pas uniformité, qu'au fond il n'y a d'unité que dans la diversité, qu'unité signifie équilibre plus ou moins stable d'éléments divers, de tendances et de forces opposées. L'essentiel n'est peut-être pas de donner à nos économies une structure identique, de mêler et de fusionner nos contingents militaires, d'intégrer à tout prix et à tout propos.

L'essentiel n'est pas de créer un droit unique, des institutions identiques, des régimes politiques pareils, mais plutôt de réaliser un esprit, une volonté commune; de superposer à la mentalité dite nationale, une mentalité européenne, de compléter notre optique particulariste par une optique et une perspective européennes. L'unité européenne devra être d'abord réalisée dans un ensemble de concep-

tions communes, par une espèce d'axiomatique européenne, par la conscience que nous aurons de principes et de valeurs communs et par la volonté commune de les défendre. L'unité d'une civilisation ou plus simplement, d'une organisation ne tient pas tant à une législation, mais à une tradition morale, elle est d'ordre spirituel, elle est dans les âmes. Une nation, disait Renan, est une âme, ou pour rappeler un mot du grand juriste allemand Paul de Lagarde : l'Allemagne n'est pas seulement un fait institutionnel, mais moral. *Das Deutschtum liegt nicht im Geblüt, sondern im Gemüt*; on est allemand non par le sang, mais par l'âme.

A quoi tient l'unité de la Belgique ? Sinon à une communauté d'idées et de sentiments ! A quoi tient l'unité de la Suisse ? Non pas en premier lieu à sa constitution fédérale, mais à une idée, à une volonté commune. De même l'unité européenne ne sera parfaite et ne sera peut-être possible que par l'idée européenne. Les phénomènes humains, à tous les niveaux de la vie, sont une résultante de forces matérielles et spirituelles qui agissent les unes sur les autres d'après la loi de l'interdépendance. Le premier objet de ma leçon est de trouver et de formuler l'idée, ou pour parler avec Aristote, l'entéléchie européenne. Le second sera de montrer dans quelles directions elle pourra développer ses vertus constructives et aider à promouvoir l'Europe.

Y a-t-il une idée spécifiquement européenne ?

Il est bien entendu que nous faisons une distinction nette entre le simple concept et l'idée. Les concepts se définissent; leur compréhension et leur extension sont délimitées, *ideae clarae et distinctae*, telles que nous les appliquons dans les sciences.

Or, il est des domaines où les concepts ne suffisent pas, ni pour comprendre, ni surtout pour entreprendre et transformer, où l'on peut dire avec Pasteur que celui qui n'aurait que des idées claires serait assurément un sot.

En politique entre autres, il ne s'agit pas seulement de physique sociale et de droit public, de principes et de concepts à appliquer, il s'agit encore d'ébranler des volontés et des élans, d'enchanter des imaginations et d'échauffer des sensibilités, en un mot d'entraîner les hommes et de devenir des forces agissantes, des idées-forces. Quand nous parlons de l'idée européenne, nous n'entendons pas seulement définir un terme de géographie et d'histoire politique; nous entendons dépasser le concept définissable en y ajoutant des éléments aussi réels mais moins précis et qui sont tantôt principes

régulateurs et norme politique, économique et sociale; tantôt des valeurs que nous sentons et affirmons plus par le cœur que par la raison.

La physique moderne connaît le principe de complémentarité formulé par Niels Bohr, qui dit que l'explication des phénomènes microphysiques exige toujours au moins deux vues opposées et complémentaires, telles que pour la lumière l'onde et le corpuscule. Ce principe vaut à plus forte raison dans le domaine infiniment plus compliqué et nuancé des phénomènes humains. Quand nous parlons d'idée ou de vérité européenne, nous entendons rechercher, non pas une seule idée, une seule vérité, mais un ensemble, sinon un système d'idées-maîtresses, d'idées-mères, d'idées-forces qui se supportent l'une l'autre ou se complètent, se corrigent, s'équilibrent mutuellement pour constituer une hiérarchie, un ordre, l'ordre européen.

Une première idée-mère de notre civilisation européenne provient à la fois de la tradition judéo-chrétienne et de la tradition gréco-romaine; nous pouvons la résumer dans la notion familiarisée par Emmanuel Mounier de *personnalisme*. Il s'agit d'un double personnalisme théologique et humain : Dieu conçu comme une personne transcendante à la société, à l'Etat.

Dieu est esprit créateur, régulateur, ordonnateur de l'univers, ainsi que l'a chanté Cléanthe, le stoïcien, dans son Hymne à Zeus, ce *Veni Creator Spiritus* de l'Antiquité; ainsi le conçoivent le judaïsme et le christianisme.

Personnalisme humain qui attribue à chacun une essence propre, une autonomie, une liberté, une valeur unique inaliénable, admirablement exprimée par Sophocle lors du procès qui lui avait été intenté pour sacrilège à l'égard des Mystères d'Eleusis : *Dicha ton allon monophron eimi* : Je reste à l'écart du troupeau et pense tout seul et pour moi-même.

Ainsi formulée et corsée, l'idée serait anarchique et rebelle à toute communauté; elle exige un complément et correctif dans l'idée contraire de la Communauté, aussi importante que la première. L'homme, disait Aristote, est un être communautaire. Et il a formulé une deuxième idée-mère de l'Occident.

Personnalisme communautaire voilà le paradoxe qui est à la base de notre civilisation européenne. Qui dit exclusivement : personnalisme, se trompe comme Sophocle. Qui dit exclusivement : communauté et discipline, se trompe avec le théologien qui déclarait hérétique celui qui a une opinion personnelle.

Mais ce couple d'idées à lui seul ne suffit pas non plus; car il pourrait servir de base à un particularisme collectif quelconque, familial, régional, national aussi bien qu'à une plus vaste conception et organisation qui les dépasse.

Le personnalisme communautaire juif et grec était trop étroit, il fallait le briser et le dépasser. Ce qui fut fait dans la célèbre querelle d'Antioche, entre l'apôtre Pierre et l'apôtre Paul.

L'un prétendait maintenir la jeune Eglise dans le moule judaïque. Le second aspirait à donner au christianisme toute la noble ambition que Virgile avait attribuée à l'antique Rome. *Tu regere imperio populos, Christiane, memento; Et pacem imponere orbi terrarum.* A vous chrétiens, la mission de mener les peuples vers la paix universelle.

Ainsi fut sauvée une troisième grande idée-mère de notre Europe : *l'universalisme ou l'humanisme* qui est la tendance à dépasser le particularisme pour arriver à la catégorie de l'universel dans notre pensée scientifique, morale et politique.

Il faut dire, hélas, qu'aujourd'hui deux au moins de ces idées-mères sont menacées, ou même étouffées, le personnelisme par le collectivisme et l'universalisme par le nationalisme et le spécialisme. L'héritage, le patrimoine humain et chrétien se trouve dans un état lamentable de division et de décomposition, en proie aux appétits particularistes.

Et cependant, la situation spirituelle de notre civilisation occidentale n'est pas désespérée; ce n'est pas encore le chaos, ce n'est pas encore l'anarchie. Il est toujours possible de parler de communauté d'idées.

Bien entendu, il ne suffit pas d'affirmer un *credo* pour le faire pénétrer dans les esprits et dans les cœurs. Il faudra, pour former la conscience européenne et pour la consolider comme on a réussi à le faire pour la conscience nationale, il faudra une rééducation systématique, patiente et profonde.

Je n'ignore pas qu'une communauté humaine n'est pas une entité abstraite, elle est profondément enracinée dans le temporel et le corporel. Je sais tout ce que pourrait faire, dans cet ordre d'idées et d'entreprises un régime économique plus libre, qui supprimerait les barrières douanières et policières. Mais ce n'est pas là l'objet de ma leçon. Je me borne à parler de l'aspect spirituel du problème européen. Que pouvons-nous faire, que peuvent faire nos universités pour former des consciences européennes, pour restaurer l'indivision fondamentale du patrimoine.

Je devrais montrer comment notre enseignement supérieur peut et doit implanter dans la jeunesse universitaire les trois idées-mères de notre civilisation européenne, le personnelisme, la communauté et l'universalisme et réaliser leur synthèse et symbiose dans les consciences et dans la vie des jeunes. Faute de temps, je me bornerai à parler de la troisième idée, celle qui est la plus fortement menacée et la plus proche aussi de l'esprit de nos universités, je veux dire l'universalisme. Notre éducation, notre ambiance journalière ont coulé nos âmes dans un moule étroit : nous nous sentons Français, Anglais, Belges, Allemands avant tout. Chacun met son pays au-dessus de tout. C'est à peine si les principes de morale l'emportent sur le principe et l'intérêt national. Le nationalisme exclusif a formé les consciences humaines en les privant des grands principes universels; il a développé, certes, de grands sentiments, mais cultivé aussi

les sentiments d'orgueil et de dédain, de jalousie, de cupidité, d'envie et de haine. Il a pour ainsi dire dérangé et entravé la grande circulation du sang et jeté le corps de l'humanité dans un état pathologique. Nous sommes arrivés sur ce point à une situation qu'on peut comparer à une différence de niveau dans un cours d'eau navigable. Pour faire passer les navires, il faut égaliser le cours de l'eau, c'est-à-dire construire des écluses. Mais qui construira les écluses morales pour mettre les peuples en communication directe entre eux ? Qui nous aidera à briser la coque nationale, à ouvrir les esprits, à les orienter sur les réalités et les nécessités nouvelles, leur faire sentir, vouloir et aimer cette valeur nouvelle que nous appellons l'Europe ou même l'humanité ?

Si nous voulons y arriver, nous aurons à faire les frais d'une conversion, d'une révolution morale. Nous en avons l'habitude en Europe; n'est-ce pas une des passions de l'homme occidental, un de ses besoins encouragés par l'appel constant et millénaire du christianisme, que ce goût des transformations intérieures, des retournements, des conversions, du progrès moral. Si pesantes, si tyranniques que soient nos habitudes et nos traditions extérieures, l'Europe a toujours été féconde en pionniers, depuis Socrate et plus encore depuis les premiers chrétiens, qui ont risqué l'aventure d'une révolution spirituelle pour eux et pour les autres; il nous faudra instituer une véritable éducation européenne.

J'entrevois trois directions dans lesquelles agira notre pédagogie européenne : historique, philosophique et psychologique.

Nous sommes, peuples et individus, chargés et pénétrés d'hérités, en un mot d'histoire, et même par bonheur d'une histoire européenne. Tout n'est pas à créer sur le plan européen, il existe un héritage, une tradition dissipée et dispersée à travers un passé de plus de 2000 ans. Nos historiens auront à découvrir, à rassembler, à faire revivre notre passé européen. A partir d'un certain moment et niveau de culture, la genèse et la croissance des nations sont dues en grande partie au culte du passé. Nous savons l'influence qu'a eue sur l'essor de la conscience nationale française le culte de Jeanne d'Arc et du passé français. Nous connaissons le rôle joué par les historiens dans l'éveil et l'épanouissement allemand. Il est une loi de la psychologie sociale, que les communautés sont formées de volonté d'avenir et de souvenir du passé ! « Société, dit Auguste Comte, n'est pas seulement coopération, mais aussi commémoration ». Forts de cette idée, les trois Ministres de l'Education nationale de Benelux ont proposé, dans une réunion à Bruxelles, de promouvoir le projet d'une histoire européenne et d'un livre de l'Europe qui réunirait les plus beaux textes ayant trait à l'idée européenne. Il me semble que nos Universités sont les premières compétentes pour une pareille entreprise.

L'éducation européenne se fera avant tout par la pensée philosophique. Nous n'aurons pas à chercher bien loin. Il est une tendance

que nous découvrons dans notre pensée occidentale ou plutôt dans la constitution même de l'esprit et du cœur humain : cette tendance fondamentale de notre sensibilité, de notre volonté et de notre pensée à dépasser le concret, l'individuel, le particulier, pour rechercher l'abstrait, le général, les lois universelles, l'être universel, les valeurs universelles : c'est le principe même de l'universalisme.

Il y a un universalisme du cœur qui est la tendance du sentiment moral et social à chercher l'objet de son intérêt plus loin que dans l'individu, la famille et le clan, qui va à l'humanité toute entière et à la Divinité. Certes, cette aspiration est en règle générale contenue par les cadres et les habitudes de notre vie journalière, mais il est des moments, il est surtout des êtres d'élite dans lesquels éclate l'appel du héros ou du saint, génie politique, religieux ou moral, qui brisent les cadres et formes de la société, de la morale et de la religion statique et ouvrent leur cœur à l'homme tout court, à tout ce qui porte l'empreinte humaine.

Cette aspiration du cœur à l'universel amour résonne dans le cri sublime de la jeune Antigone qui entrevoit, au-delà des lois de la Cité, l'architecture invisible d'un ordre universel. Il est dans le vertigineux élan qui emporte Saint-Paul au-delà des frontières de la famille et des nations vers l'amour des êtres sans distinction de race et de nation.

Mieux encore que dans notre sensibilité nous voyons s'affirmer l'universalisme dans les démarches de la pensée. Au moment où la connaissance sensible s'élargit en connaissance conceptuelle pour abstraire et généraliser, pour penser par genre, par lois et essences, le monde change pour nous d'aspect et de valeur et apparaît dans sa structure générale, universelle.

Certes, cet universalisme scientifique et philosophique en s'appliquant au domaine de la législation, de la médecine et de la pédagogie, — c'est-à-dire à l'humain, — risque de fausser notre vision de l'homme et de dépersonnaliser la vie, de remplacer les individus concrets par des abstractions, les relations individuelles par des relations générales, conventionnelles, inhumaines ; il nous incline à préférer les abstractions aux hommes et à dire avec Clémenceau : J'aime passionnément la France et déteste tous les Français individuellement.

Nous savons jusqu'où peut aller, en politique, ce dédain de l'individu et de l'individu. Gheorgiu nous en a donné une peinture saisissante dans « *La vingt-cinquième heure* ».

Nous assistons, depuis que la Révolution française a tenté de réformer la société dans cet esprit rationaliste, à une violente réaction contre lui. Qui ne se souvient des Réflexions de Burke où le grand historien-philosophe anglais déverse un torrent de protestations et d'argumentations contre l'universalisme rationaliste. La pensée de M. de Corte va dans le même sens. Et nous voyons sous nos yeux se développer la charge de l'existentialisme contre toute philosophie

et politique de l'essence et de l'universel abstrait. C'est qu'une idée isolée devient facilement idée fixe et donc idée fausse.

Le débat est de la plus haute importance pour l'évolution de l'idée européenne. Il faudra trouver le juste milieu entre deux tendances et deux théories qui défendent, l'une la nécessité de penser par catégories générales, l'autre celle de considérer l'individuel concret et la personne humaine. Le salut encore une fois est dans la synthèse des deux. L'Europe sera universaliste et personnaliste à la fois, ou elle ne sera pas.

On sait que sous l'influence du nominalisme anglais, de l'idéalisme allemand et du positivisme français, le dernier rempart du véritable universalisme politique qu'était le droit naturel s'est écroulé pour céder la place à un droit et à une politique positivistes, particularistes et nationalistes. La situation qui est faite ainsi à l'humanité est bien paradoxale : d'un côté les relations entre nations sont abandonnées à une espèce d'anarchie, conséquence de l'absence de normes et de lois universelles en droit et en politique. D'autre part, à l'intérieur des Etats, les relations entre les individus et leur nation sont réglées par un régime de plus en plus envahissant et oppressif de constitutions, de lois et de règlements, régime qui dans certains pays autoritaires et totalitaires a dégénéré en une véritable tyrannie d'Etat. Cet étatisme est un pseudo-universalisme arrêté à mi-chemin entre le véritable universalisme et le personnalisme, à ce stade que nous appelons nationalisme; position dangereuse d'équilibre instable qui nous empêche d'arriver à une vie normale entre nations et à sortir de l'anarchie internationale.

L'Européen futur sera en même temps qu'un citoyen de l'Europe, une personne qui a son centre de gravité en elle-même, dans sa vie morale. Mais cette vie morale, soustraite au pouvoir de l'Etat et du collectif, doit cependant respecter la loi morale universelle. Il faut dire que l'idée d'une morale universelle est peu à peu disparue de la conscience humaine. Dans la vie privée, que de gens qui en font à leur guise et n'admettent qu'une loi, qu'une règle de conduite : leur intérêt et leur plaisir. Dans le domaine de la vie publique, n'est-ce pas l'Etat qui a assumé le rôle de conscience générale en décrétant lui-même les lois dernières auxquelles doivent se référer les actes publics du citoyen et de la nation ? Il est devenu de règle de dire que tel acte public ne regarde que l'Etat et la Nation. C'est à peine si les crimes de droit commun sont jugés d'après un code universel.

Les actes commis au nom de l'Etat n'ont pour juge que l'Etat lui-même. Telle est la morale des Etats modernes. Ainsi même le Tribunal de Nuremberg a acquitté les ordonnateurs de persécutions raciales pour le motif qu'elles avaient eu lieu à l'intérieur de l'Allemagne. Ce qui nous fait retourner à la conception du droit étrusque, où le père de famille pouvait impunément tuer sa femme et ses enfants pourvu que la chose se fit à l'intérieur de la maison.

L'autonomie de l'Etat, en fait de morale, est une des grandes erreurs de l'époque. La conscience morale a subi une transformation regrettable en perdant la notion d'obligation universelle et absolue. C'est un des aspects les plus inquiétants de la crise du monde moderne qui se fait sentir à tous les niveaux de la vie : du droit jusqu'aux relations journalières et aux mœurs commerciales et professionnelles.

La restitution d'une morale universelle est une des nécessités urgentes du présent, un des postulats de la politique européenne. Pour y arriver, il faut respecter et appliquer un autre principe philosophique, condition et gage de l'unité spirituelle de l'Europe. Il est à la fois d'ordre épistémologique et métaphysique, c'est-à-dire qu'il s'applique à la pensée et à l'être, — nous l'appelons : le principe dialectique ou principe des contraires. Nous pensons par position et opposition, affirmation, restriction et négation, thèse, antithèse et synthèse. De cette façon seule et en adoptant tout à tour des points de vue divers et opposés, nous pouvons nous approcher progressivement de la vérité. Pascal a dit : « Tous se trompent d'autant plus dangereusement qu'ils ne connaissent qu'une vérité. Il faut les deux vérités contraires, les deux raisons contraires ». N'est-ce pas cette philosophie dialectique que Socrate s'ingéniait à inculquer à ses contemporains en les harcelant de questions, de contradictions et d'ironie, et en les amenant à reconnaître que notre connaissance est fragmentaire, faible lumière en plein mystère. La thèse philosophique de Socrate doit être pour nous un axiome de politique européenne, politique d'inclusion, d'assimilation, de compréhension, synthèse du divers et même du contraire. Après 3000 ans d'efforts, de pensée et d'activité, la civilisation humaine s'est à tel point diversifiée dans tous les domaines qu'il n'est plus possible de fonder quoi que ce soit sur un seul principe. Le principe du tiers exclu, le principe de l'un ou l'autre n'est plus guère applicable, sauf en logique formelle. C'est l'un *et* l'autre qu'il faut dire, au moins quand il s'agit des problèmes de la vie politique. Car la politique, autant que la science, doit se mouler au réel. Or le réel, l'être dans toutes ses formes les plus générales comme les plus spéciales, n'est pas identique et réductible à un principe, mais analogique, c'est-à-dire compliqué, complexe, il s'exprime en catégories diverses et opposées... L'être aussi est dialectique. Les sciences naturelles opèrent toujours avec un système de catégories opposées, contraires : ondes et corpuscules, pôles négatifs et positifs, matière et vie, mécanisme et finalité, déterminisme et indéterminisme, fonction et inhibition, etc. L'ontologie, pareillement, est un système de catégories antinomiques. A plus forte raison les sciences morales et politiques multiplient les antithèses et le mot d'Emerson : « *Everything English is a fusion of distant and antagonistic elements* » pourrait s'appliquer à toutes les formes de la vie politique. Si nous essayons de formuler les principes et lois d'une anthropologie générale, d'une philosophie de la civilisation humaine, nous aboutissons toujours à une dialectique, c'est-à-dire

à une série de tensions et d'oppositions entre les tendances universalistes et les tendances particularistes, entre les tendances transcendantes, c'est-à-dire religieuses, et les tendances immanentes, c'est-à-dire terrestres. La philosophie de l'histoire nous apprend que l'équilibre et l'harmonie humaine supposent l'opposition et la lutte, que la diversité sans l'unité conduirait au chaos, mais que l'unité sans la diversité conduirait à la mort.

De même l'Europe future, suite et accomplissement de la vieille civilisation occidentale, devra être un système de forces antagonistes, cherchant l'équilibre et l'harmonie dans l'unité du divers et du contraire.

Tel est le postulat fondamental de notre philosophie européenne. Traduit en langue psychologique et exprimé en termes d'une pédagogie européenne, il ne sera autre que la grande vertu par laquelle les peuples et les hommes ont créé puissances et empires durables, je veux dire le respect de l'adversaire. Péguy, qui avait l'intuition des vérités élémentaires, souligne cette nécessité primordiale de la philosophie et de la politique dans sa Note conjointe sur M. Bergson : « Les vrais philosophes (entendez aussi les vrais politiciens), les vrais sages ont quelque chose de commun. Ils aiment mieux les partenaires que les partisans. Ils ont un goût secret pour l'adversaire. Ils ont un secret mépris pour le partisan. L'adversaire n'est pas seulement utile. Il n'est pas seulement le point d'appui et le fleuret indispensable. Il n'est pas seulement l'inévitable complice. Il est infiniment plus et infiniment mieux. Il n'est pas seulement l'amateur. Les partisans sont des amateurs. Mais l'adversaire est le professionnel. Il est celui qui sait de quoi on parle ».

Certes, nous avons besoin du combat, condition de vie, mais d'un combat chevaleresque qui ne tend pas à l'anéantissement, mais à la victoire, qui aime l'opposition et l'adversaire. Nous avons besoin de l'adversaire pour grandir et pour nous accomplir, comme les ailes ont besoin de résistance pour monter. Rien n'était plus contraire à la sagesse politique que la formule de Hitler du « combat d'anéantissement ». Il faut vaincre, mais il ne faut jamais triompher et achever.

L'on raconte qu'un soir du temps des débats d'où devait sortir le traité de Versailles de 1871, le chancelier Bismarck, traversant tout seul les Galeries du Château, trouva son grand adversaire M. Thiers, affaissé et endormi dans un fauteuil. Il faisait un froid glacial. Bismarck enleva son manteau et le posa soigneusement sur les épaules de Thiers. Anecdote symbolique : l'adversaire doit se soucier de l'adversaire, chaque nation doit se soucier de l'autre et être prête à mettre le manteau protecteur sur l'adversaire en péril. Ainsi nous serons de vrais Européens.

Il est un autre aspect du principe universaliste, une formule devenue banale aujourd'hui, qui appuie notre pédagogie européenne, je veux dire : l'indépendance des choses et des êtres. Un humoriste américain

a dit : Il y a un rapport entre le baquet à charbon et l'univers ; un poète dirait : entre les astres du firmament et les fleurs des champs. En dépit de notre myopie, tout se tient, la nature et la culture, le passé, le présent et l'avenir. Il existe un immense système de liens s'étendant d'un pôle à l'autre, allant de l'infini au fini, de l'infiniment grand à l'infiniment petit, du bien au mal, du sublime au trivial, de tous à chacun : Les liaisons du monde. Il est un phénomène général qui caractérise notre époque : les individus et les peuples se rapprochent et se lient entre eux, s'enchaînent dans les anneaux d'une destinée commune, s'enchevêtrent comme les arbres de la forêt par les racines et par les cimes ; à travers les diversités, les oppositions et même les hostilités nous voyons apparaître de plus en plus la structure d'une humanité différenciée, mais une ; nous prenons une conscience de plus en plus vive de cette interdépendance. Grâce à la technique d'information et de circulation, nous devenons voisins et prochains des Philippines aux Iles Britanniques. Nous sentons le coude à coude et la familiarité des premières communautés humaines et voyons se dessiner les linéaments de la grande communauté humaine dont l'euro péenne ne sera qu'une étape.

Toutes ces considérations sont liminaires et préliminaires, vagues et légèrement utopiques. Mais elles constituent, à mon sens, les idées-mères, les matrices de l'Europe future.

Les hommes qui portent la responsabilité des grandes décisions ont conscience, en ce moment, d'être acculés une fois de plus à un dilemme de dimension historique, pareil à celui où se débattait la jeune Eglise chrétienne quand les apôtres Pierre et Paul se disputaient âprement sur le choix entre un christianisme judaïque et un christianisme universel. Tranchons notre querelle d'Antioche dans le sens paulinien, c'est-à-dire européen, sinon simplement universel !

Certes, je ne méconnais pas l'objection qu'on serait tenté de faire : l'universalisme ainsi conçu conduirait logiquement au-delà de l'Europe vers l'organisation spirituelle de l'humanité entière... Et c'est vrai, à une condition irréaliste et irréalisable en ce moment, que l'humanité entière partage les mêmes vues. Quand, en 1713, l'abbé de Saint Pierre présenta aux souverains de l'époque son fameux « Mémoire pour rendre la paix perpétuelle en Europe », et qui prévoyait la constitution d'un corps européen, espèce de fédéralisme avant le terme, l'idée eut auprès des philosophes une résonance des plus vives et des plus sympathiques. Frédéric II de Prusse répondit avec l'ironie réaliste qui lui était propre : « La chose est fort pratique ; il ne manque qu'une bagatelle, c'est l'accord des pays d'Europe ».

Pratiques ou non, réalisables ou non, il y a des idées qu'il faut essayer de sauver parce qu'elles sont comme les ailes spirituelles à l'aide desquelles les hommes peuvent s'élever, parce qu'elles sont conformes à la nature profonde des êtres, même si elles sont méconnues par eux.

Quels seront, dans cette conjoncture historique, l'attitude et le rôle des universités ? Certes, ce n'est pas la mission de l'enseignement supérieur de déterminer les structures politiques et économiques de nos pays. Elles doivent cependant aider à créer les structures mentales qui en sont le support et la condition. Elles failliraient à un devoir humain si elles voulaient limiter strictement leur effort et leur activité à la recherche et à la diffusion scientifiques. Ma génération, — qui a été un peu contemporaine des grandes attaques des Agathon, des Péguy, des René Benjamin contre ce que l'on appelait alors, avec une outrance combattive, la Farce de la Sorbonne, — a assisté et parfois participé, à cette émigration des intellectuels qui allaient chercher hors des Facultés le meilleur de leur nourriture spirituelle.

Nos universités se sont ressaisies depuis. Ont-elles aussi conscience du devoir humain plus précis qui leur incombe d'aider la jeunesse intellectuelle à préparer les structures mentales qui demain seront nécessaires pour soutenir les nouvelles formes de la vie politique, économique et sociale ?

Sont-elles prêtes à ressusciter et à cultiver les idées-mères de l'Europe future ? Sont-elles conscientes avant tout de leur mission universaliste ?

L'Université, depuis près de 700 ans qu'elle existe en Europe, a depuis ses origines été installée dans une position supranationale. La parenté avec le terme d'universalisme n'est pas seulement formelle et linguistique. Dès le 13^e siècle, les universités, — suivant en cela l'exemple de celle de Paris, mère des Universités, — aspiraient à être une puissance spirituelle et morale qui gouvernerait les esprits de la Chrétienté. Elles voulaient être une « *universitas scientiarum et litterarum* », et, en admettant et en sollicitant le concours des maîtres et des élèves de tous les pays, une « *universitas nationum* ». Elles n'avaient pas de patrie et leur royauté était européenne. La lente désintégration de l'universalisme du moyen âge, qui a commencé dans les régions de l'esprit pour descendre dans celles de l'organisation et des institutions politiques, a gagné peu à peu l'Université elle-même qui, à son tour, est devenue un foyer et parfois une serre chaude de particularisme et de nationalisme.

Elle est en train de se ressaisir. Nous avons des raisons profondes d'espérer que l'Université réussira à ramener les hommes vers les principes sans lesquels ne se résoudreont pas les problèmes qui nous étreignent.

Quand une nouvelle journée s'annonce, l'aurore se projette d'abord sur les sommets. C'est dans nos Universités européennes et sur les sommets de la pensée scientifique et philosophique que nous voyons apparaître les premières ébauches de la civilisation de demain, non seulement dans le mélange des étudiants de toutes les nations et dans l'interpénétration mondiale de la recherche scientifique, mais encore dans la création de centres spécialisés de culture européenne et internationale. Université et universalisme commencent

à redevenir synonymes. *L'Universitas scientiarum et litterarum* se transforme petit à petit en *Universitas Nationum*. Certes, ce n'est pas encore la nouvelle organisation intra- ou supranationale, c'en est la promesse.

Elle y est aidée à la fois par les nécessités de l'organisation du travail scientifique : la science d'aujourd'hui est un phénomène international. Quand en 1936 le physicien allemand Philippe Lenard publiait une « physique allemande » en quatre volumes, il obéissait certainement plus à une consigne naziste qu'à une indication scientifique.

D'autre part toutes les sciences, séparément, sont amenées à reconnaître la nécessité d'une philosophie des sciences qui, par une logique interne de la pensée elle-même, de sa structure, de ses méthodes et de son objet, unifie ce que l'on avait séparé, synthétise ce que l'on avait éparpillé. Dans un important et imposant ouvrage sur le cancer, le professeur Mosinger de la Faculté de Médecine de Marseille et de Coimbre, déclare que la période des grandes synthèses est arrivée. Déclaration symptomatique !

Les Universités découvrent l'esprit universel par des voies et méthodes différentes selon les Facultés, parce qu'il est dans la structure même de la pensée. La spécialisation n'est qu'un phénomène de dispersion pareil à l'effet artificiel du prisme qui étale la lumière en raies distinctes du spectre lumineux.

La philosophie des sciences, depuis Claude Bernard, a dégagé un système de conditions et de principes aprioriques qui ont une valeur universelle, et les Facultés, — quoique dispersées dans l'espace et par leur organisation, — convergent cependant par l'esprit vers une unité de plus en plus apparente, en un mot : vers l'université et l'universalisme. Les sciences tendent à redevenir la Science et à constituer le magistère que rêvait E. Renan, et qui serait un rempart contre les dangers d'une spécialisation extrême et un garant des bienfaits des vastes synthèses.

Nous en dirons autant de la philosophie proprement dite. Certes, on pourrait considérer l'évolution de la pensée occidentale comme une longue suite de théories contradictoires, comme une tragédie, comme le jeu décevant d'une aventure sans fin et sans suite. Mais à considérer les choses de plus près et dans leur connexion profonde, ne voyons-nous pas se dérouler les phases d'un vaste processus dialectique dans lequel alternent, non pas avant tout des erreurs et des hypothèses, mais des vérités partielles, mêlées d'erreurs, complétées et corrigées par d'autres théories qui convergent vers une synthèse de plus en plus vaste, de plus en plus probable, ainsi que l'a montré le Congrès international de la Philosophie qui s'est tenu à Paris en 1937. Citons simplement les mots par lesquels René Bayer, secrétaire du Congrès, termine son rapport : « Le 20^e siècle est sans doute occupé patiemment et à travers les crises d'une

époque de désespoir, à se reconstruire une sagesse, une direction morale ».

Qu'en est-il de la religion et du rôle de nos Facultés de théologie ?
Pouvons-nous compter sur elles pour réaliser l'unité européenne ?
Est-elle favorable à la naissance de l'Europe ou lui fait-elle obstacle ?
Pouvons-nous réaliser l'unité européenne sur un continent divisé en confessions qui se déclarent hérétiques les unes les autres, et irréductibles à une idée commune ? Nous sommes habitués à voir et à affirmer principalement les oppositions et les divisions. Elles sont de fait indéniables. Mais n'y a-t-il pas en même temps, et peut-être dans une même mesure, des identités, des parentés, des communautés d'affirmations et d'aspirations ? Le seul fait des tentatives toujours renaissantes de rapprocher les confessions à base chrétienne prouvent qu'on songe à la possibilité de se retrouver et de se rencontrer sur une base commune. C'était une des grandes idées du Cardinal Mercier de réunir l'Eglise anglicane et l'Eglise catholique, et le Pape Pie XI s'était donné pour mission de réaliser l'union sinon l'unité de la chrétienté orientale et occidentale. En effet, sauf le primat de la papauté, ces Eglises partagent une foi, une morale communes. Si le protestantisme s'est écarté plus loin du dogme, de la hiérarchie et de la liturgie catholiques, il n'en a pas moins conservé l'essentiel de la morale chrétienne. Or, l'Europe future ne vivra pas en premier lieu de dogmes, mais plutôt de morale. La vie politique est basée en dernière analyse sur des principes de philosophie et de morale. Le grand philosophe et homme d'Etat Leibniz, examinant la situation des religions chrétiennes à la lumière des nécessités politiques de son temps, adressa un jour aux catholiques et aux protestants cette déclaration valable aussi pour notre époque : « Le dessein de porter la lumière du Christ dans les pays éloignés est si beau que je n'y distingue point ce qui nous distingue ». Parole qu'on pourrait adresser à bien des confessions, à bien des partis politiques : le dessein de faire une Europe unie est si beau que nous n'y distinguons point ce qui nous distingue.

L'affirmation des trois idées-mères de notre civilisation ne suffit, certes, pas pour faire l'Europe; elle aide à la préparer. Je sais tout le poids du scepticisme qui pèse sur nos esprits; je connais les hésitations prudentes que nous inspire l'amour même de nos patries, de nos droits et de nos traditions. Il ne faut pas se lasser de réclamer que l'Europe future ne devra pas être la négation de nos patries diverses; il ne faut pas se lasser de dire que conçue dans un esprit universaliste véritable, elle ne sera pas la suppression, mais le dépassement des nationalités, tout comme certaines de nos plus belles églises sont un amalgame, parfois une synthèse heureuse de styles divers; et en fin de compte, si l'Europe nouvelle nous impose des sacrifices de toute espèce, faisons comme certains animaux qui portent leur carapace avec une patience sereine et fière, puisqu'elle est une cuirasse de sûreté autant qu'une charge pesante.

Si l'Europe est un impératif inéluctable de notre politique, si elle est notre destin, pratiquons la sagesse du philosophe d'Amsterdam, Spinoza, qui recommande non seulement d'accepter, mais d'aimer son destin : *Amor fati* ! Aimons l'Europe, avec la générosité clairvoyante de Montesquieu qui, du fond de son 18^e siècle, nous envoie la consigne pédagogique européenne : « Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterais de mon esprit; si je savais quelque chose utile à ma famille et qui ne le fût pas pour ma patrie, je chercherais à l'oublier; si je savais quelque chose utile à ma patrie qui fût préjudiciable à l'Europe ou bien qui fût utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je le regarderais comme un crime ».

Pierre FRIEDEN,

Ministre de l'Education Nationale et de l'Intérieur
du Grand Duché de Luxembourg.

Les Carrières universitaires

Les universitaires dans l'industrie charbonnière belge

Poursuivant ses investigations dans les secteurs d'activité professionnelle, le Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires a porté son attention, ces derniers mois, sur l'industrie charbonnière belge et y a mené une enquête sur la situation de l'emploi des universitaires.

Cette enquête a comporté deux phases. D'une part, la Fédération des Associations charbonnières de Belgique, à notre demande, a bien voulu accepter d'entreprendre un « recensement » des diplômés universitaires employés dans les charbonnages belges et nous en a communiqué les résultats. Ceux-ci sont analysés dans la première partie de cette note.

Désireux de compléter l'importante documentation ainsi recueillie par l'avis de personnalités appartenant aux milieux charbonniers, nous nous sommes ensuite adressé aux gérants des charbonnages du Bassin liégeois et les avons consultés sur les fonctions exercées par les universitaires, sur les qualités qu'elles exigent, sur l'utilité des diplômés pour les exercer ainsi que sur l'état de leur formation actuelle.

Plusieurs de ces personnalités ont bien voulu nous apporter leur collaboration et nous donner des renseignements, verbaux ou écrits, sur ces sujets. C'est l'essentiel de la documentation ainsi recueillie qui constitue l'objet de la seconde partie de cette note.

* * *

L'industrie charbonnière est un des secteurs d'activité professionnelle qui, en Belgique, occupe le plus de main-d'œuvre. Au 31 décembre 1951, l'ensemble des charbonnages belges occupaient en effet 167.874 personnes, dont 160.704 ouvriers de fond et de surface, et 4621 employés.

Le nombre des diplômés universitaires y est toutefois fort restreint : à la même date, il s'élevait au total à 669, soit environ 0,4 % de l'ensemble du personnel.

Notons (voir tableau I) qu'à concurrence de 93 %, ces diplômés sont sortis, en proportions sensiblement égales, des Universités de Liège et de Louvain, ainsi que de la Faculté polytechnique de Mons. La plupart aussi (94 %) sont des ingénieurs. On ne compte pour l'ensemble du secteur que 13 docteurs en droit, 13 médecins et 7 diplômés en sciences commerciales.

I. — Répartition selon la nature du diplôme
et selon l'institution qui a délivré le diplôme.

Nature du diplôme	Universités de				Etrang.	Fac. polyt. Mons	Ec. Ap Gén. Artll.	Total
	Brux.	Gand	Liège	Louv.				
Ingénieurs civils .	19	8	192	176	12	222	2	631
Universitaires au- tres qu'ingénieurs:								
doct. en droit ...	—	—	3	10	—	—	—	13
dipl. sc. commerc.	1	—	2	3	1	—	—	7
doct. médecine ..	1	—	2	10	—	—	—	13
divers	—	—	1	2	2	—	—	5
Ensemble	21	8	200	201	15	222	2	669

Quant aux ingénieurs (voir tableau II), à l'exception d'une quarantaine parmi lesquels on compte 24 électriciens, ils ont tous été formés dans la spécialité « des mines ». Certains d'entre ceux-ci cependant ont reçu une formation complémentaire, notamment dans le domaine de l'électricité. 5 ingénieurs sont spécialistes en géologie.

II. — « Spécialités » des études faites par les ingénieurs occupés dans
l'industrie charbonnière belge

Ingénieurs civils des mines	509
Ingénieurs civils des mines, en possession d'un diplôme complémentaire de :	
Ingénieur électricien	66
Ingénieur électricien-mécanicien	12
Ingénieur géologue	3
licencié en sciences économiques	1
Total	<u>82</u>
Total des ingénieurs des mines	591
Ingénieurs des autres spécialités :	
Ingénieurs électriciens	24
Ingénieurs métallurgistes	5
Ingénieurs géologues	2
Ingénieurs chimistes	2
Ingénieurs des arts et métiers	2
Ingénieur des constructions	1
Ingénieur A. I. A.	1
Spécialité non connue	<u>3</u>
Total	40

III. — Répartition des diplômés selon la nature de leur diplôme
et selon les services qui les occupent

Services	Diplômes de :					Total
	Ingén.	Doct. Droit	Dipl. sc. commer.	Doct. Médéc.	Divers	
1. Direction générale	54	—	1	—	—	55
2. Services administratifs(*)	24	12	3	—	3(**)	42
3. Services commerciaux (*)	11	—	3	—	—	14
4. Services techniques (*)	542	1	—	—	2(***)	545
5. Services médicaux	—	—	—	13	—	13
Ensemble	631	13	7	13	5	669

(*) Y compris les directeurs de ces services.

(**) 1 ingénieur agronome, 1 docteur en sciences physiques et mathématiques, 1 licencié en philosophie et lettres.

(***) 2 licenciés en sciences chimiques.

La haute direction des charbonnages (fonction de directeur-gérant, ou équivalentes) revient généralement à des ingénieurs universitaires.

Le plus grand nombre des diplômés sont affectés à différents postes dans les services techniques qu'ils occupent dans des grades allant de celui de sous-ingénieur-stagiaire à celui de directeur des travaux, en passant par celui d'ingénieur, d'ingénieur divisionnaire et d'ingénieur principal⁽¹⁾. Dans les services administratifs et commerciaux par contre, on ne rencontre guère d'universitaires. La majorité d'entre eux-ci sont des ingénieurs. À quelques rares exceptions près, ces universitaires sont occupés à des tâches de chefs de service (contentieux, étude et documentation, service commercial, comptabilité,...), de conseillers, de secrétaires de direction ou, aux postes les plus élevés, de secrétaires généraux et de directeurs commerciaux.

L'enquête poursuivie auprès des personnalités du monde charbonnier liégeois nous a permis d'obtenir des explications complémentaires sur la situation de l'emploi des universitaires.

I. — Le premier problème qui leur était soumis portait sur les fonctions auxquelles sont affectés de préférence les universitaires et l'estime en laquelle on tient leur emploi dans ces fonctions.

⁽¹⁾ La terminologie des grades est extrêmement variée; elle dépend très souvent de circonstances locales tenant en ordre principal à la division des tâches à l'intérieur de l'entreprise. Les grades cités ici reflètent cependant assez bien la physionomie de leur hiérarchie.

Il va de soi que les charbonnages occupent normalement et avant tout des « ingénieurs des mines » qui sont les mieux préparés, au point de départ, pour les tâches qu'on leur confie. La spécialité du diplôme n'est cependant pas toujours déterminante et il peut arriver que de fortes personnalités s'imposent dans des fonctions en vue desquelles elles ne s'étaient pas préparées au cours de leurs études.

Ce n'est qu'exceptionnellement toutefois que l'on recrute délibérément des ingénieurs d'autres spécialités. On peut avoir besoin d'ingénieurs électriciens, par exemple, là où il existe une centrale électrique autonome ou encore dans les très importantes entreprises qui peuvent confier à un spécialiste le soin exclusif de leur équipement électrique; de chimistes universitaires aussi, dans les cas assez rares où il existe, dans le charbonnage, des services d'analyse des charbons. L'emploi des géologues, dans les cadres mêmes des charbonnages, n'est guère pratiqué en Belgique.

C'est avant tout dans les services techniques que les ingénieurs universitaires sont occupés. Quoique les situations soient très variables, on peut dire, d'une manière générale, qu'ils sont susceptibles d'occuper les postes impliquant la nécessité d'un commandement, la responsabilité d'une direction à donner, que ce soit dans les services « du fond » ou dans ceux de la « surface » ou encore dans les bureaux d'études.

La manière dont sont attribuées les tâches des ingénieurs dépend dans une large mesure de l'importance même des charbonnages. Dans les entreprises de moyenne importance, l'ingénieur sera appelé à s'occuper de la direction de tous les services par l'intermédiaire de chefs de service non universitaires; dans les charbonnages importants, les services du fond et de la surface peuvent être séparés et eux-mêmes divisés en spécialités (service mécanique, service électricité, service des études, préparation des charbons,...); une nouvelle répartition des tâches s'opère là où il existe plusieurs sièges d'exploitation.

Chaque charbonnage, peut-on dire, tient compte, dans l'attribution des tâches, de ses besoins et des hommes, — diplômés ou non, — dont il dispose. Il peut ainsi se faire que, dans un charbonnage, à un moment donné, un ingénieur divisionnaire dirige à la fois le « fond » et la « surface » d'un siège, et que, dans la suite, par l'effet d'un remaniement des cadres, on le charge des services de surface seulement de deux ou plusieurs sièges et qu'on attribue la haute direction du « fond » de ces sièges à un autre divisionnaire.

Il existe, d'autre part, — dans les entreprises importantes, — toute une hiérarchie des fonctions techniques dans laquelle s'intègrent les ingénieurs, depuis l'ingénieur stagiaire jusqu'à l'ingénieur en chef. Il va de soi que la nature même des tâches ainsi que les responsabilités qu'elles impliquent varient en fonction du grade ainsi occupé, les jeunes ingénieurs étant en principe davantage au contact des hommes et des tâches d'exploitation proprement dites; les soucis de leurs supérieurs s'orientant de plus en plus vers les tâches de la politique générale d'exploitation, voire de la gestion même de la société.

Dans certaines entreprises, nous est-il signalé, les ingénieurs les plus âgés (par exemple après une vingtaine d'années de service) occupent les postes de direction proprement dits ou sont retirés du service « actif » pour le bureau d'études, les ingénieurs les plus jeunes étant occupés dans les sièges d'extraction ou remplissant les fonctions d'ingénieurs de chantier.

La présence des ingénieurs universitaires dans ces fonctions techniques est-elle souhaitée et dans quelle mesure ?

Abstraction faite des petits charbonnages où généralement seul le directeur gérant est ingénieur et se fait aider de collaborateurs « sortis du rang » et praticiens éprouvés, l'avis général des personnalités consultées est que l'ingénieur universitaire est nécessaire pour la direction des services techniques.

Cet avis est cependant nuancé ; ce dont on a besoin, c'est de « bons » ingénieurs, c'est-à-dire de chefs compétents et « humains ». « Le diplôme universitaire, nous écrit-on, est utile à condition qu'il s'allie aux qualités morales et sociales qui sont nécessaires pour créer le climat de collaboration qui est d'une importance majeure dans les affaires ».

Un autre gérant fait les distinctions suivantes : « Pour le service du fond, la possession du diplôme universitaire n'est pas indispensable ; ce sont surtout les qualités physiques et morales qui importent ; l'ingénieur universitaire qui ne possède pas ces qualités discrédite son diplôme. Pour le service de la surface, l'utilisation de diplômés peut s'avérer plus nécessaire surtout pour les centrales électriques et le matériel plus compliqué... Pour les fonctions dirigeantes, on préfère les universitaires mais uniquement ceux qui ont un certain âge.

Des ingénieurs techniciens accèdent progressivement chez nous à d'importantes fonctions et nous voudrions favoriser aux agents sortis des cadres l'accession aux fonctions dirigeantes.

Nous estimons ne pouvoir engager que des universitaires présentant les qualités morales suffisantes et ne permettre l'accès aux fonctions dirigeantes qu'à ceux d'entre eux qui auront fait au préalable la preuve de leurs qualités dans les emplois actifs. »

Sur cette même question de l'opportunité de l'emploi des ingénieurs, un autre gérant nous livre une opinion différente de la précédente : « Le diplôme universitaire correspondant aux fonctions exercées nous paraît nécessaire parce qu'il constitue, à tout le moins, une présomption qu'élevé au sein des disciplines universitaires, le titulaire est en situation de faire naître en lui et de développer en même temps que de solides connaissances scientifiques et professionnelles, la connaissance des hommes et de l'organisation, un goût marqué et entretenu pour la recherche, de l'initiative raisonnée et le sens de l'observation critique du milieu où il est appelé à exercer ses fonctions. C'est de l'ingénieur universitaire que nous avons donc surtout besoin pour les travaux du fond et de la surface. L'ingénieur technicien n'a pas encore sa place marquée dans les travaux miniers de notre bassin. Il peut tout au plus chercher emploi dans les services annexes de charbonnages, tels les ateliers, les centrales électriques et les services

d'entretien. Quant à l'agent sorti du cadre, il tend, selon nous, à disparaître jusqu'à n'être qu'une exception, respectable d'ailleurs ».

D'autres avis nous ont encore été donnés sur cette question. Selon une personnalité consultée, les ingénieurs civils, et presque exclusivement les ingénieurs des mines, ont le quasi monopole de la direction des tâches techniques. Il n'y a que fort peu d'ingénieurs techniciens et, en principe, ceux-ci ne sont pas engagés en vue d'occuper ces emplois de direction.

« Les ingénieurs universitaires, des diverses spécialités, nous écrit-on encore, sont largement utilisés dans les charbonnages. Leur rôle est indispensable et l'ingénieur des mines particulièrement constitue l'essentiel du commandement à tous les degrés. Les charbonnages peuvent également utiliser les ingénieurs techniciens... Nous estimons que la direction générale doit être assurée par un ingénieur des mines ou un ingénieur ayant les mêmes connaissances. »

II. — Telles sont les opinions recueillies au sujet de l'utilité de l'emploi des universitaires dans les services techniques. Une question analogue avait été posée relativement aux services administratifs et commerciaux.

On a souligné, en analysant, au début de cette étude, les statistiques des universitaires occupés dans l'ensemble des charbonnages belges, la place très restreinte que les diplômés occupent dans ces services : quelque 42 ingénieurs, docteurs en droit et diplômés en sciences commerciales pour l'ensemble du pays.

L'enquête complémentaire auprès des dirigeants du Bassin liégeois a permis de dégager les causes principales de cette situation.

Ici encore, intervient en tout premier lieu, le facteur dimension des charbonnages.

Dans les charbonnages de moyenne importance, nous a-t-on fait remarquer, on estime très souvent que, plutôt que d'engager un universitaire, il est avantageux d'aider des employés qui font preuve d'intelligence, de travail et de fidélité à l'entreprise, à accéder aux postes de chefs de service, voire de directeurs des services administratifs. L'essentiel pour remplir convenablement ces fonctions, ajoute-t-on, étant de bien connaître la comptabilité, les modalités d'application des lois sociales, les différents rouages de la « maison » et surtout d'être effectivement attaché à l'entreprise, il n'est pas nécessaire de disposer des services d'un universitaire.

Pour ce qui concerne la direction des services d'achat et de vente, on préfère généralement conserver les agents « sortis du rang », qui connaissent parfaitement la clientèle, qui ont fait preuve d'honnêteté et qui, eux aussi, sont de longue date attachés à leur charbonnage. Leur tâche est d'ailleurs considérablement facilitée du fait de l'existence de COBECHAR, organisme professionnel centralisant la vente de la plupart des charbons industriels.

Cependant, certains charbonnages estiment que, pour diriger des services administratifs ou commerciaux, il n'est pas toujours suffisant de disposer d'hommes ayant des connaissances étendues de la pratique de l'entreprise,

mais qu'il peut s'avérer très souhaitable d'employer un personnel universitaire, dont la formation est plus élevée et moins « routinière ». On insiste toutefois sur le fait que c'est au seul niveau de la direction des services que des universitaires peuvent être utiles, et cette considération limite quantitativement les possibilités de leur emploi. « Il n'est pas désirable, à notre sens, note un gérant, d'utiliser des universitaires pour des emplois subalternes. Il ne faut pas faire remplir par des ingénieurs, des emplois de contremaître, ni par des docteurs en droit ou des licenciés, des besognes d'employés (sauf pendant la période de stage), sinon on risque d'en faire des aigris et des mécontents ».

Quel genre d'universitaires employer pour ces services ? On rencontre tout d'abord des ingénieurs occupés soit dans les services administratifs, soit au service des « Dégâts miniers », soit encore dans les services commerciaux. Que penser de leur emploi dans ces fonctions ?

La haute direction des services administratifs peut constituer, dans certaines entreprises, une « promotion » de grade pour un ingénieur, et c'est à ce titre avant tout qu'on les trouverait installés dans ces services.

Dans de nombreux charbonnages, le service des « Dégâts miniers » réclame, beaucoup plus qu'une compétence juridique, des capacités techniques; ce qui compte, c'est moins le litige avec les sinistrés que les méthodes de restauration des immeubles endommagés, aux conditions les meilleures compte tenu notamment de l'état d'avancement des travaux d'exploitation du fond. « Ce sont surtout des architectes, spécifie-t-on, des gens versés dans le métier du bâtiment qui comptent. Les docteurs en droit n'y ont guère de place, car les problèmes juridiques sont assez minces et peuvent facilement être supervisés de haut ». Il reste que le « service des lézardes » est, en lui-même, dans plusieurs charbonnages insuffisant pour « occuper » un ingénieur.

Les ingénieurs peuvent être également appelés à apporter leur concours dans les services commerciaux; on nous signale notamment que l'on trouve parfois intérêt à confier à un ingénieur à la fois la direction technique de lavoirs et de la préparation des charbons et la direction de la vente des produits. Cette opinion n'est cependant pas unanime.

« Certains ingénieurs, nous écrit-on, s'adaptent bien aux fonctions commerciales. Ce sont surtout des ingénieurs d'un certain âge, animés d'un esprit d'attachement à l'entreprise. Ils sont en général connus des fournisseurs et des clients par leur intégrité. Malheureusement, l'avenir semble devoir être moins favorable, le jeune ingénieur s'attachant beaucoup moins que jadis à son entreprise. »

L'emploi d'ingénieurs dans les services administratifs ou dans les services commerciaux n'est pas toujours jugé favorablement. Un gérant note que « pour les services administratifs, les ingénieurs universitaires sont mal préparés et souvent, au point de vue psychologique, ces fonctions leur répugnent. »

« Nous estimons, écrit un autre gérant, que l'utilisation des ingénieurs est principalement indiquée dans les services techniques. Dans les services administratifs ou commerciaux, nous pensons que l'on peut utilement

avoir recours à d'autres diplômés (licenciés en sciences commerciales, docteurs en droit). »

C'est aussi l'avis d'une troisième personnalité du monde charbonnier liégeois qui croit, pour sa part, regrettable l'intégration d'ingénieurs dans les cadres administratifs et même commerciaux; les ingénieurs sont avant tout des « techniciens » et ne sont guère préparés à l'organisation et au bon fonctionnement des tâches « de bureau ».

On a dit déjà que les diplômés universitaires autres qu'ingénieurs étaient peu nombreux dans les charbonnages. L'avenir ne leur réserve-t-il pas une place plus importante? Nous avons soumis cette question aux gérants du Bassin liégeois.

D'une manière générale, il semble qu'il y ait, de la part des chefs d'entreprise, une certaine indifférence à l'égard de ce problème qui serait considéré comme secondaire. D'autre part, la question ne peut guère être envisagée, comme on l'a souligné déjà, que dans les charbonnages d'une certaine importance.

On nous a ainsi fait remarquer que « les diplômés universitaires autres qu'ingénieurs ne trouvent pas beaucoup d'occasions d'emploi dans nos centres d'exploitation. Leur place est mieux marquée dans les grands organismes professionnels siégeant pour la plupart à Bruxelles ».

Pendant, certaines personnalités sont d'avis que l'emploi d'universitaires, de docteurs en droit et de licenciés en sciences commerciales notamment, sans être indispensable, pourrait être désirable pour adapter la direction des services administratifs et commerciaux à l'ampleur et à la complexité des tâches qui leur incombent actuellement.

Contrairement à ce que l'on croit parfois, c'est moins au titre de technicien du droit que le juriste peut rendre des services dans un charbonnage. Les tâches proprement juridiques (contentieux, Dégâts miniers, législation sociale et fiscale, droit minier, droit commercial,...) ne constituent qu'une partie des attributions que l'on pourrait lui confier. C'est en réalité à la direction effective de services « généraux » qu'il est appelé et ce qu'on attend de lui, c'est la manifestation dans ces fonctions d'un esprit précis, objectif et large, la faculté de raisonner sainement ainsi que la capacité de voir les problèmes de haut et dans leur « contexte ».

Les disciplines juridiques confèrent normalement ce « tour d'esprit », mais on y insiste, ce qui compte avant tout, c'est moins l'ensemble des connaissances scientifiques acquises que le développement de l'intelligence et surtout la personnalité.

Il reste que, venant s'ajouter à ces qualités essentielles, certaines connaissances précises dans le domaine de la comptabilité, du droit social, du droit fiscal,... peuvent constituer un atout sérieux pour le docteur en droit qui veut se tailler une place dans l'administration d'un charbonnage.

Dans les services d'achat et de vente aussi, des universitaires et notamment des licenciés en sciences commerciales pourraient parvenir à de belles situations. Ici encore, on ne réussit pas tellement à cause du diplôme dont on est porteur qu'à cause de sa personnalité, de sa capacité d'adaptation

à la technique des produits à vendre ou à acheter, de son honnêteté, de sa facilité à nouer et à entretenir des relations, de son sens commercial.

La difficulté pour ces universitaires est de se voir ouvrir les portes des charbonnages, — tout au moins des charbonnages de moyenne importance, — et d'obtenir un emploi de début de carrière. S'il est relativement aisé dans les entreprises comportant des cadres importants, de trouver les emplois d'« adjoints » qui permettront la formation professionnelle des jeunes diplômés, la situation à ce point du vue est défavorable dans la majorité des charbonnages : à cause de l'étroitesse de leurs cadres administratifs et commerciaux, des charbonnages hésitent à engager un jeune diplômé dont il faut assurer la formation avant de lui confier l'emploi de direction pour lequel il est fait.

III. — Des questions d'un tout autre ordre avaient également été soumises aux gérants de charbonnage de la région liégeoise : Quelles qualités souhaitent-ils surtout de la part de leurs collaborateurs universitaires dans les différents services ? Quelles remarques aussi ont-ils à formuler sur la formation actuelle des jeunes ingénieurs ?

Nous avons reçu quelques réponses à la première de ces questions ; nous les citons ci-dessous. Elles indiquent bien que ce que l'on recherche, à côté et avant les connaissances techniques et scientifiques, ce sont les « esprits sains » et surtout peut-être les qualités d'hommes capables de comprendre et de commander d'autres hommes.

« On exige, déclare un gérant, 1) des connaissances techniques ; 2) esprit d'initiative ; 3) qualités morales et sociales qui fassent régner un climat de respect et de bonne entente à tous les degrés de la hiérarchie. »

« Un bon jugement, note un second, est indispensable ; c'est la qualité la plus nécessaire. Il faut aussi de l'énergie et de l'esprit de commandement, ainsi qu'une bonne endurance physique. »

« Nos critères de recrutement, nous écrit-on d'autre part, varient selon les fonctions à remplir. Mais d'une manière générale, nous demandons au diplômé universitaire, en même temps que de solides connaissances scientifiques et professionnelles, la connaissance des hommes et de l'organisation, un goût marqué et entretenu pour la recherche, de l'initiative raisonnée et le sens de l'observation critique du milieu où il est appelé à exercer ses fonctions. »

« Les qualités personnelles requises varient suivant les fonctions, remarque-t-on encore... Il est évident qu'un ingénieur d'exploitation doit avoir des qualités distinctes de celles requises d'un ingénieur s'occupant d'études. D'une façon générale, on peut dire que quelles que soient les fonctions exercées, l'intéressé doit avoir une bonne santé, un raisonnement sain, une connaissance suffisante des principes enseignés au cours de ses études, une fermeté de caractère et le goût du travail. Ces conditions étant remplies, l'intéressé se formera au cours de sa carrière et pourra être utilisé au mieux suivant son tempérament et ses connaissances ».

Citons encore cette réponse qui spécifie les qualités essentielles nécessaires aux chefs des différents services : « Pour le service du fond, amour

du métier, bonne santé, l'exemple du travail, ténacité, esprit de méthode et d'organisation. En résumé, plutôt des qualités morales que de grandes connaissances scientifiques. Pour le service de surface, essentiellement l'esprit de dévouement, esprit d'organisation, connaissances techniques moyennes. Pour les services administratifs et contentieux, adaptation rapide de l'esprit, une certaine formation à la discussion, plutôt de la culture générale. Pour les services commerciaux, grande honnêteté, attachement profond à l'entreprise, connaissances techniques élémentaires. »

Des remarques nous sont également faites sur la formation des jeunes ingénieurs qui entrent dans les charbonnages; elles tendent presque unanimement à constater que le niveau de leur formation *scientifique* est fort satisfaisant, mais que leurs qualités *humaines* ne sont pas toujours suffisamment développées et que leur adaptation aux tâches concrètes est souvent difficile.

Une première réponse constitue cependant aussi une critique des programmes d'études : « Les ingénieurs universitaires que nous avons rencontrés nous paraissent différents des anciens : certains semblent ne plus avoir le goût de la culture générale, l'intérêt pour les nouveautés techniques, l'attention attirée par les questions d'ordre général. L'amour du métier les tient beaucoup moins et nous en avons rencontrés qui ne cachent pas qu'après le stage requis pour éviter le service militaire, ils quitteront la mine pour la colonie ou pour un autre emploi. En outre, il s'en trouve beaucoup qui n'ont plus le sens social de leurs aînés.

C'est l'éducation de base de l'enfance et de la jeunesse qui est responsable de cette situation. En outre, beaucoup d'étudiants ne connaissent plus, au cours de leurs études, le climat traditionnel de culture et d'éducation et acquièrent ainsi, moins que jadis, le niveau moral et la fierté qui ont toujours caractérisé les ingénieurs. Il faut ajouter que nombreux sont les universitaires qui, fiancés très tôt, ont hâte de s'« installer » dans la vie professionnelle, négligeant parfois les possibilités qui leur sont offertes de perfectionner leur formation. Il y a en somme trop peu de véritables universitaires parmi les diplômés.

Quant à la formation intellectuelle qu'ils reçoivent, il nous semble qu'il faudrait renforcer la formation scientifique d'ordre général, renforcer la formation générale, élaguer en technique des cours dont on ne se sert jamais; résumer des cours dont on se sert relativement peu; donner plus d'importance par contre à l'électricité dont les applications s'étendent de plus en plus. »

Un autre gérant note que « leur formation (des ingénieurs) est excellente et l'enseignement qu'ils ont reçu répond entièrement aux exigences de leur profession. Je crois cependant devoir insister sur leur formation morale, trop d'ingénieurs universitaires rencontrent de grosses difficultés dans la conduite du personnel par manque de psychologie; je pense que ce point mérite d'être spécialement étudié. »

« Aucune remarque spéciale au point de vue de la formation technique, celle-ci nous paraissant adéquate ». Tel est l'avis d'un troisième gérant, qui ajoute : « Par contre, nous avons constaté chez les ingénieurs appelés

à devoir conduire des hommes, un manque complet de formation à cet égard, et la tendance à n'envisager leur rôle que sous le seul aspect technique. Il faudrait compléter leur formation par certains cours appropriés. Ils devraient également avoir certaines notions de comptabilité et d'organisation des entreprises. Ces notions seraient beaucoup plus utiles à l'ingénieur des mines que l'étude approfondie de techniques dont il ne se servira jamais. La formation doit naturellement être complétée par un stage au cours duquel l'intéressé prend contact avec la pratique du métier ».

« Nous estimons, nous écrit-on encore, que les programmes d'études des ingénieurs, en ce compris des notions de psychologie ouvrière et d'organisation et leurs compléments de travaux pratiques, les mettent en mesure de se montrer rapidement efficients. On pourrait cependant leur conseiller de faire un effort personnel vers l'étude des langues étrangères: l'anglais et l'allemand, pour la recherche technique; le néerlandais, pour des raisons de politique intérieure ».

Citons encore cette réflexion d'un gérant, qui semble bien résumer ce débat : « Nous pensons que les universitaires doivent être imprégnés de l'idée que la formation morale et sociale peut parfois être aussi utile à l'industrie que la formation technique ».

IV. — Une dernière question de l'enquête avait trait au « degré d'emploi » des ingénieurs, et des universitaires autres qu'ingénieurs, dans l'industrie charbonnière belge. On se demandait si les charbonnages étaient actuellement bien, mal, suffisamment équipés en ingénieurs universitaires et en universitaires autres qu'ingénieurs.

Sur ce point, les avis que nous avons pu obtenir des gérants liégeois sont trop peu explicites pour qu'on en puisse tirer des indications d'ordre général. On nous fait observer que la situation à cet égard est fort différente d'un charbonnage à l'autre, certains étant parfaitement « équipés » du point de vue des collaborateurs universitaires, d'autres l'étant moins.

Ainsi, certains croient que les charbonnages sont suffisamment équipés en ingénieurs et estiment que « sauf révolution dans la technique, il n'y a guère à entrevoir d'extension de leurs cadres ». Un gérant pense même « qu'il y a trop d'universitaires dans nos cadres et (que) leur avenir est compromis »; il ajoute d'autre part qu'« il y a trop peu de véritables universitaires parmi les jeunes ».

Par contre, on nous signale, de plusieurs côtés, qu'« une certaine désaffection est... constatée pour les ingénieurs du fond » et on semble craindre parfois que la proportion actuelle d'universitaires ne puisse être maintenue et qu'une certaine pénurie d'ingénieurs ne vienne à apparaître, par suite notamment des « concentrations et des critiques politiques qui détourneraient du métier ».

En ce qui concerne l'emploi des diplômés autres qu'ingénieurs, rappelons l'opinion de certaines personnalités, citée précédemment, et selon laquelle, étant donné l'importance et la complexité actuelles des fonctions administratives, certains charbonnages trouveraient intérêt à utiliser les services de docteurs et de licenciés universitaires.

J. DELCHEVALERIE.

Le recrutement des universitaires dans les services administratifs de l'état en 1952.

Comme les années précédentes ⁽¹⁾, nous nous proposons d'analyser brièvement ici les données du Rapport annuel du Secrétariat permanent du Recrutement, relatives aux débouchés offerts en 1952 aux universitaires dans les services administratifs de l'Etat ⁽²⁾.

1. *Le recrutement en 1952.* — Le rapport de 1951 constatait déjà une réduction sensible du recrutement des diplômés de l'enseignement supérieur; celui de 1952 révèle un fléchissement plus marqué encore.

Le problème de la régularisation des agents temporaires domine en effet toute la situation actuelle en matière de recrutement. Dès le 25 novembre 1949, une décision du Conseil des Ministres suspendait les concours d'admission au stage ⁽³⁾ des éléments étrangers à l'administration, sauf dans les cas où serait constatée une urgence réelle.

Il s'ensuivit, durant les années 1950 et 1951, une nette diminution du nombre de stagiaires admis à faire leurs preuves pour devenir agents *définitifs*. Les demandes de personnel émanant des différents départements ministériels demeuraient par ailleurs aussi fréquentes et le Secrétariat fut amené, pour y répondre, à augmenter le nombre d'épreuves de classement ⁽³⁾ pour le recrutement d'agents *temporaires*.

La loi du 28 décembre 1950 a fixé les principes qui doivent présider à la régularisation des agents temporaires.

Parmi les mesures d'exécution prévues par cette loi prend place une décision gouvernementale du 30 avril 1952 qui interdit en principe tout engagement de personnel aussi longtemps que les opérations de régularisation seraient en cours. Ainsi s'explique l'arrêt presque total du recrutement au cours des huit derniers mois de 1952.

Cet arrêt apparaît manifeste à la lecture des données des tableaux 1 et 2. Si quelques épreuves et concours y figurent néanmoins, c'est qu'ils avaient été annoncés avant la décision gouvernementale de suspendre tout recrutement d'agents nouveaux.

En effet, les deux concours d'admission au stage dont le rapport du Secrétariat rend compte pour 1952 avaient déjà fait l'objet de publications au *Moniteur* des 27 août et 7 septembre 1952.

Quant aux épreuves de classement, parmi les trois dont il est fait mention, deux seulement furent clôturées en 1952.

2. *Les offres d'emploi en 1952 et le recrutement selon la nature des grades académiques des candidats.* — Si l'on examine les données rassemblées au tableau 3 ci-contre, on aperçoit que le nombre d'emplois offerts aux universitaires en 1952 a été très limité : les deux concours d'admission au

⁽¹⁾ Bull. Amis Univ. Liège, 1951, n° 2, p. 43. — 1952, n° 1, p. 44. — 1952, n° 4, p. 33

⁽²⁾ Ce Rapport a été publié au *Moniteur* du 30 décembre 1953.

⁽³⁾ On sait que ces concours permettent d'accéder à des fonctions définitives, par opposition aux épreuves de classement qui alimentent les réserves de candidats à des fonctions temporaires.

1. — *Concours d'admission au stage aux emplois définitifs de première catégorie organisés et clôturés en :*

Année	Nombre de concours	Participants	Admissibles
1948	34	346	78
1949	47	895	224
1950	33	521	196
1951	16	133	69
1952	2	32	25

2. — *Epreuves de classement pour le recrutement d'agents temporaires organisés ou terminés en :*

Année	Nombre d'épreuves	Participants	Admissibles
1948	3	267	146
1949	2	75	60
1950	7	247	202
1951	4	481	206
1952	3	166	145

stage n'ont mis en compétition que 22 emplois au total, dont 7 du rôle français. En 1951, 34 emplois avaient été mis en compétition.

La participation fut cependant peu importante : 32 candidats dont 11 du rôle français. Cela s'explique du fait que les catégories de diplômés qui y avaient accès : ingénieurs civils et docteurs en médecine, ne sont traditionnellement guère attirés par les carrières administratives.

Pour les autres catégories d'universitaires, aucun emploi à titre définitif ne leur fut accessible. Ils n'ont par ailleurs guère eu la ressource de postuler des emplois à titre temporaire, puisque, des deux épreuves clôturées en 1952, l'une s'adressait également aux ingénieurs du rôle français et l'autre faisait appel aux docteurs en droit du régime néerlandais.

3. — Répartition des concours et épreuves, terminés en 1982, selon les catégories de diplômés qui y avaient accès.
Participation et résultats

Examens réservés aux :	Nombre d'examens		Emplois mis en compétition				Participants				Admissibles		% admis
	Fr	NI	Fr	NI	Tot	Fr	NI	Tot	Fr	NI	Tot		
<i>A. Concours d'admission au stage</i>													
1. Ingénieurs civils	1		4	8	12	4	12	16	3	8	11	69 %	
2. Docteurs en Médecine	1		3	7	10	7	9	16	7	7	14	87 %	
Total	2		7	15	22	11	21	32	10	15	25	78 %	

B. Epreuves de classement pour candidats agents temporaires.

1. Docteurs en droit	1						—	52	—	31	31	60 %
2. Ingénieurs civils	1					2	—	2	2	—	2	100 %
Total	2					2	52	54	2	31	33	61 %

3. *Les concours déficitaires.* — Chaque année, certains concours, particulièrement parmi ceux qui sont réservés aux ingénieurs, ne réunissent pas ou du moins ne retiennent pas un nombre de candidats suffisant pour occuper les emplois mis en compétition; ils sont dits *déficitaires*. Cette année, en dépit du nombre restreint d'emplois offerts, le concours réservé aux ingénieurs civils s'est avéré déficitaire : pour les 12 emplois proposés, 11 seulement des 16 participants furent déclarés admissibles.

On peut souhaiter, avec le Secrétaire permanent, que la loi du 27 juillet 1953, tout en élargissant notablement les mesures de régularisation, permette une solution rapide et complète du problème et le retour à une situation normale dans le recrutement.

La Vie de notre Association

L'Assemblée générale statutaire de 1954

C'est le jeudi 25 mars que s'est tenue, cette année, l'Assemblée générale statutaire de notre Association.

De très nombreux Amis de l'Université se trouvaient réunis dans la grande salle des professeurs lorsque M. Dewandre, Président, ouvrit la séance.

Après l'approbation du procès-verbal de l'assemblée de 1953, M. Clémens, secrétaire, donna lecture du rapport d'activité de l'Association au cours de l'année écoulée. Il releva notamment les efforts entrepris pour resserrer les liens d'amitié entre les membres, l'organisation de contacts entre l'Université et l'enseignement moyen, les activités du centre de documentation et de renseignements sur les carrières universitaires.

L'assemblée approuva cet exposé, puis entendit le rapport de la trésorerie présenté par M. Buttgenbach, en l'absence de M. Laloux, empêché. L'augmentation tant des recettes que des dépenses témoigne de la vitalité de l'Association.

M. Dewandre procède alors à la remise du Prix triennal Charles Hanocq et des Prix de Launoit et des Amis de l'Université, respectivement à MM. Moons, Goffart et Schreurs, qui sont chaleureusement félicités par l'assemblée.

Par acclamations, l'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs sortants, MM. Dewandre, Graulich, Capelle, Frankignoul, Graindorge, Harsin, Lepage, Neef de Sainval et Roskam, ainsi que le mandat de commissaire de M. Fraipont.

C'est aussi par applaudissements que, sur la proposition du Président, M. Pierre Clerdent, Gouverneur de la province de Liège, est élu membre du conseil d'administration.

La séance administrative est ensuite levée et, suivant une tradition maintenant bien établie, un porto est offert aux Amis de l'Université qui, en petits groupes, se retrouvent avec joie dans l'amical climat de notre Université.

Prix des « Amis de l'Université de Liège »

Deux prix d'un montant de sept mille cinq cents francs, décernés par le Conseil d'Administration des Amis de l'Université, ont récompensé cette année deux jeunes chercheurs, attachés à l'Université, qui ont publié des travaux originaux au cours de l'année 1952-1953.

Ces prix ont été attribués : à MM. Goffart, chef de travaux, pour son travail intitulé : « Recherches physiologiques relatives à l'action de l'Adrénaline sur le muscle strié de mammifère »; et à M. A. Schreurs, licencié en sciences politiques, aspirant du Fonds National de la Recherche Scientifique, pour son ouvrage intitulé : « La Route de Wallonie ».

Nos plus vives félicitations aux deux lauréats.

Signalons qu'au cours de sa dernière séance, le conseil d'administration de l'Association a décidé de porter à cinq le nombre des « prix des Amis de l'Université » qui pourront être attribués pour des ouvrages publiés pendant l'année académique 1953-1954.

Prix triennal Charles Hanocq

Ce prix, destiné à récompenser le meilleur mémoire relatif à la « Mécanique appliquée à l'art de l'ingénieur » a été fondé par M. le Professeur Hanocq.

Il est attribué par un jury composé de trois membres, dont un choisi par l'A. I. Lg. et deux par le conseil d'administration de notre Association.

La remise de ce prix, jamais attribué jusqu'ici, a eu lieu au cours de notre Assemblée générale. C'est M. P. Moons, assistant à l'Université, qui a été désigné comme lauréat pour son mémoire intitulé : « Contribution à l'étude des oscillations en masse ».

Nous lui renouvelons nos chaleureuses félicitations.

Membres protecteurs

Pour l'année 1953, nous avons reçu les inscriptions suivantes de membres protecteurs :

M. A. Dewandre	fr. 2000
I. B. M. of Belgium	» 1000
M. Genon	» 1000
M. de Fraiteur	» 1000
M. Delhalle	» 1000
M. Verdy	» 1000
S. A. Téco	» 1000
Le Grand Liège	» 1000
S. A. Linalux	» 1000
M. Robert	» 1000
M. E. Van Zuylen	» 1000
M. H. Buttgenbach	» 1000
M. H. Fredericq	» 1000
S. A. John Cockerill	» 1000
M. G. Devillez	» 1000
M. G. Thône	» 1000
Charbonnage du Bonnier	» 1000
S. A. Ougrée-Marihaye	» 1000
M. A. Feron	» 1000

M. A. Sagehomme	»	1000
M. de Radzitzky	»	1000
Charbonnages de Wérister.....	»	1000
M. F. Perot	»	1000
Grand Bazar de la Place St-Lambert	»	1000
Imprimerie Vaillant-Carmanne	»	2000
S. A. Ciments du Katanga	»	1000
S. A. Métallurgique de Prayon.....	»	1000
Mme F. Van Zuylen	»	1000
Cie générale d'Automobile et d'Aviation du Congo	»	1000
M. L. Lepage	»	1000
A. I. Lg.	»	1000
Société belge de l'Azote	»	1000
Maison Desoer	»	1000
M. N. Dessard	»	1000
Fabrique Nationale de Herstal	»	1000
M. G. Joassart	»	1000
M. F. Graïndorge	»	1000
M. Henricot	»	1000
M. F. Van de Berg	»	1000
Etablissements Pieux Frankignoul	»	1000
S. A. Métallurgique d'Espérance-Longdoz	»	1000
Banque de la Société générale de Belgique....	»	1000
M. Balteau	»	1000
Cie générale des Conduites d'Eau	»	1000
M. J. Stieners	»	1000
Comité spécial du Katanga	»	1000
Union minière du Haut-Katanga	»	1000
Policlinique médicale D ^r Brull	»	1000
M. H. Noez	»	1000
Mme Ve Thibert	»	1000
M. Ch. Verstraeten	»	1000
Banque de Bruxelles	»	1000
M. A. Putzeys	»	1000

Nous avons aussi reçu les versements de :

M. L. Hirsch	fr.	500
Huilever	»	500
S. A. Peltzer	»	500
Sogechim	»	500
M. J. Nyst	»	500
M. H. Nagelmackers	»	500
M. Vienne	»	500
Etablissements Beaupain.....	»	500
M. A. Fassin	»	500
M. F. Closset	»	500

M. G. Hamoir	»	500
M. M. Gattegno	»	500
M. Ch. Piedbœuf	»	500
M. Ackaert	»	500
Société belge d'Etude et d'Expansion	»	500
M. R. Lhoest-Cajot	»	500

Appui des pouvoirs publics

Les Administrations provinciales et Communales suivantes ont bien voulu nous apporter ou nous continuer leur appui pendant l'année 1953.

Nous les en remercions vivement.

Province de Hainaut	fr.	1000
Province de Liège	»	1000
Province de Limbourg	»	1000
Province de Luxembourg	»	1000
Province de Namur	»	1000

Administrations communales de :

Abée	fr.	100
Allieur	»	100
Andrimont	»	100
Ans	»	100
Beaufays	»	25
Ben-Ahin	»	100
Bergilers	»	100
Bressoux	»	200
Chaufontaine	»	100
Chénée	»	1000
Comblain-au-Pont	»	100
Crombach	»	500
Dison	»	100
Elsenborn	»	1000
Ensival	»	1000
Esneux	»	100
Eupen	»	100
Eynatten	»	100
Flémalle-Grande	»	100
Flémalle-Haute	»	100
Fléron	»	100
Forêt-Trooz	»	150
Francochamps	»	100
Grâce-Berleur	»	50
Hannut	»	100
Hergenrath	»	100
Hollogne-aux-Pierres	»	100
Huy	»	100

Jupille	»	100
Kettenis	»	100
Lantin	»	100
La Reid-Spa	»	100
Les Awirs	»	100
Les Avins	»	100
Liège	»	100
Limbourg	»	100
Lixhe	»	200
Marchin	»	250
Momalle	»	100
Moresnet	»	100
Olne	»	100
Ougrée	»	100
Pépinster	»	1000
Polleur	»	100
Queue-du-Bois	»	200
Rocherath	»	200
Sart-lez-Spa	»	100
Seraing	»	500
Sougné-Remouchamps	»	500
Soumagne	»	100
Spa	»	100
Stoumont	»	100
Theux	»	500
Thommen	»	1000
Trembleur	»	100
Vaux-sous-Chèvremont	»	50
Verviers	»	1000
Walhorn	»	100
Wandre	»	1000
Welkenraedt	»	100

Les Cotisations pour 1954

Le nombre de nos membres s'est encore accru au cours de l'année écoulée. Nous dépassons maintenant largement les 1600 membres.

Pourtant, ce nombre est encore loin de correspondre à celui des personnes qui ont à cœur le développement de notre *Alma Mater*. Aussi, exprimons-nous à nouveau le vœu, émis par l'assemblée générale de 1953, de voir « tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Université s'inscrire à l'Association et apporter leur concours à l'extension du nombre de ses membres ».

Les cotisations pour 1954 ont été mises en recouvrement dans le courant du mois de mars et nous serions heureux que ceux de nos membres qui n'ont pas encore effectué leur versement annuel veuillent bien le faire sans tarder.

La Vie universitaire à Liège

L'Université

In memoriam : Henri Malchair

Le 7 janvier 1954, Henri Malchair, Directeur de l'Ecole normale de Nivelles, Chargé de Cours à l'Institut supérieur de Sciences pédagogiques de l'Université de Liège, nous quittait pour toujours, victime d'un mal qui ne pardonne pas.

Il fut un de ces êtres d'exception qui ne doivent qu'à leurs mérites et à leurs qualités foncières la situation et le nom qu'ils se sont acquis. Issu d'une famille modeste qui sut consentir, avec un courage tranquille, les sacrifices toujours plus lourds que justifiaient ses succès scolaires, il obtenait, en 1929, devant la Faculté des Sciences de notre Université, avec la plus grande distinction, le titre de Docteur en Sciences physiques et mathématiques. Puis il poursuivait une carrière scientifique brillante, accumulant les titres et les honneurs. En 1930, il est nommé aspirant au Fonds national de la Recherche scientifique; il est classé premier au Concours universitaire pour la période 1929-1931. En 1932, il est désigné comme assistant à la Faculté des Sciences, poste qu'il occupera jusqu'en 1938. Avec l'aide du Patrimoine d'abord, d'une bourse du Fonds national de la Recherche scientifique ensuite, il poursuit ses études aux universités de Paris et de Varsovie. Il est membre de la Société royale des Sciences de Liège dès 1932. En 1934, il obtient un prix au concours institué par l'Association des Amis de l'Université de Liège. Enfin, en cette même année 1934, l'Université de Liège lui décerne le diplôme académique le plus élevé, celui d'Agrégé de l'enseignement supérieur. Il avait ainsi, avec l'impeccable logique et la sereine détermination qui étaient dans son caractère, envers et contre les difficultés de toute nature qui jalonnèrent sa route, atteint les sommets réservés aux élites de la pensée et de la science.

Mais dans ce mathématicien éminent qui venait de recevoir la consécration la plus haute de sa valeur, il y avait une profusion de vie, une affectivité trop riche et trop exigeante pour qu'il pût se contenter de n'être qu'un manieur d'idées pures, trouvant dans les joies austères d'une esthétique rationnelle la satisfaction et la réalisation complète de son être. Son humanisme avait besoin de réalités humaines où il pût dépenser son inépuisable générosité, mettre en œuvre son besoin de comprendre,

d'aimer et de se dévouer. Nommé professeur de mathématiques supérieures à l'Athénée royal de Chênée il s'y révéla immédiatement comme un maître extraordinairement efficace qui savait concilier, sous une bonhommie apparente, les exigences de la science et les compréhensions les plus nuancées d'une sensibilité très délicate.

Il apparaissait ainsi comme particulièrement qualifié pour succéder, en 1948, au Professeur R. Nihard, à la chaire de statistique appliquée à l'éducation et à la psychologie, de l'Institut supérieur de Sciences pédagogiques. Il y fallait une science assez sûre d'elle-même pour pouvoir s'humaniser, se transformer sur le plan plus nuancé et plus souple de la vérité humaine. Sa réussite fut complète : la foi qui l'animait, l'art inné avec lequel il savait, par la parole et le geste, dégager les axes, mettre en pleine évidence les lignes essentielles; l'irrésistible besoin qui était en lui de se communiquer tout entier, sans réticence et sans réserve, pour faire partager aux autres l'intensité généreuse de ses convictions et de ses enthousiasmes; telles furent les éminentes vertus qui lui permirent de se hisser d'emblée à la hauteur d'un devoir difficile qui était à la mesure de sa forte personnalité. Ses élèves perdent en lui un maître vénéré qui savait, avec une simplicité naturelle où se réalisait la synthèse de sa science et de sa conscience, les conduire, par des chemins souvent escarpés, jusqu'aux plateaux que baigne la lumière de la vie. Ses collègues garderont le souvenir ému d'un homme aimable et bon, à l'humeur toujours égale, toujours prêt à rendre service et à se dévouer pour quelqu'un ou pour quelque chose.

Henri Malchair a bien mérité de l'Université. Ancien combattant de la dernière guerre, prisonnier de guerre 1940-1945, invalide de guerre, il a bien mérité aussi de son pays. L'Université gardera, de ce professeur éminent qui fut un homme de devoir, un souvenir reconnaissant.

A. CLAUSSE.

In memoriam : Henri Fauconnier

Il y a déjà plus de quatre mois que le professeur Henri Fauconnier, après une courte maladie, nous a quittés pour toujours et cependant la surprise et la tristesse que sa disparition a provoquées, sont toujours aussi vives qu'au premier jour. C'est en effet le 24 février dernier que ses élèves et amis reçurent la nouvelle de sa mort. Quelques jours auparavant, le maître disparu s'était séparé d'eux avec des paroles de bonne humeur, en annonçant simplement que sa santé l'obligeait à prendre quelques semaines de repos. Qui eût pu croire à ce moment qu'ils le voyaient pour la dernière fois ? En effet, la carrière universitaire de Henri Fauconnier, carrière exceptionnellement longue et féconde, s'ajoutant à l'aspect solide, un peu massif de sa personne, donnait l'impression que ni le temps ni la maladie n'avaient de prise sur lui.

C'est en 1920, lorsque l'organisation à Liège d'un enseignement universitaire de la stomatologie fut officiellement décidée, que Henri Fauconnier eut l'honneur d'en être le premier chargé de cours. Il n'avait que 35 ans mais son passé était garant de l'avenir. En effet, né à Liège

le 10 novembre 1885, le titulaire avait fait de solides études moyennes à Herve, puis, entré à l'Université, il y avait conquis en 1910 le diplôme de docteur en médecine avec grande distinction. Dès la fin de sa candidature en médecine, il avait été admis dans le laboratoire de physiologie que dirigeait le professeur Léon Frédéricq et s'était signalé à l'attention de ses maîtres par quelques publications scientifiques, consacrées à certains aspects de la contraction ventriculaire. Ces travaux parurent dans les « Archives Internationales de Physiologie » et valurent à leur auteur une bourse de voyage au Concours interuniversitaire de 1910.

Henri Fauconnier en profita pour faire d'abord un séjour d'un an à l'Ecole de Stomatologie de Paris, déjà très appréciée à cette époque, ensuite un autre stage aux Etats-Unis, au Chicago College, où il conquit le très estimable diplôme de « doctor in dental surgery » (D. D. S.).

A peine rentré en Belgique, il fonde à Bruxelles en collaboration avec quelques personnalités du pays « l'Institut belge de Stomatologie ». Il y enseigne sa branche préférée, la prothèse dentaire. A la même époque, devenu membre du comité directeur des « Annales belges de Stomatologie », il inaugure une série de publications scientifiques sur les sujets les plus divers de la pathologie et de la thérapeutique bucco-dentaires. Cette activité scientifique ne se ralentira pas dans la suite et seule la mort l'arrêtera brutalement. Il faudrait plusieurs pages pour énumérer et analyser l'ensemble des publications du professeur Fauconnier. La place dont nous disposons ne nous permet pas de le faire.

Rappelons ici toutefois que le premier conflit mondial vint interrompre brusquement l'activité du jeune professeur à l'Institut belge de Stomatologie. H. Fauconnier fit brillamment toute la guerre qu'il termina comme capitaine-médecin. Il était titulaire de cinq chevrons de front, chevalier de l'Ordre de la Couronne, croix de guerre, croix de Feu, médaille de la Victoire, médaille commémorative interalliée et médaille de la Garde au Rhin.

En 1920, comme nous l'avons dit, il est nommé chargé de cours à l'Université de Liège. Une tâche importante, mais combien complexe, l'attend : créer un enseignement de la stomatologie où s'intègrent les plus récentes acquisitions de cette branche de la médecine. En quelques années, H. Fauconnier compose un cours théorique et pratique de stomatologie, cours si clair, si complet, si méthodique que ses disciples peuvent encore actuellement s'en inspirer pour leur propre enseignement. Pour donner à ce cours plus d'efficacité, plus de « vie », le nouveau professeur assemble des pièces anatomiques, des moulages, des appareils, des instruments, des radiographies et des photos qui vont constituer le noyau du Musée Stomatologique actuel de l'Université.

La seconde grande tâche qui attend H. Fauconnier est la création d'un institut de stomatologie digne de notre ville et de notre Université. En effet, la « clinique dentaire » qui lui a été accordée à l'Hôpital de Bavière ne comprend que des locaux très modestes et tout-à-fait inconfortables.

En collaboration avec l'architecte Ch. Servais, Henri Fauconnier, après avoir minutieusement étudié l'agencement et l'organisation de grands

instituts de stomatologie étrangers, dresse les plans de l'Institut stomatologique universitaire actuel, institut qui reste, jusqu'à nouvel ordre, un des plus beaux du continent.

L'aménagement et l'organisation de cet institut ont fait déjà l'objet de plusieurs articles, non seulement dans les revues stomatologiques, mais aussi dans la presse non médicale. Nous n'y reviendrons donc pas ici, nous contentant de rappeler que tout dans cet institut a été judicieusement aménagé, non seulement pour donner aux étudiants une connaissance approfondie, tant théorique que pratique, de la stomatologie, mais aussi pour soigner tous les genres d'affections et de lésions de la sphère maxillo-dentaire.

L'Institut est terminé en 1940; il est mis en service dès 1941. Mais la guerre en retarde l'inauguration officielle jusqu'en 1946. Cette année-là, au milieu d'une affluence d'amis, d'anciens élèves, de confrères belges et étrangers, l'Institut est solennellement inauguré et un médaillon reproduisant les traits de celui qui l'a conçu, est apposé dans l'un des murs.

Mais, à ces titres si divers que H. Fauconnier garde à la reconnaissance des stomatologistes belges, il faut ajouter sa longue activité au sein de nos sociétés scientifiques où plusieurs fois, il fut appelé à la présidence. Ancien président de la « Société belge de Stomatologie », membre fondateur et premier président de la « Société Scientifique de Stomatologie », membre du comité de rédaction des « Archives de Stomatologie » après l'avoir été de deux autres revues analogues, la disparition de Henri Fauconnier laisse au sein du monde stomatologique belge, un vide profond et durable. Sans doute, son impassibilité habituelle troublait ou déconcertait parfois au premier abord ceux qui ne le connaissaient que superficiellement. Mais, en petit comité ou au milieu de ses amis, on s'apercevait vite que cette impassibilité n'était qu'un masque derrière lequel se cachait une sensibilité très grande et qui, d'avoir été plusieurs fois blessée, était lente à se montrer.

Tous ceux, et ils sont nombreux, à qui il a témoigné de la bonté et du dévouement, ceux qu'il a aidés de ses conseils ou de ses encouragements, ceux qu'il a soignés sans ménager ni ses efforts ni son temps, tous ceux enfin qui ont retiré tant de profit de son enseignement, n'oublieront jamais son nom et honoreront toujours sa mémoire.

H. Brabant.

La population de l'Université de Liège, en 1953-1954

L'analyse de la population de l'Université de Liège, que l'on trouvera ci-dessous, est établie, cette année encore, sur la base des renseignements fournis par les bulletins individuels d'inscription des étudiants. Les chiffres en sont arrêtés au 15 février 1954.

Ainsi qu'il ressort du tableau I, la population globale des étudiants inscrits au rôle est en baisse de 121 unités, soit 3,4 % par rapport à celle de l'an dernier à pareille époque. Cette diminution porte exclusivement

sur les effectifs masculins, tant belges (112 unités; 4,2 %) qu'étrangers (30 unités; 14,8 %). La population féminine, par contre, est en hausse de 3 %.

I. Répartition globale et répartition par sexe et par nationalité

Catégories		1953-1954	1952-1953	1951-1952
Etudiants	belges	2536	2648	2656
	étrangers	172	202	196
	Total	2708	2850	2852
Etudiantes	belges	701	678	648
	étrangères	8	10	8
	Total	709	688	656
Ensemble	belges	3237	3326	3284
	étrangers	180	212	204
	Total général	3417	3538	3488

II. — Répartition de la population en élèves réguliers et élèves libres; nombre de doubles inscriptions

Les 3417 étudiants inscrits au rôle se répartissent en 3375 élèves réguliers (3460 en 1952-53) et 42 élèves libres (78 en 1952-53); les 180 étrangers comptent 175 élèves réguliers et 5 élèves libres.

En 1952-53, les 3538 étudiants avaient pris au total 3689 inscriptions; cette année, les 3417 étudiants ont pris 3536 inscriptions, les 119 doubles inscriptions se répartissent de la manière suivante : Faculté de Philosophie et Lettres (et Instituts annexés) : 4; Faculté de Droit (et Ecoles annexées) : 68; Faculté des Sciences : 17; Faculté de Médecine (et Institut annexé) : 26; Faculté des Sciences appliquées : 3; Centre interfacultaire du Travail : 1.

III. — Répartition des élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut), par sexe et par nationalité

L'examen du tableau III permet de faire les observations suivantes sur la façon dont se sont répartis, cette année et l'année précédente, les étudiants et étudiantes, belges et étrangers, entre les diverses sections d'études :

III. Répartition des élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut), par sexe et par nationalité. Comparaison aux chiffres correspondants de 1952-1953 (1).

Désignation	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges	Etrang.	Total	Belges	Etrang.	Total	
	1953-54	1953-54	1952-53	1953-54	1952-53	1953-54	
1° Facultés							
<i>Faculté de Philosophie et Lettres :</i>							
1. Sections de philosophie, d'histoire et de philologie	143	138	1	2	144	140	156
2. Candidature préparatoire au droit	154	169	1	2	155	171	37
Total	297	307	2	4	299	311	193
<i>Faculté de Droit :</i>							
3. Sections de droit et de notariat	209	210	—	3	209	213	29
4. Sections de sciences politiques, diplomatiques, administratives, sociales, économiques et fiscales, économiques et financières	84	79	4	4	88	83	26
Total	293	289	4	7	297	296	55

(1) Ces derniers chiffres, arrêtés au 15 février 1953, ont été publiés au Bulletin n° 1 de 1953, pp. 57-64.

III. Répartition des élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut), par sexe et par nationalité. Comparaison aux chiffres correspondants de 1912-1913 (1).

Désignation	Etudiants			Etudiantes			Ensemble					
	Belges 1912-13 1913-14	Etrang. 1912-13 1913-14	Total 1912-13 1913-14	Belges 1912-13 1913-14	Etrang. 1912-13 1913-14	Total 1912-13 1913-14	1912-13	1913-14				
<i>Faculté des Sciences :</i>												
5. Sections de sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, biologiques, zoologiques, botaniques, géographiques, physico-chimiques, biochimiques et anthropologiques	232	209	3	235	212	111	97	111	97	346	309	
6. Première candidature en sciences naturelles et médicales	166	205	12	178	217	23	29	1	24	202	246	
7. Candidature préparatoire à la pharmacie	37	70	1	38	71	45	63	—	45	63	83	
8. Candidature préparatoire à la médecine vétérinaire	15	23	—	15	23	1	—	—	1	—	23	
9. Candidature préparatoire au grade d'ingénieur civil	293	289	44	337	332	8	5	1	1	6	346	
Total	743	796	60	803	875	188	194	2	1	190	195	993

Faculté de Médecine :

- 10. Section de médecine (doctorats, 2^e et 3^e candidature)
- 11. Section de pharmacie
- 12. Section de sciences dentaires et de médecine-hygiéniste

Total

13. *Faculté des Sciences appliquées* : Total ...

2^o *Ecoles et Instituts*

- 14. Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales
- 15. Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie
- 16. Institut supérieur de Sciences pédagogiques
- 17. École supérieure de Sciences commerciales et économiques
- 18. École de Criminologie
- 19. Institut supérieur d'Éducation physique

3^o *Centre interfacultaire*

20. Centre interfacultaire du Travail

Total général

520	532	33	32	553	564	57	50	1	1	58	51	611	615
77	92	—	1	77	93	72	76	—	—	72	76	149	169
23	28	1	3	24	31	5	4	—	—	5	4	29	35
620	652	34	36	654	688	134	130	1	1	135	131	789	819
265	273	34	34	319	327	5	3	—	—	5	3	324	330

1	2	—	1	1	3	1	1	—	—	1	1	2	4
14	9	—	—	14	9	29	27	—	—	29	27	43	36
22	33	2	1	24	34	19	20	—	—	19	20	43	54
194	197	11	14	205	211	58	31	2	2	40	33	245	244
4	3	—	—	4	3	1	2	—	—	1	2	5	5
51	48	—	1	51	49	27	26	—	—	27	26	78	75
5	1	1	—	6	1	1	—	—	—	1	—	7	1
2509	2610	168	197	2677	2807	691	647	7	6	698	613	3375	3460

IV. Répartition des élèves réguliers par groupes d'études, par sexe et par nationalité

Etudes conduisant à un diplôme final délivré par : (Les numéros renvoient à la nomenclature du tableau précédent)	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges	Etrangers	Total	Belges	Etrang.	Total	
a) la Faculté de Philosophie et Lettres (n° 1)	143	1	144	156	1	157	301
b) les Instituts annexés à cette Faculté (n°s 14, 15 et 16)	37	2	39	49	—	49	88
Total	180	3	183	205	1	206	389
a) la Faculté de Droit (n°s 2, 3 et 4)	447	5	452	92	1	93	545
b) les Ecoles annexées à cette Faculté (n°s 17 et 18)	198	11	209	39	2	41	250
Total	645	16	661	131	3	134	795
la Faculté des Sciences (n° 5)	232	3	235	111	—	111	346
Total	232	3	235	111	—	111	346
a) la Faculté de Médecine (n°s 6, 7, 8, 10, 11 et 12)	838	47	885	203	2	205	1090
b) l'Institut annexé à cette Faculté (n° 19)	51	—	51	27	—	27	78
Total	889	47	936	230	2	232	1168
la Faculté des Sciences appliquées (n°s 9 et 13)	558	98	656	13	1	14	670
Total	558	98	656	13	1	14	670
le Centre interfacultaire du Travail (n° 20)	5	1	6	1	—	1	7
Total	5	1	6	1	—	1	7
Total général	2509	168	2677	691	7	698	3375

A la Faculté de Philosophie et Lettres, les divers mouvements amorcés au cours des dernières années semblent se poursuivre : le nombre des étudiants inscrits à la candidature préparatoire au droit est en baisse de 8 % (diminution de 9 % chez les jeunes gens, augmentation de 6 % chez les jeunes filles); tandis que les effectifs des « sections », grâce à une population féminine en hausse de 28,5 %, augmentent encore de 11 %, dépassant de 39 unités (35 jeunes filles et 4 jeunes gens) les chiffres déjà records de l'an dernier.

A la Faculté de Droit, la population globale ne varie que d'une seule unité. La diminution du nombre des « juristes » (1 %), est en effet compensée par l'augmentation de celui des étudiants inscrits aux diverses sections de sciences « politiques et sociales », (1,8 %).

A la Faculté des Sciences, les effectifs diminuent dans l'ensemble de 7 % et se replacent approximativement au niveau d'il y a deux ans. Il est à remarquer que seuls les effectifs des candidatures et licences en « sciences » connaissent une hausse de 12 %. Ailleurs, la diminution se manifeste nettement : 3 % chez les candidats ingénieurs, 17 % en 1^{er} candidature en sciences naturelles et médicales, 30,5 % en candidature préparatoire à la médecine vétérinaire et 36 % en candidature préparatoire à la pharmacie.

Après avoir baissé l'an dernier de 3 %, les effectifs de la Faculté de Médecine se sont encore réduits cette année de 2,4 %. La diminution s'est atténuée chez les « médecins » (0,6 %), mais se poursuit et s'accélère chez les « pharmaciens » (12 %).

Enfin le nombre des étudiants de la Faculté des Sciences appliquées, qui avait diminué de 11 % l'an dernier, s'est pratiquement maintenu cette année (baisse : 1,8 %).

V. — Répartition des élèves réguliers étrangers, par sexe et par nationalité

Comme les années précédentes, c'est le Grand Duché de Luxembourg qui fournit le groupe le plus nombreux d'étudiants étrangers. Viennent ensuite la Grèce, la Syrie, le Liban et les Etats-Unis. Sauf pour ces deux derniers pays, les chiffres accusent cependant une certaine diminution que l'apparition de 3 Hongrois, 2 Finlandais et 1 Turc n'a pu compenser. La diminution du nombre des étudiants français est notamment remarquable.

C'est encore aux études conduisant au grade d'ingénieur que s'adonne la majorité (61 %) des étudiants étrangers. Cependant, 21 % se sont inscrits en candidature ou au doctorat en médecine et 12 % poursuivent des études conduisant à un diplôme délivré par la Faculté de Droit.

V. Répartition des élèves réguliers étrangers, par sexe et par nationalité

Pays d'origine	Etudiants	Etudiantes	Ensemble
<i>Europe :</i>			
Allemagne	1	—	1
Espagne	3	—	3
France	7	2	9
Grèce	19	—	19
Grand-Duché de Luxembourg	56	1	57
Italie	4	1	5
Pays-Bas	4	—	4
Pologne	5	—	5
Portugal	7	—	7
<i>Autres pays :</i>			
Angleterre, Bulgarie, Finlande, Hongrie, Lettonie, Turquie U. R. S. S., Yougoslavie .	12	2	14
<i>Afrique :</i>			
Egypte	3	—	3
Ruanda-Urundi	1	—	1
<i>Amérique :</i>			
Brésil	2	—	2
Etats-Unis	10	—	10
<i>Asie :</i>			
Irak, Iran, Transjordanie	5	—	5
Liban	10	—	10
Syrie	11	—	11
Vietnam	3	—	3
Apatrides	3	—	3
Total	166	6	172

Les Libéralités faites à l'Université de Liège en immunisation d'impôts

« Plusieurs entreprises privées, soucieuses de contribuer à l'amélioration des conditions de l'enseignement universitaire et de la recherche scientifique, et profitant des dispositions légales nouvelles, éminemment favorables au développement du mécénat en faveur des Universités, ont, dès à présent, apporté leur précieux appui au Patrimoine de l'Université de Liège.

Le Recteur de l'Université de Liège, Président de la Commission administrative du Patrimoine de cette Université, se plaît à rendre un hommage public aux dirigeants de ces entreprises et à les remercier de l'intérêt qu'ils veulent bien porter aux besoins universitaires.

Une nouvelle et importante donation vient d'être faite tout récemment au Patrimoine de l'Université. Elle émane de la S. A. Métallurgique de Prayon, qui a décidé d'affecter cette année une somme de 500.000 francs au soutien de la Faculté des Sciences appliquées, désirant par là contribuer « à alléger les charges qui pèsent sur notre *Alma Mater* et aider ainsi au maintien de la position nationale et internationale que celle-ci s'est acquise au cours de son existence longue de près d'un siècle et demi.

Toute l'Université et tous ceux qui lui sont attachés se réjouissent de ce geste particulièrement généreux et compréhensif et tiennent à exprimer à la S. A. Métallurgique de Prayon toute leur reconnaissance. »

On sait que, en vertu de l'article 25, par. 1^{er}, 4^o, des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus (loi du 8 mars 1951), la part des bénéfices, des rémunérations ou des profits, affectée à des libéralités aux Universités, est immunisée de la taxe professionnelle. Cette disposition est particulièrement efficace, puisqu'elle permet au donateur de ne décaisser effectivement qu'une partie de la somme destinée aux libéralités, l'autre partie, qui peut atteindre rapidement la moitié de cette somme, parvenant à l'Université au lieu d'être perçue par le fisc.

Rappelons à ce sujet que la Commission administrative du Patrimoine de l'Université de Liège a publié une brochure contenant des « renseignements sur l'immunité fiscale des libéralités faites à l'Université de Liège ». Les personnes qui désirent recevoir cette brochure peuvent en faire la demande au rectorat de l'Université, 7, place du XX Août.

Les résultats d'examens des sessions de juillet et septembre 1953 à l'Université de Liège

Comme les autres années, nous publions ci-dessous les résultats obtenus par les étudiants de l'Université de Liège aux examens des deux sessions de 1953.

Nous comparons d'abord, pour chaque session, le nombre des étudiants inscrits aux diverses *épreuves* et le nombre de ceux qui ont réussi ces épreuves en indiquant parmi eux ceux qui ont obtenu au moins une distinction.

Ensuite, nous indiquons le nombre d'inscriptions aux *cours*, prises en début d'année, et le nombre de réussites en première ou deuxième session.

Etudes conduisant à un diplôme délivré par :	1 ^{re} session			2 ^e session			Année académique		
	Inscriptions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscriptions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscriptions aux cours	Réussites pour les 2 sessions	% de réussites
A. — La Faculté de Philosophie et Lettres (1)									
C. (2) 1 ^{re} ép.	96	33	7	51	18	2	117	51	43
2 ^e ép.	47	30	8	18	12	—	50	42	84
L. (2) 1 ^{re} ép.	42	30	19	10	4	—	44	34	77
2 ^e ép.	5	1	1	29	24	13	34	23	73
B. — la Faculté de Droit									
1. Droit									
C. 1 ^{re} ép.	94	30	8	54	23	1	106	53	50
2 ^e ép.	06	46	12	45	29	1	100	75	75
D. (2) 1 ^{re} ép.	83	33	13	47	17	—	94	50	53
2 ^e ép.	56	33	9	21	14	—	60	47	78
3 ^e ép.	62	41	21	21	15	2	67	56	83
2. Sections de sciences politiques et sociales									
C. 1 ^{re} ép.	35	7	1	22	3	—	43	10	23
2 ^e ép.	19	11	2	10	5	2	21	15	76
L. 1 ^{re} ép.	19	14	8	7	5	—	26	17	65
2 ^e ép.	2	2	—	13	11	7	21	13	62
C. — la Faculté des Sciences (2)									
C. 1 ^{re} ép.	110	36	12	60	15	1	130	52	40
2 ^e ép.	61	37	17	39	17	5	76	54	71
L. 1 ^{re} ép.	46	30	15	17	12	6	49	42	86
2 ^e ép.	4	4	1	25	24	13	30	28	93

D. — la Faculté de Médecine										
1. Médecine C.										
1 ^{re} ép.	225	65	16	131	40	4	246	105	42	
2 ^e ép.	108	56	26	47	22	7	117	78	66	
3 ^e ép.	117	73	20	45	24	6	121	97	80	
D.										
1 ^{re} ép.	95	75	29	17	13	—	93	89	95	
2 ^e ép.	95	74	30	22	13	—	97	87	89	
3 ^e ép.	98	84	41	13	13	—	99	97	97	
4 ^e ép.	85	80	50	7	6	—	87	86	98	
2. Pharmacie C.										
1 ^{re} ép.	90	22	6	44	11	1	90	33	36	
2 ^e ép.	50	17	7	32	15	3	50	32	64	
3 ^e ép.	62	14	6	47	20	2	63	34	54	
4 ^e ép.	47	38	17	9	7	—	50	45	90	
5 ^e ép.	45	38	27	16	15	3	55	53	90	
E. — la Faculté des Sciences appliquées										
C.										
1 ^{re} ép.	197	65	19	127	40	3	226	105	46	
2 ^e ép.	130	66	14	60	38	1	132	104	78	
Ing. (2)										
1 ^{re} ép.	95	64	32	26	19	6	96	83	86	
2 ^e ép.	86	61	25	27	20	4	90	81	90	
3 ^e ép.	99	91	63	12	10	3	106	101	95	
F. — l'École supérieure de Sciences commerciales et économiques										
C.										
1 ^{re} ép.	66	24	6	29	13	—	86	37	43	
2 ^e ép.	49	36	21	14	11	3	52	47	90	
L.										
1 ^{re} ép.	59	29	13	38	25	8	67	54	80	
2 ^e ép.	25	11	3	29	24	4	40	35	87	
G. — l'Institut supérieur d'éducation physique										
C.										
1 ^{re} ép.	28	8	4	19	5	—	32	13	40	
2 ^e ép.	13	7	2	6	3	—	14	10	71	
L.										
1 ^{re} ép.	9	3	3	6	3	1	9	6	66	
2 ^e ép.	11	10	5	1	—	—	11	10	91	

(1) Il s'agit des sections de philosophie, d'histoire, de philologie classique, romane et germanique.
 (2) C. = candidature; L. = licence; D. = doctorat; Ph. = grade de pharmacien; Ing. = grade d'ingénieur.
 (3) Il s'agit des sections de sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, biologiques géographiques.

Bourses et Prêts d'études aux étudiants de l'Université de Liège

Le Service social de l'Université nous communique les renseignements suivants au sujet des Bourses et Prêts d'études, accordés par la *Commission mixte des Bourses d'études*, dont ont bénéficié les étudiants de l'Université de Liège durant l'année 1953-54.

Signalons succinctement la distinction entre les *Prêts*, qui sont remboursables auprès de la Fondation Universitaire, et les *Bourses* du gouvernement, qui ne sont pas remboursables.

Nous indiquons le nombre et le montant des bourses et prêts pour l'année 1953-54 avec, en regard, les données correspondantes pour l'année précédente.

On constatera que le nombre de bénéficiaires s'est encore fortement accru, passant de 185 en 51-52, à 223 en 52-53 et à 271 en 53-54.

Le montant total des bourses accuse également une hausse notable : 427.000 fr.

Par contre, le montant total des prêts subit une réduction qui s'explique par le fait que le montant nominal du prêt de la Fondation Universitaire a été ramené à 3000 fr. alors qu'il était de 4000 fr. l'année précédente.

On peut conclure que la progression se poursuit : 48 bénéficiaires et 348.000 fr. en plus de l'année dernière.

	1953-54	1952-53
Nombre d'étudiants de l'Université de Liège bénéficiaires de bourses et de prêts	271	223
Montant des prêts	813.000 fr.	892.000 fr.
Montant des bourses	2.952.600 fr.	2.525.000 fr.
Montant des prêts et des bourses ...	3.765.600 fr.	3.417.000 fr.

Extension universitaire liégeoise

Au cours de l'exercice 1953-54, treize conférences furent présentées en la salle académique par les membres du personnel enseignant de notre Université.

La décision prise par la Commission organisatrice de réduire le nombre de conférences à une par quinzaine a donné cette année des résultats favorables. En effet, le nombre moyen d'auditeurs présents, qui était tombé à 130 en 1952-1953, est remonté à 235, chiffre de loin plus élevé que ceux des dernières années.

Les séances organisées au cours de cet exercice ont été consacrées à des conférences données par MM. L. Dewez, Quelques anciennes églises liégeoises, avec projections; G. Van Esbroeck, Nuances de hauteur et

styles en musique, avec auditions; J. Meyers, Monuments archéologiques et historiques du Grand-Duché de Luxembourg, avec projections; B. Van De Walle, L'Egypte et les pyramides, avec projections; M. Chèvremont, Projection et commentaires de films scientifiques; Ph. Levaux, La névrose expérimentale, avec projections; P. Macar, Impressions et paysages des Etats-Unis, avec projections; Mme J. Gobeaux, Le jardin de la santé, scènes de la vie quotidienne au Moyen-Age, avec projections; M. Legraye, Cuivre et diamant au Congo belge, avec projections; Z. Bacq, Protection chimique contre les rayons X et atomiques, avec projections; Mme R. Dehousse, A la recherche d'un Roncevaux perdu, avec projections; J. Stiennon, L'œuvre des premiers imprimeurs liégeois (1560-1600), avec projections; M. Hellin, Les livres et leurs titres, avec projections.

Le programme retenu par le Comité fut bien choisi pour donner un reflet des préoccupations scientifiques, littéraires et artistiques actuelles. Les sujets traités ont été présentés d'une manière très efficace à un public varié; parmi ceux-ci, il est à signaler les études archéologiques sur Liège, le Grand-Duché de Luxembourg et l'Egypte; la musique et les carillons; les films scientifiques sur des études en médecine, sur la névrose (les chats), sur l'industrie du cuivre et du diamant au Congo belge; un voyage géologique aux Etats-Unis; l'œuvre des premiers imprimeurs liégeois; la protection chimique contre les rayons X et atomiques; deux études sur des livres anciens, précieux et rares et une passionnante tentative de reconstitution historique.

Cet excellent programme de manifestations culturelles fut suivi par un auditoire renouvelé et nombreux. Nous pensons que ce résultat est dû à l'intensification faite par la ville de Liège, de l'annonce de ces conférences dans les écoles par affiches, dans les milieux industriels, etc. et par la presse.

Cette année, le Comité se propose encore d'assurer la présentation d'un nouveau programme de communications intéressantes sur des sujets d'actualité : l'archéologie, la transfusion sanguine, l'art wallon, la reliure d'art, etc. etc..., et il s'en préoccupe dès à présent.

Les Facultés

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Distinctions honorifiques

M. L. Levaux, professeur ordinaire, membre de plusieurs services de la Résistance, vient de se voir décerner par S. M. le Roi, sur proposition du Ministre de l'Intérieur, la Croix civique de 1^{re} classe 1940-1945 et la rayure d'or sur le ruban d'Officier de l'Ordre de la Couronne, pour motif militaire. D'autre part, sur proposition du Ministre de l'Instruction publique, S. M. le Roi a également octroyé au professeur Levaux la décoration de Grand Officier de l'Ordre de Léopold II, en reconnaissance des services rendus au Pays.

Chaire Francqui

La chaire Francqui a été occupée cette année à la Faculté par le professeur G. Charlier, de l'Université Libre de Bruxelles. Celui-ci avait choisi pour thème de ses cours « La tragi-comédie en France dans les dernières années du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e ».

Personalia

M. P. Harsin, professeur ordinaire, a été, à sa demande, déchargé du cours intitulé « Exercices sur des questions d'histoire ».

M. A. Severyns, professeur ordinaire, assistera à Copenhague, au Congrès international des études classiques.

M. M. Delbouille, professeur ordinaire, fera des conférences à l'Université de Londres et à l'Institut belge de Londres.

Mme Dehousse-Lejeune et M. A. Soreil, chargés de cours, ont été nommés professeurs ordinaires.

Le XXV^e anniversaire de l'Institut supérieur de sciences pédagogiques de l'Université de Liège

Cet anniversaire a été célébré par un ensemble de cérémonies, conférences et manifestations diverses qui furent suivies par un nombreux public.

A la séance inaugurale, qui se tint dans la salle académique de l'Université, le 21 novembre à 10 h., on remarquait dans l'assistance M. Hinnisdaels, inspecteur général représentant Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, M. Lemaître, représentant Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège, M. Destenay, échevin de l'Instruction publique de la Ville de Liège, M. le professeur Hubaux, représentant l'Académie Royale de Belgique, M. le Pro-Recteur Campus, MM. Gueben et Vandervael, Doyens des Facultés des Sciences et de Médecine, de nombreux professeurs de l'Université de Liège et d'autres Universités belges, M. Lecrenier, inspecteur général de l'Enseignement primaire, M. Coulon, conseiller au Ministère de l'Instruction publique, M. Halconrui, directeur-adjoint à l'Unesco, Mlle Jadouille, directrice du Laboratoire de Pédagogie d'Angleur, de nombreux inspecteurs de l'enseignement, directeurs d'école, directeurs d'office d'orientation professionnelle et membres du corps enseignant de tous les degrés.

Au cours d'une brève allocution, M. le Pro-Recteur Campus, remplaçant M. le Recteur Dubuisson, empêché, congratula l'Institut jubilaire et insista sur le rôle capital de l'éducation dans notre société.

M. le Professeur Clause, président de l'Institut, lui succéda à la tribune. Après avoir remercié les personnalités présentes et rendu hommage aux professeurs émérites et décédés, il fit un discours d'une haute envolée sur la position de la pédagogie dans le monde moderne. Il souligna l'importance acquise dans tous les pays, par l'étude et l'enseignement des sciences de l'éducation. Il rappela que le machinisme moderne a changé la face du

monde et, par conséquent, la pédagogie, car comme l'a dit Charles Péguy, il n'y a pas de révolutions pédagogiques, il n'y a que des révolutions tout court.

Le rôle du XIX^e siècle a été de jeter les bases d'une civilisation matérielle commune à tous les hommes. Celui du XX^e sera peut-être d'asseoir une civilisation intellectuelle commune, susceptible de répondre aux exigences économiques et sociales nouvelles. L'enseignement n'est plus ce qu'il était jadis : une machine qui trie en vue du recrutement d'une élite et rejette les autres, donc le plus grand nombre, aux ténèbres extérieures. Il doit être une exploitation de toutes les aptitudes, mais il doit rester humaniste. La culture contemporaine évoque la totalité des êtres et des choses et ne prononce aucune exclusive.

L'éducation nouvelle n'est pas à prendre sans discernement. Elle a eu ses radicaux et ses mystiques, ses Robespierre et ses Savonarole. Il faut faire, de cette éducation nouvelle, un examen serein et impitoyable. Elle est tombée dans un abus de procédés qu'on voulait scientifiques et qui ne relevaient que d'une technique arbitraire. Il faut, au contraire, donner un sens, une philosophie, à l'éducation, et cette philosophie doit être réaliste, adaptée à l'homme contemporain, à ses besoins comme à sa mission.

L'Université a son rôle à jouer dans l'évolution de la pédagogie contemporaine. Dans cette jungle vigoureuse qu'est la jeune pédagogie, elle doit assumer un rôle d'inspiration, de synthèse et de contrôle. Elle revendique des droits, mais aussi des responsabilités.

L'Institut de Sciences pédagogiques de l'Université de Liège est encore jeune : qu'est-ce que 25 ans pour une institution de ce genre ? Mais il a l'idéalisme généreux, l'enthousiasme, la volonté de se dépasser et de remplir une des plus nobles missions qui soient.

Ce discours fut suivi du rapport moral, présenté par le Professeur Piret, secrétaire de l'Institut. Il rappela que si l'arrêt de création date de novembre 1927, les cours n'ont débuté qu'avec l'année académique 1928-1929 : d'où le choix de la présente date pour célébrer le XXV^e anniversaire.

L'Institut compte 26 professeurs et chargés de cours ; 9 d'entre eux y sont attachés exclusivement. Les études ont été renforcées en 1937. Pour obtenir le diplôme de licencié en sciences pédagogiques les instituteurs et les régents sont astreints à quatre années d'études ; ce nombre est réduit à deux pour les diplômés de Facultés (licenciés en philosophie ou en sciences, médecins, etc.) qui sont de plus en plus nombreux à l'Institut. En 1947, on a créé une licence en orientation et sélection professionnelles, à laquelle sont admissibles les étudiants porteurs d'un diplôme de candidature universitaire, ainsi que les officiers.

Depuis sa création, l'Institut a conféré 182 diplômes de licencié en sciences pédagogiques, 35 diplômes de licencié en orientation et sélection professionnelles, 31 diplômes de docteur en sciences pédagogiques et 103 certificats. C'est un centre vivant d'études pédagogiques, psychologiques et psychotechniques, d'où sortent chaque année d'intéressants travaux, publiés dans les *Cahiers de Pédagogie et d'Orientation professionnelle* (organe des anciens élèves de l'Institut), ou dans diverses revues belges et étrangères.

Les licenciés en sciences pédagogiques bénéficient d'avantages légaux : ils sont dispensés d'une partie de l'examen d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, reçoivent une indemnité de diplôme et sont admissibles aux fonctions de professeur de pédagogie dans l'enseignement normal. Les licenciés en orientation et sélection professionnelles peuvent diriger les offices d'O. P., devenir psychotechniciens dans l'industrie et les services publics, ou psychologues scolaires.

M. Piret termina son rapport en signalant que de nombreux anciens élèves ont fait honneur à l'Institut par leur réussite professionnelle. Il lut, à ce sujet, une statistique qui constituait un véritable palmarès.

La séance du matin se termina par une conférence de M. J. Piaget, professeur aux Universités de Paris et de Genève, qui fit un exposé très vivant et parfaitement documenté sur un des problèmes capitaux de la psycho-pédagogie : le développement de l'intelligence chez l'enfant.

Après un déjeuner qui réunit les personnalités, le corps professoral et nombre d'anciens élèves, on entendit une conférence de M. J. Langeveld, professeur à l'Université d'Utrecht, qui traita de l'expérience du corps chez l'enfant. Puis on assista à la projection d'un film sur l'application de tests psychologiques à des Noirs du Congo belge, film commenté par M. A. Hoyoux, licencié en sciences pédagogiques.

La soirée fut placée sous le signe de la musique. Dans la salle des fêtes du Lycée Léonie de Waha, un concert donné par l'Orchestre de Chambre de Liège permit d'entendre deux beaux concertos de Vivaldi.

La journée du 22 novembre commença par une réception au Gouvernement Provincial. Le député permanent G. Labouille reçut une délégation de professeurs et de diplômés de l'Institut et leur adressa les félicitations de la Province de Liège, dont il rappela les réalisations dans le domaine pédagogique.

L'après-midi, eut lieu l'inauguration de l'Exposition « Un demi-siècle d'enseignement à Liège (1773-1830) », organisée par le Cercle de Pédagogie (Association des anciens élèves de l'Institut). Des exposés introductifs de MM. Clausse, président de l'Institut, Florin, professeur à la Faculté de Médecine, et Macours, président du Cercle organisateur, permirent au public de tirer profit de la visite de cette exposition, où étaient rassemblés des documents historiques d'un grand intérêt.

Les cérémonies s'achevèrent par une réception à l'Hôtel de Ville. M. le Bourgmestre Gruselin, entouré de M. Destenay, échevin de l'Instruction publique, de M. Gilbert, échevin des Beaux-Arts, et de nombreux conseillers communaux, congratula l'Institut jubilaire, forma des vœux pour sa prospérité et se réjouit de le voir collaborer activement avec la Ville de Liège, en matière d'enseignement, grâce à l'entremise de M. F. Picard.

Ainsi s'achevèrent ces manifestations qui marqueront une date dans l'histoire de l'Institut Supérieur de Sciences pédagogiques de l'Université de Liège.

FACULTÉ DE DROIT

Personalia

MM. L. Graulich et le Chevalier A. Braas, anciens recteurs, ainsi que M. P. Horion, ancien administrateur-inspecteur de l'Université, ont été autorisés par arrêté royal à porter le titre honorifique de leurs fonctions.

M. F. Dehousse, professeur ordinaire, est promu au rang d'Officier de l'Ordre de Léopold.

M. R. Clémens, professeur ordinaire, a été nommé membre du Conseil supérieur de l'Orientation scolaire et professionnelle. A l'invitation de l'Université de Paris, sur proposition de la Faculté des Lettres et de la Faculté de Droit, il a fait deux leçons à la Sorbonne et une conférence à l'Institut des sciences sociales du travail.

M. A. Buttgenbach, professeur ordinaire, a été nommé Vice-Président du Conseil supérieur de l'Assistance et du Service social.

M. C. Renard, professeur ordinaire, représentant de la Faculté de Droit au Conseil d'Administration, a été nommé Secrétaire pour la durée de son mandat au dit Conseil.

M. P. Harsin, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, a été, à sa demande, déchargé des cours suivants qu'il donnait à la Faculté de Droit : Histoire économique de la Belgique, Histoire sociale et économique, et Formation et développement des principaux états à l'époque moderne.

M. O. Tulippe, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, a été, à sa demande, déchargé de l'enseignement de la géographie politique qu'il donnait à la Faculté de Droit.

M. L. Michel, chargé de cours, a été nommé professeur près l'école supérieure de Sciences commerciales et économiques.

M. Ch. del Marmol, docteur en droit, agrégé de l'enseignement supérieur agrégé près la Faculté de Droit, est nommé à partir du 1^{er} octobre 1953, chargé de cours à la dite Faculté. Il est chargé d'y faire les cours suivants : Droit commercial et exercices pratiques, Droit commercial comparé et Droit financier international.

FACULTÉ DES SCIENCES

Personalia

M. O. Tulippe, professeur ordinaire, a été, à sa demande, déchargé du cours de géographie régionale.

M. P. Michot, professeur ordinaire, donnera des conférences à Oslo et à Copenhague.

M. H. Brasseur a fait, à l'Institut agronomique de Gembloux, une conférence intitulée : « Coup d'œil sur les structures des silicates cristallins » ;

il a été également invité à faire des conférences sur « La détermination des structures cristallines » à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique et devant la Société chimique de Belgique.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Conférences

M. Z. M. Bacq, professeur ordinaire, a été invité à donner des conférences aux Universités de Cambridge et d'Oxford.

M. C. Liebecq, professeur à l'Institut supérieur d'Education physique, Secrétaire général du 3^e Congrès international de Biochimie, confèrènciera à Gand devant la Société belge de Biochimie.

Le professeur P. J. Gaillard, de Leiden, a été invité à confèrencier dans le cadre des accords culturels hollando-belges. Les 20, 21 et 22 janvier, il a traité, à l'Institut d'Anatomie, des sujets suivants : « Croissance et différenciation des tissus cultivés *in vitro* », « Le rôle de l'épithélium germinatif de l'ovaire humain » et « Greffes, à l'homme, de tissus cultivés ».

Le docteur R. Sohier, professeur d'Hygiène à la Faculté de Médecine de Lyon, a fait, les 31 mars et 1^{er} avril, à l'auditoire de Chirurgie de l'hôpital de Bavière, des conférences sur « Les pneumopathies à virus » et « Les hépatites à virus ». Il a donné en outre, le 2 avril, dans le même auditoire, une leçon sur : « Les méningites à virus ». Enfin, le même jour, sous les auspices de l'A. M. Lg., il a parlé, à la Maison des Médecins, de : « La mononucléose infectieuse et les adénolymphoïdites bénignes ».

A. M. Lg. Week-end d'hiver

Le 9 janvier, à la Maison des Médecins, le professeur A. Mayer, membre de l'Institut, membre de l'Académie de Médecine de France, professeur honoraire au Collège de France, a fait une conférence sur : « Quelques conséquences sociales des progrès biologiques de notre temps ».

Le dimanche 10 janvier a été abordé le sujet suivant : « Le problème du vieillissement de nos populations ». Les aspects sociaux furent mis en lumière par le professeur R. Clémens; les aspects médicaux par le professeur L. Brull.

Concours des bourses de voyage

Le docteur E. Prijot, Chef de Travaux à la clinique ophtalmologique, s'est classé premier au concours des bourses de voyage du Gouvernement. Son mémoire traite du glaucome chronique simple et du glaucome congestif. En mesurant la résistance à l'écoulement de l'humeur aqueuse, le docteur Prijot souligne l'importance de l'augmentation de la résistance dans la pathogénie des glaucomes « essentiels ». Il étudie le mode d'action de

diverses thérapeutiques médicamenteuses et chirurgicales et démontre que certaines d'entre elles abaissent la tension oculaire en réduisant la résistance à l'écoulement, que d'autres diminuent le débit de l'humeur aqueuse. L'auteur en tire des conclusions d'ordre pratique importantes.

Un autre lauréat du concours des bourses de voyage est le docteur Marcel Leclercq, bien connu pour ses travaux d'entomologie médicale. L'objet du travail de M. Leclercq était l'étude des Tabanides, la famille des Taons, qui jouent un rôle important dans la transmission de nombreuses maladies.

Personalia

M. H. Frédéricq, ancien recteur de l'Université, a été autorisé par arrêté royal à porter le titre honorifique de ses fonctions.

M. W. Esser, professeur ordinaire, assistera, à Rome, au 3^e Congrès international pour la lutte contre la Poliomyélite.

M. P. Desai, professeur ordinaire, assistera, à Sao-Paulo, au 6^e Congrès international du Cancer.

M. S. Lapière, professeur à titre honorifique, a été nommé professeur ordinaire.

M. G. Coppée, chargé de cours de l'Institut d'Education physique, a été nommé professeur au dit institut à la date du 1^{er} janvier 1954.

Colloquia cliniques et scientifiques

Les colloquia de médecine clinique et expérimentale de l'Institut de Clinique et de Polyclinique médicale (professeur L. Brull), se tiennent les premier et troisième jeudis du mois pour les colloquia cliniques, les deuxième et quatrième jeudis du mois pour les colloquia scientifiques dont voici une liste :

- 14 janvier : Antagonisme exsudativo-cellulaire clinique, dermatologique et biologique, par le docteur S. Bloquiaux.
- 28 janvier : Réactions anaphylactiques aiguës des vaisseaux mésentériques du lapin, avec film Kodachrome 16 mm., par les docteurs J. Lecomte et J. Hugues.
- 11 février : Situation financière de l'assurance-maladie-invalidité et politique de santé publique, par le docteur J. Dejardin.
- 25 février : Etudes nutritionnelles du Foreami au Congo belge, par le professeur A. Lambrechts.
- 11 mars : Enzymes at sympathetic nerve endings, par le professeur J. H. Burn, department of Pharmacology, Oxford University.
- 25 mars : Contribution de la cytochimie enzymatique à l'analyse fonctionnelle du système nerveux, par le docteur M. A. Gerebtzoff.
- 8 avril : Le cycle des acides Tricarboxyliques et l'intoxication par le fluoroacétate.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Personalia

M. F. Campus, Pro-Recteur et professeur ordinaire, a été nommé membre du Conseil d'Administration de l'I. R. S. A. C. Il a été également promu Commandeur de l'Ordre national de la Couronne de Chêne du Grand Duché de Luxembourg.

M. A. Schlag, professeur ordinaire, a été promu Commandeur de l'Ordre de Léopold II avec palme et s'est vu décerner la Croix de Guerre 1940 avec palme.

M. M. Legraye, professeur ordinaire, donnera à Paris, des conférences à la Société de Chimie industrielle et à la Société des Ingénieurs de la France d'Outre-Mer.

M. L. Leloup, Chargé de Cours, a été promu officier de l'Ordre de Léopold II.

Centre interfacultaire d'Etudes coloniales

Le Centre Interfacultaire d'Etudes coloniales a élu son bureau, lequel est composé comme suit : Président, M. M. Legraye, professeur ordinaire; Secrétaire, M. R. Bouillenne, professeur ordinaire.

Le Conseil du Centre est constitué, outre le bureau, de Messieurs les Doyens des cinq Facultés et des Professeurs chargés d'un enseignement au Centre.

Bibliothèque

La Société des Bibliophiles liégeois

célèbre le 50^e anniversaire du legs Wittert à l'Université de Liège

Lors des Journées d'études organisées par la Bibliothèque de l'Université de Liège en 1949, une communication concernait les relations de la Bibliothèque de l'Université avec les organismes extérieurs et plus particulièrement les sociétés savantes.

Les auteurs de cet article, constatant qu'une tradition de bonne entente et de collaboration existait depuis toujours entre la Bibliothèque de l'Université et les chercheurs extra ou post-universitaires, émettaient le désir que cette tradition fut officiellement consacrée dans les faits et la législation, comme ce l'est à l'étranger.

Si l'heure n'est pas encore venue de reconnaître, en Belgique, le rôle social et régional que toute bibliothèque d'Université de l'Etat peut légitimement prétendre assumer, un événement est cependant venu à point pour rappeler tout ce que cette conception comporte de bien-fondé et tout le profit que la communauté universitaire et l'élite de la cité, unies dans le même effort studieux, peuvent en retirer ensemble.

Il y a cinquante ans le baron Wittert légua à la Bibliothèque de l'Université de Liège les collections qu'un amour patient d'érudit et de bibliophile avait amassées au cours d'une longue vie.

La gratitude de la Société des Bibliophiles liégeois a voulu s'exprimer dans une manifestation sans éclat, mais dont la simplicité approfondissait la véritable signification. Certes, les yeux de ceux qui assistaient en 1954, à la séance ordinaire de la Société des Bibliophiles Liégeois qui se tenait à nouveau dans la Salle Wittert, étaient sans cesse sollicités par l'éclat des miniatures, la finesse des gravures, la beauté de la typographie, la présence des raretés ou des sommes bibliographiques, mais je ne crois pas me tromper en affirmant que l'impression que pouvaient en retirer les visiteurs était moins celle d'un spectacle de science et de beauté que celle d'un témoignage. Devant nous s'affirmait, sous le signe d'un grand souvenir, des liens de solidarité entre l'Université, c'est-à-dire la Science qui donne et se donne et l'élite qui reçoit et fait fructifier ce don.

Comme M. Delrée, parlant au nom de cette élite et plus particulièrement au nom de la Société des Bibliophiles liégeois, a traduit, mieux que je ne pourrais le faire, ce sentiment général, je ne résiste pas au plaisir de reproduire textuellement la teneur du discours qu'il prononça à cette occasion :

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Le 15 mars 1863 — il y a nonante ans — la Société des Bibliophiles Liégeois était fondée au cours d'une réunion qui se tenait dans le Cabinet de M. Fiess, Bibliothécaire en chef de l'Université.

M. Joseph Fiess, promoteur de cette fondation, fut à l'unanimité de ses nouveaux Collègues, porté à la présidence, charge qu'il exerça jusqu'à son décès en 1875.

Parmi les 16 membres fondateurs, figuraient également MM. Mathieu Polain, administrateur-inspecteur de l'Université, Stanislas Bormans, qui devait lui succéder à ce poste et Mathieu Grandjean, alors sous-bibliothécaire, plus tard bibliothécaire en chef de l'Université et Secrétaire de notre groupement.

Au cours des âges, ces liens entre l'Université et la Société des Bibliophiles liégeois ne cessèrent de se resserrer; dois-je rappeler les noms de notre ancien Président Constantin Le Paige, Administrateur Inspecteur de l'Université; des professeurs Godefroid Kurth, Henri Francotte, Edouard Morren, Charles Dejae, pour ne citer que les défunts ?

Ce simple rappel des faits dit éloquemment avec quels sentiments de sympathie et de reconnaissance les membres de notre Compagnie pénétrèrent toujours dans les locaux de la Bibliothèque universitaire qui, pendant tant d'années, leur a donné l'hospitalité en leur prêtant un local de réunion et, en de grandes circonstances, une salle d'exposition.

Je me plais à saluer en leur nom la présence parmi nous de Monsieur le Recteur, qui a bien voulu assister à cette inauguration, et à remercier Mme Gobeaux-Thonet, Bibliothécaire en chef, qui, répondant à notre suggestion, a pris l'initiative d'organiser cette exposition.

Les Bibliophiles liégeois, comme les membres de toutes les Sociétés savantes et, en général, tous les intellectuels, savent que les portes de la Bibliothèque de l'Université leur sont ouvertes et qu'ils n'y frapperont jamais en vain. La Bibliothèque de l'Université n'est-elle pas la seule somme de documentation offerte à tous les travailleurs de l'est du pays et, dans le domaine particulier de l'histoire, n'est-ce pas à son rayonnement que l'on doit le nombre et la qualité des groupements scientifiques, ainsi que la valeur de leurs publications inégalées dans le reste du pays ?

Parmi les fondateurs de la Société des Bibliophiles liégeois, figurait celui dont le souvenir nous réunit aujourd'hui : Adrien Wittert.

Il était alors âgé de quarante ans. Si son père, le Général Baron Wittert, d'origine néerlandaise, était né à Bruxelles en 1798, sa mère était du plus pur sang liégeois, fille du notaire Jacques Richard et de Catherine Xhaufflaire, de ce ménage du Notaire Richard, dont notre regretté Président, le Chevalier de Mélotte, a tracé un si charmant tableau.

Né au cœur de la Cité, dans ce bel hôtel de la Place Saint-Michel Adrien Wittert avait grandi à Liège, et fréquenté en 1846-47, les cours de la Faculté de Droit de notre Université.

Sa jeunesse était remplie du souvenir des heureuses années passées dans la propriété de Beaumont, entre le Val-Benoît et Cointe, ou dans le petit Château de Parfondry-Sainte-Barbe, dans notre beau Condroz liégeois, au château de Fanson, chez son oncle Hyacinthe Richard et, à Liège, avec ses sœurs et ses neveux : les de Soer de Solières et les Lamarche.

De tout cela, sans doute, s'est-il souvenu au moment de tracer ses dernières volontés.

En attendant, le voilà fondateur des Bibliophiles liégeois. Si le mot « Bibliophile » avait déjà, en 1863, le sens qu'il a aujourd'hui : « L'ami des Livres, l'amateur de beaux livres », il en avait un autre moins textuel, et c'est celui de ce vocable dans le titre de notre Compagnie, ce qui n'est pas sans causer certaines confusions.

A l'instar de la Société des Bibliophiles Français, notre Compagnie ne se préoccupe pas de publier ce qu'il est convenu maintenant d'appeler les livres de Bibliophiles, c'est-à-dire de bons textes, en typographie soignée, sur papiers spéciaux et le plus souvent illustrés par des artistes de renom; mais bien de reproduire des documents ou des livres rares, concernant l'histoire liégeoise et de publier les travaux de ses membres concernant l'ancien pays de Liège.

Il y avait toutefois de purs bibliophiles parmi nos membres; j'entends de ceux-là qui, sans distinction d'époque ni d'origine, de procédé ni d'école, allaient au beau livre, au manuscrit précieux, cherchaient la perle rare et collectionnaient, pour leur propre joie, car le plaisir du bibliophile est par essence égoïste : « C'est, a dit un auteur, l'une des formes les plus nobles de l'égoïsme humain ».

Ce particularisme de l'amateur, le baron Wittert le cultiva au cours de son existence de collectionneur et d'auteur. Car, lorsqu'il aborda l'étude des estampes anciennes et publia ses recherches, il s'édita à son compte et je pense que plusieurs de ses ouvrages ne furent pas mis dans le commerce. Du moins, avait-il pu en polir le texte et en choisir la présentation typographique d'une façon qui nous découvre son goût pour l'ordonnance la plus classique.

Le sujet de ses études fut toujours consacré à des problèmes touchant la Principauté de Liège, comme une partie importante de sa collection y était consacrée.

Quand vint le temps de songer à quitter ses chers livres, Wittert, en homme de grand cœur, sortit de sa tour d'ivoire et, rachetant les joies privées du bibliophile, il légua ses collections à la communauté des citoyens de Liège, réglant ses dispositions testamentaires de telle sorte que ses donations restassent indéfiniment à la disposition de tous les amateurs.

Le 14 avril 1903, Adrien Wittert mourait et s'en allait dormir son dernier sommeil en terre liégeoise, dans la chapelle d'Aux-Houx, paroisse de Sainte-Barbe en Condroz, où quarante ans plus tard, il fut rejoint par cet autre bibliophile : son petit neveu Adrien de Mélotte.

La même année, le legs Wittert : Tableaux, Estampes, Manuscrits et Livres, prenait place parmi les collections de la Bibliothèque universitaire.

La Bibliothèque de l'Université n'a pas été ingrate envers son bienfaiteur : la salle qui nous abrite porte son nom. M. le Professeur Brassinne, alors Bibliothécaire en chef a publié une notice sur Wittert dans la Biographie nationale, ainsi que le Catalogue des Manuscrits du fonds et des reproductions étudiées de plusieurs livres d'heures. La plus récente étude sur Adrien Wittert est l'œuvre de M. Léon Dewez, et a été publiée en tête du Catalogue des peintures de la Collection Wittert, publié par la Bibliothèque.

A la Société des Bibliophiles liégeois, la famille du grand collectionneur fut représentée d'abord par son neveu, Maxime de Soer puis par son petit-neveu, le Chevalier Adrien de Mélotte de Lavaux et, actuellement encore, par deux arrière-neveux, MM. Etienne Lamarche et le Baron Dieudonné Ancion.

Dans un instant, notre Collègue, Mlle Lavoye qui, après tant de ses prédécesseurs — et je m'en voudrais de ne pas nommer en ce moment M. le Professeur Brassinne, si

dévoué à notre Compagnie — Mlle Lavoye, dis-je, qui représente la Bibliothèque parmi les Bibliophiles liégeois, va vous présenter les perles des collections Wittert qu'elle a elle-même choisies et disposées, pour nous permettre de rendre un spécial hommage au mécène que fut le baron Wittert, en ce cinquantième anniversaire de sa mort.

Complétant l'hommage rendu au bibliophile par un bibliophile, le Professeur H. Fredericq, ancien recteur de l'Université, exprima à son tour les sentiments reconnaissants du savant et de notre *Alma Mater* à la mémoire de son bienfaiteur. Il se plut à signaler qu'une fois de plus, la Bibliothèque de l'Université s'avérait ainsi le lieu de rencontre des forces vives de l'intellectualité liégeoise.

Il souhaita la bienvenue à M. et Mme Francis Bissot-Collart, descendants collatéraux du baron Wittert, aux membres de la Société des Bibliophiles, Mme la Comtesse d'Ansembourg, Mlle M. Lavoye, MM. M. Neys, S. Timmermans, Fettweis, J. Yernaux, Pierre Laloux, A. Ophoven, J. Brassinne, P. Hanquet, Comte d'Hemricourt de Grunne, M. Yans, baron M. de Selys-Longchamps, Ernest de Gérardon, Pierre Delrée, auxquels s'étaient joints le personnel scientifique de la Bibliothèque.

N'était-ce pas, pour la Bibliothécaire en chef motif à se réjouir, n'est-ce pas là la justification de cet impromptu que je livre sans plus de façons, à la réflexion des lecteurs de notre Bulletin ?

Mme J. GOBEAUX-THONET.

Personalia

Mme J. Gobeaux-Thonet, bibliothécaire en chef, a été désignée comme membre du Comité organisateur du Congrès de l'International Federation of Library Associations (I. F. L. A.) et de la Fédération internationale des documentalistes qui se tiendra à Bruxelles en septembre 1955.

Mlle Madeleine Lavoye, bibliothécaire-bibliographe, a été élue secrétaire de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. Elle a été désignée comme membre du Comité organisateur du Congrès de l'I. F. L. A. (Bruxelles, 1955).

M. Jacques Stiennon, bibliothécaire-bibliographe a bénéficié d'un « crédit aux chercheurs » du Fonds national de la Recherche Scientifique et a effectué en 1953-54 des séjours d'étude au Staats-archiv de Düsseldorf, ainsi qu'à la Hochschule und Landesbibliothek de Darmstad.

Il a participé, en qualité de boursier étranger, à la Semaine d'études sur l'histoire post-carolingienne, organisée, du 6 au 13 avril 1954, à Spolète, par le Centro italiano di Studi sull'alto medioevo.

Mme Georges Nicolas-Goldenberg, bibliothécaire-bibliographe à la Bibliothèque royale, a été nommée en cette qualité à l'Université de Liège, en remplacement de Mme Madeleine Camus, nommée bibliothécaire-bibliographe à la Bibliothèque royale de Belgique.

Mémoires de licence et dissertations doctorales,
présentés par les étudiants de l'Université de Liège
en 1952-1953.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Licence en Philosophie et Lettres

1. — *Histoire*

Bourgeois, Jeannine : Le patriciat urbain liégeois. Son origine. Sa première histoire.

Grandsart, André : Une institution de la réforme catholique. Le Séminaire de Liège aux XVI^e et XVII^e siècles.

2. — *Philologie classique*

Faider, Marie : L'expérience de la richesse dans l'œuvre de Sénèque.

Henkart, Joseph : Etude sur le vocabulaire latin exprimant la sottise et la folie.

Evrard, Raymond : Recherches sur l'authenticité et la nouveauté des prologues de Térence.

Maréchal, Georges : Le réalisme chez T. Calpurnius Siculus.

3. — *Philologie romane*

Mathot, Jeanine : Gautier Map, conteur « breton » et la littérature française « de Bretagne ».

Mullenders, Nicolas : Introduction à l'étude critique de J. Gillieron : « Généalogie des mots qui désignent l'Abeille ».

Rahir, Guy : Le sens et la composition de la « Chronique des Pasquier » de Georges Duhamel.

Verspeelt, Liliane : Singularité de Rimbaud : Méthode, invention et langage poétique dans les *Illuminations*.

Louveau, Georgette : Renaud de Beaujeu épigone de Chrétien de Troyes.

Zigankoff, Marie : La fortune de Tchekhov en France.

Delcroix, Maurice : Essai sur le tragique de Racine dans *Andromaque*, *Britannicus*, *Bérénice* et *Phèdre*.

Massart, Marcel : Approches de Laforgue.

Briamont, Simone : L'archivolte de Modène et les origines de la légende arthurienne.

4. — *Philologie germanique*

Gody, Denise : Essay on three Novels by Charles Morgan.

Meunier, Jacqueline : Analysis of three Short Stories from Katherine Mansfield's « Garden-Party ».

- Dejaer, Paul : Stephen Hudson's « A true Story ».
- Meyrant, Nicole : The Child in Elizabeth Bowen's Novels.
- Fichelle, Marcel : Het probleem van het geluk in de romans en de novellen van Maurice Hoelants.
- Collard, Joachim : De sociale aspecten in het werk van Louis-Paul Boon.
- Simons, Léon : De taal der oorkonden van het kapittel van O. L. V. te Tongeren van 1400 tot 1450.
- Gillet, Louis : Levenswijsheid in de gedichten van Jan van Nijlen. Enkele interessante thema's introspectief beschouwd.
- Van Heuverbeke, Freddy : Cyriel Buysse's Romankunst.
- Rondia, René : Conditions of Life and Behaviour in Erskine Caldwell's « Tobacco Road » and « God's Little Acre ».
- Latrique, Lucy : Three Novels by Rex Warner.
- Richelle, Emmy : Die Funktion der Metapher in R. M. Rilkes « Duisener Elegien » an Hand der dritten und der fünften Elegie.

Doctorat en Philosophie et Lettres

1. — Philosophie

- Satya Narayan, Sharma : « Bhaktidarshanam », Philosophy of God's Love belonging to « Devarsi Narada ».

2. — Histoire

- Karny-Ajzenberg, Minna : L'Etat indépendant du Congo et l'opinion publique belge, 1876-1908.
- Deprez, Marcel : Essai sur les mouvements des prix et des revenus en Belgique au début du XIX^e siècle (1798-1830).

Institut supérieur d'Histoire de l'art et d'archéologie

Doctorat

- Barthelemy, Maurice : Campra et ses contemporains.
- Etienne, Gilbert : L'humour et la caricature dans les terres cuites hellénistiques.

Institut supérieur de Sciences pédagogiques

Licence

1. — Sciences pédagogiques

- Godfroid, Marcel : L'évolution de l'enseignement de la rhétorique à Rome de Cicéron à Quintilien.
- Meurice, Emile : Les illettrés en Belgique. A propos de douze cas.

- Palatre, Raymond : Une adaptation du test de vocabulaire de Claparède et Dottrens à la population scolaire urbaine de l'agglomération liégeoise.
Dell, Jean : Quelques expériences sur le leadership à l'école primaire.
Delhaye-Lemoine, Louise : Les langues modernes dans l'enseignement secondaire en Belgique.
Boermans, Robert : Aspects de l'adolescence masculine dans les œuvres de quelques romanciers français.
Froidmont, René : Quelques recherches sur la valeur intellectuelle des élèves de l'école professionnelle.

2. — *Orientation et sélection professionnelles*

- Henkinbrant, Albert : Application d'une batterie de tests pour la sélection des tisserands à métiers multiples.
Bultot, André : Invention et mise au point d'un test d'intelligence.
Roelants, Jeanne-Marie : L'interview, ses principes, ses applications.
Coppée-Bolly, Marie-Henriette : La remise au travail des handicapés.
Mahia, Raoul : Application d'une batterie de tests pour employés.
Orval, Joseph : Etude de la fidélité du « Teaching aptitude test » de Moss, Hunt et Wallace de la George Washington University.
Moulin, Joseph : Première étude du nouveau test de situations proposé par M. Pasquasy.
Palatre, Fredy : De l'influence du temps qu'il fait sur un rendement intellectuel.

Doctorat

Sciences pédagogiques

- Pire, Georges : Les origines de l'éducation libérale.

FACULTÉ DE DROIT

Sciences sociales

Licence

- Closson, Georges : Belges et Etrangers à Cheratte. Etude sociologique.
Deblinde, Anne-Marie : L'entrée des jeunes ouvriers dans la vie industrielle.
Dewez, Christiane : Les associations à Huy.
Haenen, Suzanne : L'évolution de la doctrine et de la jurisprudence relatives au contrat d'emploi.
Kelders, Freddy : L'organisation administrative de la sécurité sociale. Statut juridique des organes de gestion.
Lothaire, Anne-Marie : L'adaptation des législations sociales aux conventions internationales du travail dans les pays du Pacte de Bruxelles.

Pire, Jean : Le contremaître dans l'industrie.

Rentier, Jeannine : L'activité du Conseil de l'Europe dans le domaine social.

Sciences administratives

Licence

Hyeulle, Léopold : L'utilisation des dépendances domaniales affectées à l'usage direct des fidèles.

Sciences économiques et financières

Licence

Comhaire, Jean-Jacques : La recherche scientifique appliquée dans le secteur du métal et la théorie économique.

Lebrun, Pierre : La notion de temps en théorie économique.

Sciences économiques et fiscales

Licence

Benoît, Anne-Marie : La taxe sur la circulation juridique des biens en droit comparé.

Derwa, Léon : Considérations théoriques sur l'emploi. Le problème du chômage en Belgique de 1920 à 1952.

Ecole supérieure de sciences commerciales et économiques

Licence

I. — *Sciences économiques*

Bottin, Edmond : L'aspect économique des réalisations de l'Organisation Internationale depuis 1945.

Caufriez, Jeannine : Les charbonnages borains devant les exigences du Plan Schuman.

Christophe, Pierre : Structure économique de la sidérurgie belgo-luxembourgeoise.

Cremers, Mathilde : La coopération économique entre les chefs d'entreprise de la petite industrie mécanique du bassin liégeois résoudrait-elle le problème de sa viabilité ?

Cruxifix, Roger : Etude théorique et statistique de la mobilité de la main-d'œuvre en Belgique.

Doneux, André : L'industrie automobile en Belgique.

- Doyen, Joseph : L'emballage et le conditionnement.
Etienne, Louis : L'organisation mécanographique dans les administrations publiques.
Galopin, Fernand : Transport aérien transatlantique.
Guesse, Marcel : La statistique des accidents de travail.
Heine, Judith : L'industrie des nouveaux métaux.
Hennico, Thierry : De la construction et de la réparation des navires pour la navigation intérieure au Congo belge.
Jacob, Joseph : Les relations par route d'Anvers avec son arrière-pays.
Jamart, Albert : La réorganisation du marché des changes à terme.
Kessel, Charles : Du mouvement coopératif agricole en région herbagère belge.
Krier, Paul : La sidérurgie luxembourgeoise dans le cadre du Plan Schuman.
Lejeune, Pierre-Yves : Etude économique des cokeries belges.
Lismonde, Henri : Les aspects économiques et financiers de l'industrie gazière en Belgique.
Mariage, Gilbert : L'évolution des prix et des salaires en Belgique depuis la libération.
Merckx, René : L'industrie du tourisme en Belgique.
Morn, Albert : Les industries de récupération en Belgique.
Motte, Géo : Evolution structurelle des activités primaire, secondaire et tertiaire en Belgique et leurs vérifications statistiques.
Paguidas, Jean : Le problème des transports au Ruanda-Urundi.
Pommée, Maurice : Conseils d'entreprise.
Raoul, Pierre : L'édition en Belgique.
Résimont, Paul : Economie de l'utilisation du bois et de ses substituts dans la construction moderne.
Scheid, Paulette : L'organisation coopérative des agriculteurs et des viticulteurs du Grand-Duché de Luxembourg.
Vervaecke, André : La publicité par la presse et son rendement.

2. — *Sciences commerciales et consulaires*

- Ciset, Claude : La foire de Nuremberg.
Quenon, Willy : Le port de Matadi.

3. — *Sciences commerciales et financières*

- Delchambre, Paul : La gestion des organismes de radiodiffusion.
Houssard, Pierre : L'assurance maladie-invalidité.
Lacroix, François : La réorientation du commerce extérieur en Belgique.
Melchior, Jean : Commission-expédition en Belgique.
Nihoul, Jules : L'évolution des banques belges de 1936 à 1951.

Doctorat

Sciences économiques

Dechesne, Maurice : La Banque des règlements internationaux.

Leclercq, Jean : Les conseils économiques nationaux en France, aux Pays-Bas et en Belgique.

FACULTÉ DES SCIENCES

Licence

1. — *Sciences mathématiques*

Lenes, Georges : Sur quelques questions de géométrie projective différentielle.

2. — *Sciences physiques*

Hauteclerc, Serge : Contribution à l'étude des bandes « cométaires » vers 4050 Å⁰. Etude du spectre de La o.

Renson, Pierre : Champs magnétiques des astres. Etude bibliographique.

3. — *Sciences chimiques*

Remy, Gabrielle : Synthèse des hydrocarbures éthyléniques à doubles liaisons conjuguées.

Bonhomme, Jacqueline : Etude comparative des spectres Raman et infrarouges de quelques cétones.

Bricteux, Jean : Synthèse du vert malachite para Laulye.

Brutoux, Max : Synthèse d' α -alkyl B. phtalimidomethylmalonates d'éthyle.

Crouquet, Arlette : Etude spectrophotométrique de quelques dithizonates dans le chloroforme. Procédé sélectif d'extraction et de dosage du méréne.

Depireux, Joseph : Contribution à l'étude des propriétés spectrales du groupement carbonyle des aldéhydes et cétones.

Gonzail, Adelin : Condensation de Stobbe appliquée aux cétones terpéniques et aux diatones.

Grégoire, Suzanne : Contribution à l'étude infrarouge des cétones aromatiques.

Lejeune, Raymonde : Contribution à l'analyse moléculaire quantitative infrarouge par la technique des pastilles de KBr.

Merkeman, Marie-Jeanne : Etude infrarouge de la vibration de groupements c-o dans des anthraquinones et des chromones.

Radermecker, Pierre : Etude des propriétés physico-chimiques des solutions diluées de polyacrylonitrile.

4. — *Sciences géologiques et minéralogiques*

- Damiean, Gaston : Etude systématique des diaclases du flanc Nord du synclinal de Namur entre les vallées de l'Orneau et de la Méhaigne.
Michot, Jean : I. Minéraux ectiniques. II. Formation d'ottrélite au contact d'un filon de quartz de Salm-Château.

5. — *Sciences géographiques*

- Closset, Michelle : Structure agraire et pédologie en Condroz. Les communes de Fraiture et de Soheit-Tinlot.
Duchesne, Maurice : Structure agraire et pédologique en Ardenne condrosienne. Les communes de Neuville-en-Condroz et Rotheux-Rimière.
Godon, Robert : Les terroirs ruraux à la périphérie de la région industrielle liégeoise. Etude de structure agricole et agraire.
Herselle, Simone : Contribution à l'étude de la géographie régionale de l'Ardenne Nord-Orientale : la région du versant méridional du plateau des Hautes-Fagnes, les bassins de la Warche et de la Haute-Ambève, Stavelot et Malmedy.
Lemaître, Thérèse : Etude du Rhurbusch, forêt du plateau des Hautes-Fagnes.
Maljean, Monique : Recherche des relations pouvant exister entre les sols et divers problèmes agraires, dans la commune de Clavier.
Maquet, José : Contribution à l'étude d'un massif forestier de l'Ardenne méridionale : forêt de Chiny et forêt domaniale d'Herbeumont.
Meunier, Joseph : La « trainée mosane ». Quelques résultats de recherches. Etude de géographie physique.
Roncart, Simone : L'activité industrielle actuelle dans la région verviétoise. Etude de géographie économique.

6. — *Sciences zoologiques*

- Magis, Noël : Introduction à l'étude comparée de la nutrition des tribolium, insectes coléoptères tenebrionidae.

7. — *Sciences botaniques*

- Marcelle, Renée : Expériences sur l'action du photopériodisme dans la production de substances schizogéniques chez *Pelargonium zonale*.

Doctorat

1. — *Sciences mathématiques*

- Charles, Henri : Recherches sur la transformation de Laplace et ses applications.
Grandjean, Jules : Contribution à l'étude des Céphéides.

2. — *Sciences chimiques*

- Braine, Raymond : Hydrogénation catalytique en présence de Cuivre-Raney.
- Collin, Joseph : Etude par spectrométrie de masse de quelques dérivés azotés de la série aliphatique.
- Delattre, André : Contribution à l'étude des vibrations de quelques groupements fluorés symétriques.
- Eloy, Fernand : Synthèse de l'Isosérine et de la B méthylisosérine.
- Hanson, Georges : Préparation et hydrolyse de dérivés chloracylés d'acides aminés.
- Hissel, Joseph : Construction d'un spectromètre de masse à secteur. Etude du comportement de quelques dérivés cycliques sous l'action du bombardement électronique.
- Oth, Jean : Etude des relations entre propriétés thermodynamiques et hydrodynamiques des solutions de haut-polymères.
- Sarlet, Henri : Contribution à la connaissance de l'Actinomycine produite par streptomycètes S-67.

3. — *Sciences géographiques*

- Sevrin, Robert : Le Hainaut occidental.
- Sporck, José : L'activité industrielle de la région liégeoise.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Institut supérieur d'Education physique

Licence

- Bissot, N. : La boxe française.
- Cremer, J. : La gymnastique enfantine.
- Godin, M. : La femme et le sport.
- Chantraine, A. : Analyse critique d'une œuvre de Cureton.
- Bonaventure, G. : La fatigue nerveuse.
- Mossoux, J. : Syndromes généraux d'adaptation.
- Collette, J. : Analyse des mouvements du basket-ball.
- Janssens, J. : L'entraînement général et technique du football.
- Hunebelle, G. : La danse.
- Blandiaux, H. : Massage sportif.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Doctorat

Dzulynsky, Monique : Relation entre la résistance et l'hydratation des liants hydrauliques.

Mirguet, Pierre : Sur la détermination exacte des petits angles de perte des isolants aux fréquences électrotechniques. Contribution à l'étude des pertes diélectriques des huiles isolantes.

La Vie universitaire en Belgique

Université de Gand

Nécrologie. — M. P. Vermeersch, professeur émérite à la Faculté de Droit, est décédé à Ertvelde le 7 octobre 1953.

Le Docteur R. Coussement, assistant à l'Hôpital infantile de l'Université de Gand, est décédé à Melle le 29 octobre 1953.

M. H. Pedersen, docteur *honoris causa* de la Faculté de Philosophie et Lettres, est décédé à Copenhague le 25 octobre 1953.

M. G. Van Der Kerken, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, est décédé à Bruxelles le 4 décembre 1953.

Le Docteur E. Gorter, professeur émérite de l'Université de Leyden et ancien professeur de l'Université de Gand, est décédé à Leyden le 17 février 1954.

M. H. De Cock, chargé de cours émérite à la Faculté des Sciences, est décédé à Merelbeke le 18 mars 1954.

Nominations. Changements d'attributions. — Indépendamment de ses autres attributions, M. W. Delva, chargé de cours à la Faculté de Droit est chargé de faire désormais les cours portant sur les lois organiques du notariat et les principes généraux du droit. Ce dernier enseignement était précédemment donné par M. E. Spanoghe, professeur ordinaire et Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université, qui en est déchargé à sa demande.

Indépendamment de ses autres attributions, M. Z. Eeckhaut, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, est chargé de faire le cours de chimie analytique, en remplacement de M. J. Gillis, Recteur de l'Université, qui en est déchargé à sa demande.

Monsieur R. Pannier, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, agrégé de l'enseignement supérieur, est nommé chargé de cours à la Faculté de Médecine, où il fera le cours facultatif de cardiologie.

Indépendamment de ses autres attributions, M. G. Van Verdegheem, professeur ordinaire à la Faculté de Droit est chargé de faire le cours facultatif sur les principes de la comptabilité.

Distinction scientifique. — Le Docteur E. Nihoul, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine, a reçu le Prix triennal de la Ligue nationale belge contre la Poliomyélite.

Université de Bruxelles

Décès. — L'Université Libre de Bruxelles a éprouvé une perte sensible en la personne du professeur R. Goossens qui s'était particulièrement distingué par ses travaux sur les littératures grecque et sanscrite.

Personalia. — M. P. Brien, professeur à l'Université et membre de l'Académie royale de Belgique, s'est vu attribuer le prix du concours décennal des Sciences Zoologiques pour la période 1942-1951.

Le jury du gouvernement, chargé de décerner le prix décennal de philologie moderne et de linguistique, l'a attribué à M. G. Charlier, professeur à l'Université, pour son ouvrage : « Le mouvement romantique en Belgique » et pour l'ensemble de son œuvre critique.

Le professeur A. Claude, Directeur de l'Institut Jules Bordet, a été nommé membre du conseil d'administration de l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires.

Manifestations artistiques. — Le Jeune Théâtre de l'Université Libre de Bruxelles célèbre cette année le XX^e anniversaire de sa fondation.

Le 6 février dernier eut lieu, à l'I. N. R., en présence de S. M. la Reine Elisabeth, une excellente présentation des « Troyennes » d'Euripide. Le Jeune Théâtre prépare à présent le premier festival international du théâtre universitaire, qui doit avoir lieu du 20 au 26 juillet prochain à Bruges.

Université de Louvain

Nécrologie. — Au cours de l'année écoulée, l'Université de Louvain a eu à déplorer la perte de plusieurs membres du corps professoral.

M. O. Gaeremynck, professeur à la Faculté des Sciences, est décédé à Woluwé-Saint-Lambert le 24 mai 1953.

Mgr. J. Van Nuffel, maître de conférences à la Faculté de Philosophie et Lettres, est décédé à Wilrijk le 25 juin 1953.

Mgr. L. Noël, président honoraire de l'Institut supérieur de Philosophie est décédé le 19 octobre 1953.

M. R. Appelmans, professeur à la Faculté de Médecine, est décédé le 5 novembre 1953.

M. R. Schockaert, professeur émérite à la Faculté de Médecine, est décédé le 16 décembre 1953.

M. le Chanoine P. Sobry, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, est décédé le 25 janvier 1954.

M. Le Chanoine A. Monin, professeur émérite à la Faculté de Droit Canon, est décédé le 2 février 1954.

Le R. P. P. Charles, S. J., maître de conférences à la Faculté de Philosophie et Lettres est décédé le 11 février 1954.

Docteurs honoris causa. — Au cours des manifestations organisées le 2 février à l'occasion de la fête de la Sedes Sapientiae, patronne de l'Uni-

versité, diverses personnalités ont été promues au grade de Docteur *honoris causa*. Ce sont :

pour la Faculté des Sciences Politiques et Sociales : Son Exc. M. J. Bech, Président du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et Ministre des Affaires étrangères;

pour la Faculté de Droit : MM. P. Durand, professeur à la Faculté de Droit de Paris, P. Huber, ancien Président de la Cour internationale de Justice de La Haye et G. Ripert, professeur honoraire à la Faculté de Droit d'Aix, ancien Doyen de la Faculté de Droit de Paris, membre de l'Institut;

pour la Faculté de Philosophie et Lettres : M. C. Bruneau, professeur à la Sorbonne et M. le Chanoine F. Clacys-Bouuaert, Vicaire général honoraire de Gand;

pour la Faculté des Sciences Economiques et Sociales, enfin : Mgr. P. Broekx, ancien sénateur, aumônier général des Œuvres sociales du Limbourg.

Chaire Francqui. — M. A. Kastler, professeur à l'Ecole Normale supérieure de Paris, a été titulaire de la Chaire Francqui pour l'année 1953-1954. Il a choisi comme sujet général de ses exposés : « Optique et Spectrographie des Radiofréquences ».

Développement et équipement de l'Université. — L'Université a pu construire et inaugurer cette année un nouvel institut pour la Faculté de Philosophie et Lettres, dédié à la mémoire de Mgr. Sencic. Ce bâtiment abrite aussi le nouveau « Hoger instituut voor algemene Literatuurwetenschap » qui vient d'être créé.

Le 26 novembre 1953, M. P. Harmel, Ministre de l'Instruction publique, est venu inaugurer le nouveau cyclotron dont a été doté l'Institut de Physique nucléaire.

Le 15 février 1954 s'est ouvert un restaurant universitaire qui sert en moyenne un millier de repas tous les midis.

Publication. — L'Annuaire de l'Université 1944-1948, vol. I, (tome LXXXVII de la collection), vient de paraître. C'est un volume compact de 1332 pages contenant, entre autres renseignements, les résumés des dissertations présentées au cours de ces années, en vue de l'obtention des grades de licencié ou de docteur.

Les Fondations de la rue d'Egmont

LA JEUNESSE INTELLECTUELLE

Prix scientifique interfacultaire Louis Empain et Prix Louis Empain

Les mémoires présentés au prochain concours en vue de l'attribution du Prix scientifique interfacultaire Louis Empain et des Prix Louis Empain doivent être remis en quatre exemplaires au Secrétariat de la Jeunesse intellectuelle, 11, rue d'Egmont à Bruxelles, au plus tard le 31 décembre 1954.

Le règlement du concours a fait l'objet d'une publication dans le numéro 1-2 de janvier-juin 1949 de ce bulletin. Signalons toutefois que la limite d'âge, qui est de 28 ans, est portée à 30 ans pour les candidats ayant accompli leur service militaire. Le montant du Prix scientifique interfacultaire est de 100.000 francs, celui des autres prix est de 10.000 francs.

FONDATION UNIVERSITAIRE

Prix institué par la Compagnie du Chemin de Fer du Nord

Un prix biennal de 100.000 francs belges peut être décerné à l'auteur — belge ou français — capable d'apporter une contribution pratique au progrès des transports. Le terme « transports » doit être pris dans son sens le plus général.

Le règlement de ce Prix a été publié dans le numéro 2 d'avril-juin 1950 de ce bulletin.

Les mémoires doivent être adressés en deux exemplaires au Comité de gérance du Fonds spécial de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, chez la Fondation universitaire, 11, rue d'Egmont à Bruxelles, avant le premier octobre 1954.

Universitas Belgica

Section belge de l'I. A. U. P. L.

Le Conseil National a tenu récemment ses dixième et onzième réunions. Parmi les travaux entrepris, il y a lieu de souligner un examen attentif des résultats de la Conférence internationale d'Amsterdam et l'élaboration d'un projet qui tendrait à favoriser l'exercice de la recherche scientifique par les professeurs de l'enseignement moyen.

L'Assemblée générale statutaire, qui s'est tenue à l'Université de Gand le 30 septembre 1953, a entendu toute une série de rapports, tant sur les activités internationales que nationales. Parmi ceux-ci, celui du Secrétaire général donne un dénombrement approximatif du personnel de nos établissements d'enseignement supérieur.

Les élections ont porté à la Présidence M. O. De Raeymaeker, professeur à l'Université Catholique de Louvain; à la Vice-Présidence, M. A. Lecrenier, professeur à l'Institut agronomique de Gembloux et M. P. Demart, professeur à l'Université Libre de Bruxelles.

La *Communication XIII*, contenant les rapports et discussions de la sixième Journée d'Etude, est parue récemment. La septième Journée d'Etude vient de se tenir, le 16 mai, à la Cité universitaire de l'Université de Bruxelles. Elles ont pour objet la conception de la formation humaniste en Grande-Bretagne (rapporteur : M. A. J. Stewart, North Staffordshire), en Hollande (rapporteur : M. J. Langeveld, Utrecht) et en Suisse (rapporteur : W. A. Plattner, St-Gall).

La nouvelle Conférence universitaire internationale est annoncée à Vienne, du jeudi 9 au mardi 14 septembre.

La Vie universitaire dans le Monde

L'Unesco au début de 1954

Il s'est écoulé plus d'une année depuis que la dernière Conférence Générale de l'Unesco, celle de Paris en 1952, a mis fin aux espoirs qu'avaient beaucoup d'hommes de bonne volonté dans la mise en action du généreux programme de solidarité intellectuelle et morale de l'humanité élaboré par la cinquième Conférence Générale de l'Unesco tenue à Florence en 1950. La démission de J. Torres-Bodet, qui restera l'incarnation d'une conception à laquelle reviendra sans doute, en des temps moins troublés, une humanité plus sage, soulignait encore la cassure. N'avons-nous pas été utopistes en espérant qu'une généreuse collaboration humaine pourrait s'établir au-dessus de la jungle du politique ? Sans aucun doute, et dès que ce politique entre dans le jeu, il est préférable de s'habituer au repli sur une position modeste que connaît depuis un an ce qui porte le nom devenu sans commune mesure avec son programme et avec ses buts, l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation la Science et la Culture.

Revenons-nous à l'Institut de Coopération Intellectuelle que connut la Société des Nations ? Oui et non. Oui par le cadre des activités, limitées en effet à celles d'un bureau de coopération intellectuelle. Non par la règle du jeu, car les diplomates et les fonctionnaires remplacent ceux qui dans l'Institut de Coopération Intellectuelle s'appelaient Einstein, Marie Curie ou Paul Valéry.

Telle qu'elle est, réduite à l'ombre même de ses espoirs du début, l'Unesco ne doit cependant pas être désertée. Qu'on ne puisse s'incliner devant plusieurs aspects, passablement révoltants, de la dernière Conférence Générale, voilà qui est certain. Mais la Conférence Générale, composée à chaque occasion par les délégations des gouvernements, ne représente que ces derniers. Nul n'est obligé de tenir ses décisions pour éternelles, ni de les approuver. Chaque communauté intellectuelle nationale peut, à travers sa Commission Nationale de l'Unesco, influencer certains aspects des positions prises par les délégations. Et c'est son devoir d'être vigilante à ce domaine et de lutter jusqu'au bout contre la confusion du culturel avec le diplomatique. Il est temps aussi de répéter avec franchise que l'Unesco ne peut rien pour la paix. C'est la paix qui peut tout pour l'Unesco, et c'est seulement dans les conditions d'une paix durable que l'Unesco pourra retrouver son destin réel, sa vocation authentique. Nous ne nous fatiguerons pas de rappeler ce point à ceux qui reprochent à l'Unesco de ne pas nous garder du risque de la guerre.

Le présent aspect de l'Unesco comme Bureau de Coopération Intellectuelle limite aussi les dégâts des pédagogues, partis pour soumettre le monde à cette curieuse aberration des éducateurs qui consiste à croire qu'on peut, chez les maîtres, remplacer les connaissances, le goût et la culture par des recettes d'enseignement. Espérons que le retour de la pédagogie à un champ plus modeste l'amènera à constater que nos enfants ne deviendront jamais des femmes et des hommes cultivés que s'ils subissent l'influence de maîtres cultivés. La solution est simple. Elle consiste à fournir aux élèves ces maîtres cultivés, et à établir les conditions de cette exigence, aujourd'hui foulée aux pieds par ceux qui, dans les Ministères, se réclament de l'idole Pédagogie. Le repli de l'Unesco évite aussi, dans ce domaine, un grave danger. En décembre dernier, l'Unesco a créé un *Comité sur la Recherche Scientifique*, destiné à conseiller l'Unesco sur les aspects de son programme relatifs à la recherche ou à des sujets connexes dans le domaine des sciences exactes et naturelles. Ce Comité s'est réuni pour la première fois du 12 au 15 avril 1954. On aura bientôt le compte rendu de cette réunion et il importera de lui accorder l'attention qu'il mérite. Tout ce qui organise dans le plan international peut en effet aussi bien être nuisible qu'utile, et il importe de se défier de ceux dont le métier est d'organiser, et de leur fureur d'innover.

La collaboration internationale dans le domaine scientifique n'est cependant pas un domaine sans importance. Elle fut pratiquée déjà en 1877, par le Français Friedel et l'Américain Crafts, déterminant une nouvelle méthode de synthèse organique et lui consacrant de nombreux travaux écrits en commun. L'état de la science rend de plus en plus nombreuses les découvertes collectives simultanées. Il en fut ainsi de la fission de l'uranium, mise au point à l'origine par Irène Joliot-Curie et B. Savitch, puis par Otto Hahn et Strassman, ensuite par Frédéric Joliot, ensuite par Frisch et Lise Meitner. Plus vaste encore fut la collaboration internationale dans la détermination de la distance moyenne de la terre au soleil, détermination à laquelle, sous la direction de Spencer Jones, ont contribué pendant dix années, 25 observatoires dans 14 pays. L'Unesco a collaboré à cette organisation internationale de la recherche scientifique par un premier succès : la formation, à la suite d'une décision faisant partie du programme de Florence, du Centre Européen de Recherche Nucléaire, établi à Meyrin au voisinage de Genève, grâce aux contributions des pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Yougoslavie.

Le laboratoire de Meyrin est consacré à de grandes machines accélératrices de particules. L'une d'elles, qui sera la plus puissante du monde dans sa catégorie, est un synchrotron à protons, produisant des faisceaux de protons de 25 milliards de volts. L'autre, plus classique est un synchrocyclotron, produisant des faisceaux de protons de 600 millions de volts, et de construction plus rapide que la première. Ces machines mettront les physiciens d'Europe dans les meilleures conditions de travail.

Cette année, l'Unesco crée à Bangkok un *Institut international de Psychologie de l'Enfant*, financé en grande partie par le gouvernement de Thaïlande,

et auquel l'Unesco a apporté les contributions des meilleurs experts. L'Unesco a maintenant transformé la *Bibliothèque publique de Delhi*, créée avec des fonds apportés par le gouvernement de l'Inde et des compétences apportées par l'Unesco, en centre de formation de bibliothécaires pour l'Inde et pour le sud-est asiatique. C'est là le type de ce qu'il y a de plus positif dans l'action de l'Unesco à son échelle actuelle : apporter les meilleurs experts à ceux qui, dans les nations qui en ont besoin, créent au moyen de ressources nationales, des laboratoires, des bibliothèques et des écoles.

Il faut saluer aussi quelques bonnes publications de l'Unesco. « Une semaine dans le monde », de Jacques Kayser, une analyse comparée d'une série de quotidiens de 17 pays pendant la semaine du 5 au 11 mars 1951, et de la manière dont ils ont présenté les nouvelles. Le cinquième volume de l'« Index translationum » donne la liste des traductions publiées dans 49 pays en 1952. Ainsi se poursuit la publication d'un instrument bibliographique essentiel, enregistrant les courants culturels et scientifiques que traduit le mouvement des livres.

Le « Catalogue des sources de documentation juridique dans le monde » apporte aux spécialistes une collection de sources particulièrement utile. « Les agences télégraphiques d'information », ouvrage qui traite pour la première fois des problèmes de l'information à travers le monde, donne un tableau suggestif de la manière dont est informée l'opinion publique de chaque pays. La « Liste mondiale des périodiques spécialisés dans les sciences sociales » cite sept cents périodiques paraissant dans cinquante et un pays. Chacun fait l'objet d'une notice relative à la rédaction de la revue, à sa périodicité, etc... Les notices sont classées par pays de publication.

L'accord international institué sous les auspices de l'Unesco pour libérer de droits de douane les importations d'objets à caractère éducatif, scientifique et culturel, accord qui entraîne la suppression des droits sur les livres, journaux, revues, partitions musicales, œuvres d'art, films d'actualité, films éducatifs, disques, matériel scientifique adressé à des institutions agréées, microfilms, films fixes etc..., est maintenant appliqué dans les dix-sept pays qui l'ont ratifié : Cambodge, Ceylan, Cuba, Égypte, France, Israël, Laos, Monaco, Pakistan, Philippines, Royaume-Uni, Salvador, Suède, Suisse, Thaïlande, Vietnam, Yougoslavie. Hélas, la Belgique a bien signé la convention, mais malgré les prières répétées de la Commission Nationale Belge de l'Unesco, cette convention n'est pas encore ratifiée.

Le programme de recherches sur la zone aride, fondé sur une recommandation adoptée par la Conférence Générale de Beyrouth, fait des progrès encourageants. En 1951, dans le domaine de ce programme, l'Unesco a créé un Comité International consultatif. Il s'agit évidemment d'une campagne à long terme, mettant en jeu les apports de la climatologie, de l'hydrologie, de l'écologie, de la géologie et de la chimie. La purification de l'eau de mer en vue des opérations d'irrigation est devenue presque rentable (3 francs belges pour 1000 litres) et il ne lui manque plus que des perfectionnements ultimes. L'Union Géographique Internationale dresse pour l'Unesco la carte des déserts côtiers qui seront certainement les premiers à connaître l'amélioration par pompage des nappes souterraines

grâce à l'installation de centrales éoliennes utilisant les vents côtiers. L'étude de l'écologie et de la physiologie de diverses espèces végétales a montré la possibilité de cultiver dans les sols chargés de sels le dattier, l'olivier, le figuier comme aussi le chou, l'épinard et l'asperge. L'introduction au Maroc de l'eucalyptus australien permet de considérer comme proche la réhabilitation du sol par l'alternance de bandes forestières et de pâturages régénérés à condition d'appliquer certaines méthodes de conservation qu'étudie le Comité consultatif. Sous le patronage de l'Unesco, des travaux poursuivis par M. W. Went et S. Duvdevani à Pasadena ont montré, pour certaines plantes, le passage dans le sol d'une partie de l'eau déposée sur les feuilles. Ce phénomène est en somme l'inverse de la transpiration et son existence a été démontrée chez la tomate, la betterave sucrière, la menthe, la courgette et le pois. L'utilisation du couple formé par la rosée et certaines plantes alimentaires commandait l'enquête géographique actuellement menée par l'Unesco sur la fréquence et les quantités de la rosée dans les régions sèches.

Il faut encore mentionner, parce que les historiens ne semblent pas jusqu'ici y avoir pris beaucoup d'intérêt, la publication, par une « Commission internationale pour une histoire scientifique et culturelle de l'Humanité » patronée et subsidiée par l'Unesco, des « Cahiers d'Histoire Mondiale ». Trois numéros ont paru. La Commission est une association de neuf personnes : P. Carneiro, J. S. Huxley, C. J. Burekhardt, R. E. Turner, Ch. Morazé, S. Zavala, C. K. Zuryak. Cette association a conclu avec l'Unesco un contrat pour la publication en six volumes, d'une *Histoire scientifique et culturelle de l'Humanité*. La Commission a décidé de s'entourer des avis de 200 correspondants et d'une trentaine de conseillers. Cent dix correspondants ont été désignés. Pour la Belgique, figurent dans la liste deux professeurs de sciences : le prof. Ch. Manneback et l'auteur de ces lignes, et un historien, le R. P. J. de Bivort de la Saudée, dont l'entrée dans le groupe des correspondants fut la conséquence d'une démarche des instances officielles belges. La Commission publie dans ses *Cahiers* (trimestriels) d'*Histoire Mondiale*, dirigés par Lucien Febvre, des contributions au grand ouvrage. « Elaborée au grand jour par les esprits les plus éclairés et représentatifs de notre temps, l'*Histoire Scientifique et culturelle de l'Humanité* a son rang assuré parmi les grandes créations de ce siècle ». C'est ainsi que s'exprimait le président Carneiro en présentant un rapport à la Conférence Générale de 1952. Ceux qui ont été témoins, comme l'auteur de ces lignes, à la naissance du projet, savent que dans sa forme actuelle, il n'a plus la valeur hardie et novatrice qui marquait ses débuts. Il a subi en quelque sorte une évolution dialectique : à la thèse du début s'est opposée l'antithèse de l'histoire traditionnelle, et la synthèse résultante vaut ce qu'elle vaut. Mais les *Cahiers d'Histoire Mondiale* sont destinés à présenter à une large discussion les chapitres rédigés. Si cette discussion manque, comme c'est le cas, est-ce la preuve qu'elle ne présente d'intérêt pour personne ? Aux historiens de nous apporter une réponse.

Marcel FLORKIN.

L'Université dans la presse et dans les livres

F. VAN KALKEN, A. KLUYSKENS, P. HARSIN et L. VAN DER ESSEN, **Histoire des Universités belges**, *Collections Lebègue et Nationale*, 1954. — Chacune de nos institutions scientifiques a son histoire dans laquelle s'inscrivent les mouvements d'idées et tous les bouleversements des époques qu'elle traverse. Les travaux consacrés à cette évolution n'envisagent le plus souvent que l'un ou l'autre établissement à une époque déterminée, et leur caractère scientifique en réserve l'avantage aux seuls chercheurs. Cette lacune est comblée par la parution de ce livre qui présente, au public cette fois, un tableau d'ensemble de l'histoire de nos quatre universités. La compétence des auteurs suffit à garantir le succès de cette entreprise difficile. MM. F. Van Kalken, A. Kluyskens, P. Harsin et L. van der Essen nous entretiennent successivement de leur *Alma Mater* : Bruxelles, Gand, Liège et Louvain. En un total de 120 pages, ils décrivent, dans une forme claire et agréable, les étapes du développement de ces institutions sous leurs principaux aspects : organisation, corps enseignant, population, établissements, etc. La lecture de ce remarquable tableau synoptique fait ressortir la similitude des problèmes rencontrés par nos universités dans leur épanouissement et la communauté de vues, l'esprit de loyale collaboration qui les rassemble dans les heures difficiles pour elles et pour le pays.

Alumni, tome XXII, n^{os} 1-2, novembre 1953. — Ce numéro de la *Revue du Cercle des Alumni* de la Fondation universitaire a été consacré à l'« Expansion culturelle de la Belgique ». Le thème s'y trouve traité sous l'angle des institutions qui témoignent de cette expansion. Dans un article introductif, M. P. Nothomb insiste sur l'importance du rôle culturel de notre pays. MM. R. Van Nuffel, F. Vercauteren, J. Kuypers, H. Libaers, J. Deschamps, J. Van Overloop, G. Wickes et W. De Pauw s'attachent ensuite à décrire les principales institutions culturelles belges à l'étranger, notamment à Bologne, Rome, Londres, etc. Le Ministère des Affaires étrangères expose enfin la conception qu'il se fait du rôle de ses services dans le domaine de l'expansion culturelle.

L. A. BERLAND, **Réflexions d'un ancien au sujet de la formation universitaire des ingénieurs**, *Technique et Humanisme*, 1953-54, n^o 3. — L'auteur pose la question de savoir si le candidat ingénieur, — dont le

rôle futur est « avant tout un rôle de coopération pour créer une façon de penser qui amène les hommes à unir leurs efforts et leur savoir pour atteindre des buts de plus en plus osés » — est éduqué et formé dans une ambiance favorable à cette discipline de coopération. Et il regrette ce qui se passe chez nous, par comparaison avec la formation des ingénieurs « dans certains pays à haut moral et haut standard de vie ». La connaissance de l'homme et de ses réactions est pour lui primordiale et il souhaite voir se réaliser les vœux émis à Rome en octobre 1953 par le Congrès international des ingénieurs et tendant à maintenir entre la technique et l'humanisme une indispensable liaison, notamment par l'adaptation réciproque des programmes d'enseignement secondaire et supérieur et par l'organisation d'une mise à jour des connaissances de l'ingénieur dans un enseignement post-universitaire.

Avenirs, n^{os} 60-61, février-mars 1954. — Le bureau universitaire de statistiques et de documentation scolaires et professionnelles de Paris consacre cet important numéro aux « Carrières de l'Enseignement ». La description détaillée de l'organisation de l'enseignement en France, le relevé du nombre des professeurs et des élèves dans les divers degrés et une étude sur l'évolution de la pédagogie et la conception moderne de l'humanisme constituent la partie introductive de ce travail. Un premier chapitre est réservé à l'exposé des diverses fonctions administratives confiées exclusivement aux enseignants. Ensuite nous trouvons notamment pour chacun des degrés, primaire, secondaire et supérieur, tant dans l'enseignement officiel que privé, l'étude approfondie de la profession, des aptitudes qu'elle requiert, des divers aspects de la carrière, avec ses spécialisations, les possibilités qu'elles présentent, leurs voies d'accès et la formation professionnelle. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, chaque Faculté fait l'objet d'un examen particulier. Un dernier chapitre est consacré aux problèmes de l'orientation et de l'information des étudiants. Cette brochure présente, en ses 150 pages, une excellente synthèse et une source unique de documentation pour tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement sous l'un ou l'autre de ses aspects.

TABLE DES MATIÈRES

	pages
ÉDITORIAL	1
L'aspect spirituel du problème européen et le rôle des Universités	3
Les Carrières universitaires	
Les universitaires dans l'industrie charbonnière belge	18
Le recrutement des universitaires dans les services administratifs de l'Etat en 1952	29
La Vie de notre Association	
L'Assemblée générale statutaire de 1954	33
Prix des « Amis de l'Université de Liège »	33
Prix triennal Charles Hanocq	34
Membres protecteurs	34
Appui des pouvoirs publics	36
Les cotisations pour 1954	37
La Vie universitaire à Liège	
L'UNIVERSITÉ	38
In memoriam : Henri Malchair	38
In memoriam : Henri Fauconnier	39
La population de l'Université de Liège en 1953-1954	41
Les libéralités faites à l'Université de Liège en immunisation d'impôts ..	49
Les résultats d'examens des sessions de juillet et septembre 1953 à l'Université de Liège	49
Bourses et prêts d'études aux étudiants de l'Université de Liège	52
Extension universitaire liégeoise	52
LES FACULTÉS	53
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	53
Distinctions honorifiques	53
Chaire Francqui	54
Personalia	54
Le XXV ^e anniversaire de l'Institut supérieur de Sciences pédagogiques de l'Université de Liège	54
FACULTÉ DE DROIT	57
Personalia	57

FACULTÉ DES SCIENCES	57
Personalia	57
FACULTÉ DE MÉDECINE	58
Conférences	58
A. M. Lg. Week-end d'hiver	58
Concours des Bourses de voyage	58
Personalia	59
Colloquia cliniques et scientifiques	59
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	60
Personalia	60
Centre interfacultaire d'Etudes coloniales	60
BIBLIOTHÈQUE	60
La Société des Bibliophiles liégeois célèbre le 50 ^e anniversaire du legs Wittert à l'Université de Liège	60
Personalia	63
MÉMOIRES DE LICENCE ET DISSERTATIONS DOCTORALES, présentés par les étudiants de l'Université de Liège, en 1952-1953	64
La Vie universitaire en Belgique	
UNIVERSITÉ DE GAND	73
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES	74
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN	74
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT	75
La jeunesse intellectuelle	75
Fondation universitaire	76
UNIVERSITAS BELGICA, Section belge de l'I. A. U. P. L.	76
La Vie universitaire dans le Monde	
L'Unesco au début de 1954	77
L'Université dans la presse et dans les livres	
F. VAN KALKEN, A. KLUYSKENS, P. HARSIN, L. VAN DER ESSEN. — Histoire des Universités belges	81
Alumni	81
L. A. BERLAND. — Réflexions d'un ancien au sujet de la formation des ingénieurs Avenirs	82



ACIERS

HAMAL-NANDRIN S. A.

Maison fondée en 1867

TOUS LES

ACIERS SPÉCIAUX
et de **CONSTRUCTION**

OUTILLAGE

5, Rue Douffet, LIÈGE

Adresse télégr. : **ACIERS-LIÈGE**

Tél. 43.90.90 (3 lignes) — Reg. Com. n° 3785

Rien ne plaît autant
que ce qu'on désire



© COCA-COLA — une entreprise du Groupe des sociétés de propriétés de la marque COCA-COLA

LE Bureau d'Etudes Industrielles F. COURTOY S. A.

Rue des Colonies, 43, Bruxelles - Tél. 12.30.85 (5 l.)

INGENIEUR - CONSEIL INDEPENDANT

Vous offre ses services pour tous

ETUDES ET PROJETS

dans les divers domaines de la technique

ELECTRICITE
MECANIQUE
THERMIQUE
GENIE CIVIL



ORGANISATION
EXPERTISES
CONTROLES
RECEPTIONS

ÉDITION

IMPRESSION

Maison d'Éditions

AD. WESMAEL - CHARLIER

(S.A.)

NAMUR (BELGIQUE)

Téléphone 201.48

Catalogue gratuit sur demande.

Le Clou Doré
LIÈGE

Relais gastronomique

LES PLUS GRANDES
SPÉCIALITÉS CULINAIRES VOUS SERONT
SERVIES AU PLUS JUSTE PRIX,
59, RUE MONT SAINT-MARTIN A LIÈGE

Téléphone : 32.37.52

*Un des plus beaux restaurants de Belgique
Grande terrasse
et Panorama unique sur la ville*

MINIMAX, S. A.

EXTINCTEURS D'INCENDIE

DE TOUS TYPES

DE TOUTES
CAPACITÉS

POUR TOUS GENRES
DE RISQUES



25, RUE DE STALLE, 25
UCCLE - BRUXELLES

Tél. 44.36.41 - 44.36.78

LA MÉTALLIQUE



A DOUILLE COURTE

*Régulière, rapide, sûre,
puissante, imperméable
et peu encombrante*

**Les cartouches de chasse F.N. vous assurent toujours
le plus grand succès, au tir comme en chasse.**

DICTAPHONE TIME-MASTER

(Marques déposées)

Machines à dicter et à transcrire à haut rendement
Notre méthode est simple, rapide et économique

DICTAPHONE-BELGIQUE
Rob. CLAESEN, Agent Général

29, Rue des Pierres (Bourse)
BRUXELLES — Tél. 11.06.82

UNE ACTUALITÉ :

la réforme de l'immunité fiscale

De récentes dispositions légales permettent à tous les contribuables de déduire de leurs revenus le montant des primes d'assurance-vie et de bénéficier ainsi d'importantes RÉDUCTIONS IMMÉDIATES et DÉFINITIVES des impôts sur les revenus.

Afin de vous aider à retirer le maximum d'avantages de cette circonstance exceptionnelle en matière de fiscalité, nous mettons à votre disposition une brochure intitulée « COMMENT BÉNÉFICIER DE L'IMMUNITÉ FISCALE ». Composée à votre intention, elle constitue une étude complète et vous sera envoyée à titre gracieux sur simple demande.



GRATUIT →

BON POUR UNE BROCHURE
« COMMENT BÉNÉFICIER
DE L'IMMUNITÉ FISCALE »

NOM : _____

ADRESSE : _____

COMPAGNIE BELGE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE

14, rue de la Fiancée et 53, Bd Emile Jacqmain. BRUXELLES

Tél. 17.17.28 et 18.60.10.

MEUBLES MÉTALLIQUES

METALCUB

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone : 43.20.22 ~~~~~

LES ÉTABLISSEMENTS

## HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX, S. A.

Siège social :  
BRUXELLES  
155, rue de Laeken, 155



Succursale de LIÈGE :  
(Ancien<sup>t</sup> LAOUREUX & Cie)  
26, rue Lambert-le-Bègue

Succursales à Anvers et à Gand

PRODUITS CHIMIQUES ET MATÉRIEL  
POUR LABORATOIRES DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE  
APPAREILS DE MESURE DE CONTRÔLE POUR L'INDUSTRIE  
INSTRUMENTS SCIENTIFIQUES, DE PRÉCISION ET D'OPTIQUE

Représentants généraux notamment de :

Usines CARL ZEISS (Allemagne)  
Usines METTLER (Zurich, Suisse)  
Usines LEYBOLD'S (Cologne, Allemagne).

Qualité. Choix. Prix sans concurrence

*Dans tous les domaines,  
nous nous imposons par*

L'AMPLEUR DE NOS ASSORTIMENTS  
LA QUALITÉ DE NOS ARTICLES  
et la pratique constante des  
PRIX LES PLUS AVANTAGEUX

*L'accroissement continuél  
de notre volume d'affaires  
est le résultat éclatant  
de notre probité commerciale*

**GRAND  
BAZAR**

de la Place  
S: Lambert  
S.A.

**LIÈGE  
VERVIERS**

Choix. Qualité. Choix. Prix sans concurrence.

Prix sans concurrence. Qualité. Choix

Qualité

**BON  
CHOCOLAT**

**NOTE D'OR**



**Graviers de Meuse concassés**

GRAVIERS DE MEUSE  
ET DU RHIN

Exploitation de Dragages et Transports  
Tous les sables et ciments  
Briques de Boom

**Henri BROCK  
et ses Fils**

44, rue R. Geenen, BRESSOUX  
Tél. 43.93.68 (3 lignes)

Dépôts à :

**LIÈGE** Pont-Neuf, qual Winston Churchill.  
Tél. 43.93.68

**Monsin**, Dépôt Darse Nord

**Renory**, Dépôt Collard. Tél. 43.11.37

**NAMUR**, Dépôt Close-Bister, av. Albert I<sup>er</sup>.  
Tél. 216.85 Namur

**BRUXELLES**, qual des Steamers, 1,  
Brux.-Marit. Tél. 26.45.37 Bruxelles

205 ANNÉES D'EXISTENCE

**NAGELMACKERS Fils & C<sup>o</sup>**

Société en Commandite Simple  
Maison de Banque fondée en 1747

Toutes Opérations de Banque  
Bourse et Change

Siège Social :  
LIÈGE, 32, Rue des Dominicains  
(Téléphone 653.89)

Siège de BRUXELLES :  
12, Place de Louvain  
(Téléphone 17.22.90)

Nombreuses Agences et Bureaux

SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES



Filiale Pharmaceutique de la  
SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE  
ET DES  
PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

•  
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

*Labaz et Squibb*

•  
Société Anonyme  
BRUXELLES  
168, Av. Louise

Téléphones  
48 27 58 / 59  
48 94 35 / 40

**TOUS LES IMPRIMÉS**  
COMMERCIAUX ET  
INDUSTRIELS

—  
ÉTUDES ET  
PROJETS PUBLICITAIRES

—  
Catalogues Illustrés

—  
**A. et M. Dessouroux**  
IMPRIMEURS

14, rue Théodore Schwann

LIÈGE

Téléphone : 43.40.95

# JOHN COCKERILL

SOCIÉTÉ ANONYME

SERAING

MÉTALLURGIE

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES ET MÉTALLIQUES

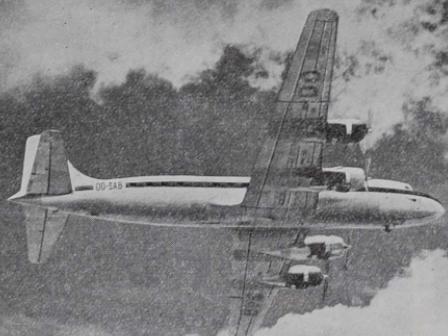
CONSTRUCTIONS NAVALES

—  
Ligne de Navigation Ostende-Anvers-Tilbury (Londres)

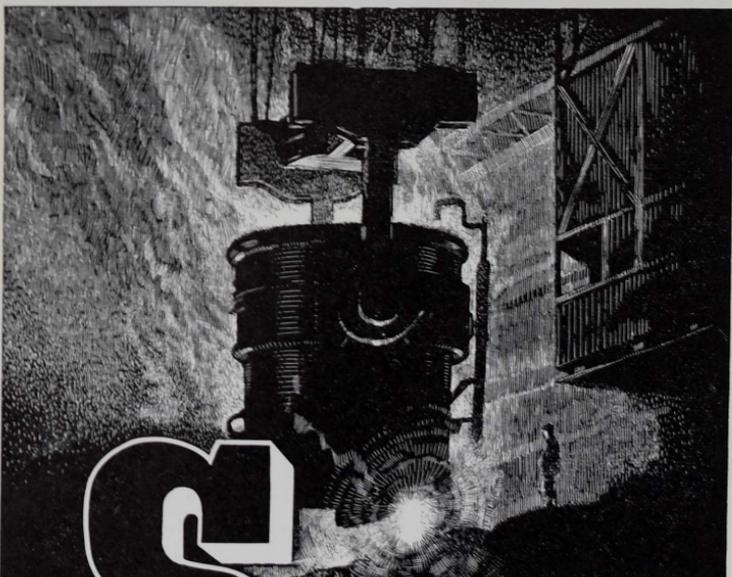
—  
La vente de nos demi-produits, barres, fil machine et tôles laminées à chaud  
en qualités courantes est confiée à la

**S. A. UCOMÉTAL** (Union Commerciale Belge de Métallurgie)

24, rue Royale, à BRUXELLES.



POUR TES VOYAGES



**SIDERUR**

Toute la gamme des produits  
sidérurgiques en acier  
THOMAS - MARTIN - ELECTRIQUE

**SOCIETE COMMERCIALE DE SIDERURGIE**  
S. A.

1a, RUE DU BASTION (ELITE HOUSE) BRUXELLES  
TELEPHONES : 12-3170 (4 LIGNES) 12-00-53 (3 LIGNES) C. C. P. 133.79  
TELEGR. : SIDERUR-BRUXELLES - REG. DU COMM. : BRUXELLES 207.794

ORGANISME DE VENTE DE

SOCIETE ANONYME D'OUGREE-MARIHAYE, à Ougrée  
S. A. MINIERE ET METALLURGIQUE DE RODANGE, à Rodange (G.D. Luxembourg)  
S. A. ACIERIES ET MINIERES DE LA SAMBRE, à Monceau-sur-Sambre  
SOCIETE ANONYME LAMINOIRS D'ANVERS, à Schooten-lez-Anvers

Office Technique de Publicité

LIBRAIRIE  
**Fernand GOTHIER**

MAISON FONDÉE EN 1828

11, Place du XX Août, 11

LIÈGE

Télé 23.27.76



Recherches bibliographiques  
Correspondants à l'étranger  
Fourniture rapide et soignée  
de toute commande



**Organisation de Ventes Publiques**

CATALOGUES MENSUELS

● A PRIX MARQUÉS ●

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ATELIERS  
DE CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

**S. BARBIER**  
FLÉMALLE-HAUTE

Maison fondée en 1902

Fabrication brevetée de machines-outils  
électriques portatives :

foreuses, foreuses-aléseuses, meuleuses,  
foreuses à adhérence magnétique  
foreuses et meuleuses portatives électri-  
ques à très basse tension pour travail  
en endroits humides.

Fabrication spécialisée de :

sections d'induits - Inducteurs et  
collecteurs.

Bobines diverses :

d'aiguillages, de freins, de soufflage, etc.

Rebobinage de tous moteurs de traction  
et autres.

Pièces de rechange pour tous controllers.

**Brasserie-Hôtel « Aux Blés d'Or »**

PLACE DU MARÉCHAL FOCH, 11, LIÈGE

TÉLÉPHONE : 23.28.42

Chèques Postaux : 2978.41

Reg. de Com. : Liège 13998

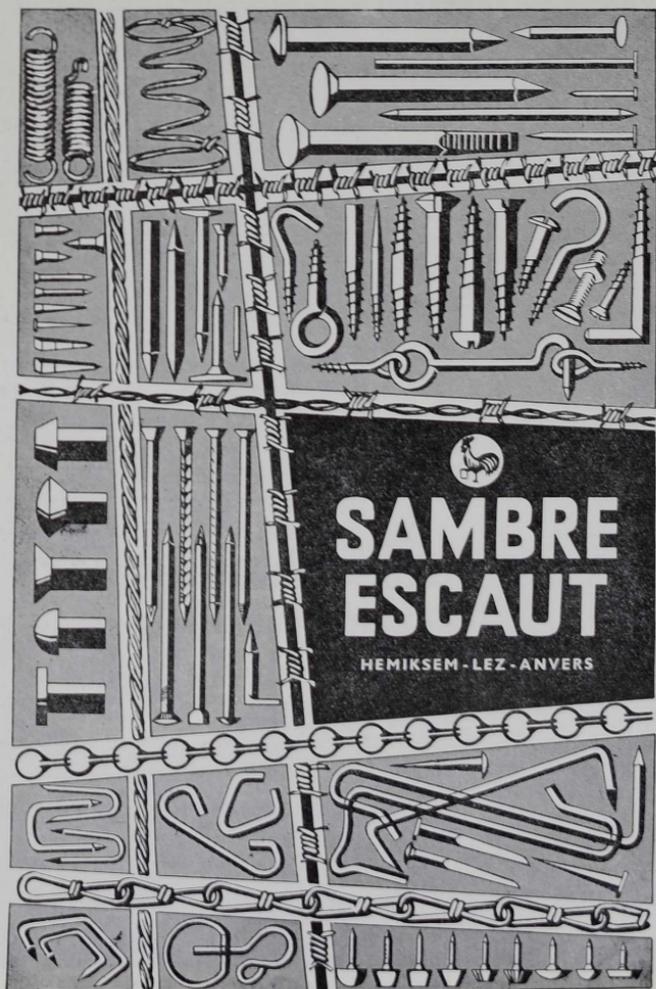
CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

DÉGUSTATION DE VINS D'ORIGINE

BIÈRES ARTOIS — BIÈRE AMSTEL

APÉRITIFS DE MARQUE

CONFORT MODERNE



# SAMBRE ESCAUT

HEMIKSEM - LEZ - ANVERS



LIBRAIRIE  
**PAUL GOTHIER**

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune  
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES  
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES  
de Livres Anciens et d'occasion

**Organisation de Ventes Publiques**

Correspondants dans les principales  
Villes Etrangères

**P**our vos Couleurs, Vernis, Produits d'entretien et Articles de drogueries, adressez-vous à la

**Maison GOUJON**

LAOUREUX Frères et Sœurs  
SUCCESEURS

Rue Cathédrale, 10, LIÈGE

Téléphone 23.47.72

*Maison de confiance fondée en 1873*

**PRODUITS DE QUALITÉ :**

Couleurs, Vernis, Emaux de première marque. Grand assortiment de pinceaux.

Outillage pour peintres et artistes - Brosses, Torchons, Lavettes, Paillassons, Savons, Cire et Produits de droguerie.

On porte à domicile  
Remise aux Artistes et Peintres

**BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE**

Successeur de René DENIS & Cie

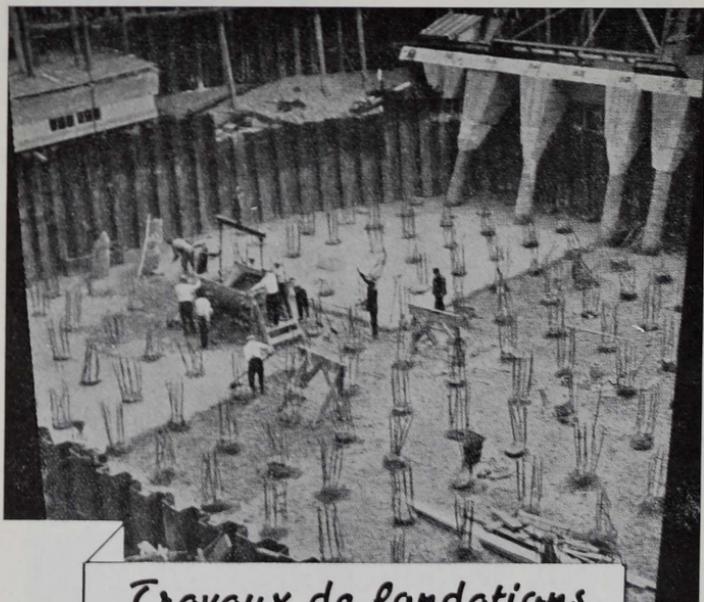


Toutes les opérations de Banque



Tél. 32.19.37 - 23.76.69  
(2 lignes)

**14, Place du Roi Albert**



*Travaux de fondations*

# **PIEUX FRANKI**

Un spécialiste pour vos fondations

**196, RUE GRÉTRY  
LIÈGE (BELGIQUE)**

# La BANQUE DE BRUXELLES



*vous offre partout  
en Belgique comme à l'Étranger  
des services de « qualité »*

---

400 Sièges et Agences en Belgique

**SIÈGE DE LIÈGE :**

**5, Rue Georges Clemenceau, 5**

Anciennement

**BANQUE LIÉGEOISE et CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS RÉUNIS**

---

Toutes opérations de

**BANQUE - BOURSE - CHANGE**

**IMPORT - EXPORT**

—

**FINANCEMENT**

# SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE

et des

## PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

---

---

Société Anonyme — Capital 600.000.000 F.

4, Boulevard Piercot, Liège

Usines à Renory-Ougrée et au Marly (Bruxelles)

---

ENGRAIS AZOTÉS  
ENGRAIS « ROSE » COMPLET

PRODUITS AZOTÉS TECHNIQUES

ALCOOL MÉTHYLIQUE,  
FORMOL  
et leurs dérivés

MATIÈRES PLASTIQUES :  
Phénoplastes, Aminoplastes, Vinyliques,  
Polystyrène

VERNIS ISOLANTS  
GAINES ISOLANTES — FILS ISOLÉS

COLLES SYNTHÉTIQUES

INSECTICIDES — FONGICIDES — HERBICIDES  
HORMONES VÉGÉTALES  
vendus sous la marque « AGRIPHAR »

ALCOOLS GRAS  
PRODUITS TENSIO-ACTIFS  
DÉTERGENTS MÉNAGERS ET INDUSTRIELS

*vendus par la*

SOCIÉTÉ DES PRODUITS TENSIO-ACTIFS ET DÉRIVÉS « TENSIA »  
1B, rue Rouveroy — Liège

---

SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES  
**LABAZ**

*Département pharmaceutique de la*

Société Belge de l'Azote et des Produits Chimiques du Marly  
168, avenue Louise, Bruxelles

---

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES